REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

PRIMATURE

COMITE D'ORGANISATION DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

RAPPORT DE SYNTHESE DES TRAVAUX DU COMITE D'ORGANISATION DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

Bamako 30 octobre – 02 novembre 2008

SOMMAIRE

I. Contexte, principaux enjeux et défis 1

I.1 Au niveau macro economique 1

I.2 Au niveau politique 2

I.3 Aux niveaux sous-régional, régional et international 2

II. Cadre conceptuel et méthodologique : le processus et les procédures du forum 4

II.1 Le processus 4

II.2 Les procédures 6

III. Orientation stratégique du forum 7

III.1 Savoir d'où on vient, où on est, où on va 7

III.2 La vision sur l'éducation : elle découle de la vision Mali 2025... 7

III.3 Par quels bouts donc prendre pour une vision stratégique de l'éducation au Mali? 8

IV. Le système d'éducation au Mali: état des lieux 13

IV.1 Education de base, alphabétisation et langues nationales 13

IV.2 L'enseignement secondaire général, technique et professionnel 19

IV.3 L'enseignement supérieur et la recherche scientifique 25

V. synthèse des expressions populaires et recommandations 30

V.1 Education de base, alphabétisation et langues nationales 30

V.2 Enseignement secondaire général, technique et professionnel 51

V.3 Enseignement supérieur et recherche scientifique 84

VI. Cadre d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues du forum 116

VI.1 Pour la renaissance de l'éducation au Mali 116

VI.2 Objectifs visés 116

VI.3 Programme de mise en œuvre des recommandations 116

VI.4 Du médiateur de l'Education 117

VII. Recommandation spéciale 117

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACALAN	Académie Africaine des Langues
AE	Académie d'Enseignement
APE	Association des Parents d'Elèves
BT	Brevet de Techniciens
CA	Communauté d'Apprentissage
CAF	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAFé	Centre d'Apprentissage Féminin
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDPE	Centre pour le Développement de la Petite Enfance
CEAP	Certificat Elémentaire d'Aptitude Professionnelle
CED	Centre d'Education pour le Développement
CGS	Comité de Gestion Scolaire
CILSS	Comité Inter - Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNE	Centre National de l'Education
CNECE	Centre National des Examens et Concours de l'Education
CNR-ENF	Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle
CNRST	Centre National pour la Recherche Scientifique et Technologique
COFNE	Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education
CSCRP	Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT	Collectivités Territoriales
DAE	Directeur d'Académie d'Enseignement
DCAP	Directeur de Centre d'Animation Pédagogique
DE	Directeur d'Ecole
DEF	Diplôme d'Etudes Fondamentales[2]
DNEB	Direction Nationale de l'Education de Base
DNESG	Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général
DNESRS	Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
DNETP	Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
ECOM	Ecole communautaire
EFEP	Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
ENF	Education Non Formelle

ENI	Ecole Nationale des Ingénieurs
ENSUP.	Ecole Normale Supérieure
ENETEF	Ecole Normale pour l'Enseignement des Techniques d'Economie Familiale
EPT	Education Pour Tous
ESGTP	Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel
ETP	Enseignement Technique et Professionnel
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FAST	Faculté des Sciences et Techniques
FLASH	Faculté des Langues, Lettres, Arts et Sciences Humaines
FMPOST	Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto Stomatologie
GDE	Gouvernement des Enfants
GRH	Gestion des Ressources Humaines
IES	Inspection de l'Enseignement Secondaire
IER	Institut d'Economie Rurale
IFM	Institut de Formation des Maîtres
INA	Institut National des Arts
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
INJS	Institut National de la Jeunesse et des Sports
IPR/IFRA	Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée
IUG	Institut Universitaire de Gestion
LMD	Licence -Master-Doctorat
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
MEBALN	Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MESSRS	Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MF	Ministère des Finances
MSC	Maître du Second Cycle
MSAS	Symposium Malien sur les Sciences Appliquées
PDES	Programme de Développement Economique et Social
PISE	Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
PRODEC	Programme Décennal pour le Développement de l'Education
REESEAO	Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest
SARPE	Stratégie Alternative de Recrutement de Personnels Enseignants
SPU	Scolarisation Primaire Universelle
VAE	Valorisation des Acquis de l'Expérience
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

PREFACE

Le Peuple du Mali, fort de sa longue histoire et de sa profonde tradition de quête du savoir, a toujours aspiré à une éducation de qualité pour toutes les filles et tous les fils de la Nation.

Notre pays, héritier de grands foyers de civilisations, de riches cultures et de centres universitaires médiévaux comme celui de Tombouctou, dont la notoriété est de nos jours, mondialement reconnue, a avec constance mis en exergue sa volonté de souveraineté pleine et entière.

Dès les premières heures de son accession à l'indépendance, cette volonté fut fortement exprimée à travers la vision qui a fondé la Reforme de l'Enseignement de 1962, dont l'objectif principal était d'assurer un enseignement de masse et de qualité.

Aujourd'hui, le constat est que, notre système éducatif est à la croisée des chemins.

Il se trouve dans une situation où les problèmes de gestion ont pris le pas sur les questions d'essence structurelle. L'Ecole a rompu, à la fois et en même temps, avec ses propres règles et les valeurs cardinales de notre société.

Toutes les reformes entreprises, malgré des avancées significatives, ont atteint leurs limites face à l'ampleur et à la complexité des problèmes qui affectent le système.

Il devient alors urgent, de rompre d'avec toutes les pratiques qui engendrent les dysfonctionnements, les graves entorses à l'éthique et à la déontologie, le cycle de violences, de troubles et de perturbations faisant ont pour conséquence de dévorer notre plus grande richesse : la ressource humaine.

Cette rupture nécessite une mise à plat des problèmes sans exclusive, ni tabou. Elle signifie pour nous de tirer des cendres de l'histoire, la flamme de l'espoir.

La Réforme de 1962, le Séminaire sur l'école, les Etats Généraux de l'Education de, la Table Ronde sur l'Education, le Débat sur l'Education, les réflexions initiées par le Conseil Economique, Social et Culturel et, entre autres, la refondation du système éducatif à travers le Programme Décennal de Développement de l'Education PRODEC (1998-2008), ont posé des jalons et des acquis indéniables, qui méritent d'être salués.

Aussi, toutes les autres concertations relatives à l'Education demeurent à nos yeux des sources d'inspiration.

C'est pourquoi, le présent Forum National sur l'Education se veut un cadre de communion et de sursaut citoyen et républicain de la Nation entière pour la renaissance de l'espoir autour de l'Ecole malienne. Telle est la forte ambition du Président de la République dans le PDES (Programme de Développement Economique et Social) visant à faire de l'Ecole un creuset socio-économique susceptible de soutenir le développement de nos atouts économiques, d'ouvrir de nouvelles opportunités d'emplois à la jeunesse et de la préparer aux enjeux de l'intégration régionale.

A l'orée du cinquantenaire de l'accession de notre pays à l'indépendance, le rythme vertigineux de l'évolution technologique, sociale, culturelle et politique du monde nous impose de profondes reformes dans tous les domaines et particulièrement dans celui de l'Education.

Il est urgent de nous rendre à l'évidence que le 21ème siècle naît avec l'émergence de nouveaux rapports de force qui bousculent toutes nos certitudes et nous appellent à plus d'imagination, de créativité et d'anticipation.

Cette évidence nous impose, d'entreprendre avec lucidité et sérénité, les efforts nécessaires, en faisant en sorte que la question de l'éducation ne se limite pas aux seules questions pédagogiques et syndicales, qu'elle ne soit pas l'affaire que des seuls spécialistes.

Les phases d'écoutes, les concertations régionales, les contributions des citoyens, l'implication des organisations de la société civile, des ordres religieux, des syndicats, de la classe politique, des opérateurs économiques, des institutions de la République, nous ont conforté dans l'idée que les maliens ont été entendus.

Cela traduit à nos yeux, qu'un réel exercice de dialogue républicain et démocratique est en marche autour de l'Ecole. Aussi, à notre avis, c'est cette adhésion nationale que nous devons maintenir comme âme. Elle constitue la particularité du forum, pour assigner un nouveau contrat social à notre Ecole en y restaurant ses valeurs fortes: éthique, discipline, déontologie, travail et réussite.

Seule l'édification consensuelle d'une telle Ecole donnerait à la fonction enseignante toute sa dignité ; à l'élève, les chances d'apprendre; aux parents, l'espoir d'un meilleur avenir; aux secteurs économiques et sociaux, une ressource humaine de qualité.

A travers l'Education de base, l'Enseignement Technique et Professionnel, notre système éducatif doit s'ouvrir davantage à des filières à fortes potentialités de croissance et de création d'emplois.

L'enseignement supérieur doit être rebâti pour en faire le principal vecteur de la recherche scientifique et de l'innovation.

Seules de telles pistes arracheront notre jeunesse au sentiment d'inutilité de l'apprentissage parce qu'aucune perspective crédible ne se dessine à l'horizon.

Tel est l'esprit de l'interpellation du Président de la République, le 08 mars 2008 à l'occasion de la Journée de la Femme, sur l'école.

Le temps presse, les attentes s'aiguisent, chaque crise nous fait perdre des opportunités pour relever nos défis de génération. Seules la sagesse et la maturité de notre peuple peuvent triompher du tumulte et des soubresauts du monde actuel. Monde, dans lequel les prévisions les mieux élaborées, les certitudes les plus ancrées sont si vite mises à rude épreuve.

Nous appartenons à un pays riche d'histoire dont la civilisation repose sur l'oralité. Nous disposons à tout moment et en toute circonstance de ressorts et de repères pour nous parler en face, nous comprendre et trouver les compromis nécessaires pour résoudre toutes les questions vitales de notre pays, si telle est notre volonté commune. Et je suis heureux de constater que cette volonté commune est aujourd'hui là autour et pour de l'Ecole malienne pour laquelle un nouveau contrat social s'impose pour gagner le pari de l'avenir

Nous y croyons fermement.

Modibo SIDIBE,
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

I. CONTEXTE, PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS

I.1 AU NIVEAU MACRO ECONOMIQUE

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, au sud du Sahara et à près de 1000 km de la mer, le Mali est un vaste pays de 1.241.238 km2 peuplé de 12,36 millions d'habitants (DNSI, 2006). Le pays compte 761 collectivités territoriales réparties en 703 communes dont 602 rurales, 49 cercles, 8 régions et le district de Bamako. Le taux de croissance annuel moyen de 5% du PIB, enregistré entre 1994 et 2004, est supérieur au taux de croissance démographique qui est de 2,2% par an. Le Produit Intérieur Brut (PIB) est estimé à 322 dollars US en 2007 (comparé à une moyenne de 510 dollars US pour l'Afrique Subsaharienne en 1998) et les indicateurs sociaux le placent parmi les pays pauvres avec un Indice de Développement Humain qui le classe en 2004 à la 172ème position sur 177 pays, et un taux d'alphabétisation des adultes estimé à la même période à environ 26% (17% pour les femmes et 36% pour les hommes).

En se référant aux résultats de l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM) 2006, seuls résultats disponibles pour l'évaluation de la pauvreté, il apparaît que sur les 12,36 millions de maliens en 2006, 5,84 millions soit 47,4 % avaient une dépense annuelle moyenne inférieure à 157 920 FCFA, soit une dépense mensuelle moyenne inférieure à 13 160 FCFA et une dépense journalière inférieure à 450 FCFA. Aussi, si la pauvreté monétaire a reculé de manière sensible entre 2001 (55,6 % des maliens vivaient au-dessous du seuil de pauvreté) et 2006 (47,4 % étaient dans cette situation), le nombre de pauvres par contre est en augmentation. Il est en fait passé de 5,687 millions en 2001 à 5,841 millions en 2006, soit un accroissement de près de 3 % sur la période. C'est pourquoi le Gouvernement a placé la lutte contre la pauvreté au cœur de l'agenda des stratégies et politiques adoptées à travers le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I-2002-2006) et le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCRP-2007-2011).

L'objectif recherché à moyen terme est de réduire la pauvreté grâce à une croissance forte qui repose sur la relance des secteurs productifs et la consolidation des réformes du secteur public. Les objectifs spécifiques visés portent essentiellement sur l'accélération de la croissance (+ 7 % par an de 2007 à 2011) et l'amélioration du bien être des populations dont l'accès de tous à l'éducation de base à travers le renforcement du secteur social. A cet effet, l'objectif du Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC – 1998-2008 -) d'ici 2015 est que « tous les enfants maliens achèvent une éducation de base de qualité et le secteur éducatif fournisse au pays les ressources humaines nécessaires à son développement » (CSCRP-2007-2011). Pour atteindre ce résultat, le secteur doit relever quatre (4) défis essentiels :

- l'amélioration de la qualité des enseignements ;
- l'augmentation et l'amélioration de l'offre d'éducation ;
- l'adéquation formation et exigence du marché de l'emploi ;
- la définition et la bonne gestion des actions prioritaires pour chaque composante du Programme d'Investissement du Secteur de l'Education (PISE II) adopté par le Gouvernement, à savoir :
- le développement d'une éducation de base de qualité ;
- l'appui à l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, la formation professionnelle par apprentissage ;
- la mise en œuvre d'une politique pérenne de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique ; et
- la mise en place d'une gestion déconcentrée et décentralisée du système éducatif, ce qui facilitera la planification participative et concertée des initiatives dans le secteur.

I.2 AU NIVEAU POLITIQUE

Le contexte politique est marqué essentiellement par :

- la poursuite et la consolidation du processus de démocratisation et de construction de l'Etat de droit dans lequel « tous les acteurs, y compris l'Etat lui-même, sont soumis à la loi, une gestion transparente des affaires publiques, des responsables ayant le devoir de rendre compte de leurs actions, la participation des citoyens et d'une société civile bien structurée à la conception et la mise œuvre des politiques » (CSLP, mai 2002) ;
- la maturation de la politique de décentralisation en marche dans les 8 régions, le district de Bamako, les 49 cercles et les 703 communes dont 602 rurales. Toutes ces collectivités « s'administrent librement et dans les conditions fixées par la loi » (article 98 de la Constitution du 25 février 1992). Elles ont pour mission « la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local. Chaque collectivité territoriale règle par délibération ses affaires propres. Tout transfert de compétences à une collectivité doit être accompagné du transfert concomitant par l'Etat à celle-ci des ressources et moyens nécessaires à l'exercice normal de ces compétences. La détermination de compétences des régions, du district de Bamako, des cercles et des communes relève de la loi » (articles 3 et 4 de la loi n° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales). A ce titre, l'Etat a procédé au transfert des compétences en matière d'éducation, de santé et d'hydraulique rurale et urbaine. Et le décret n° 02-313/P-RM du 04 juin 2002 fixe les détails des compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'Education. L'Etat, à travers la tutelle administrative, a «une fonction d'assistance, de conseil, de contrôle de légalité. Dans ce cadre, le Ministre chargé des collectivités territoriales assure la tutelle des régions, le Gouverneur de région celle des cercles et de la commune du chef lieu de région, les Préfets et les Sous-préfets celle des communes » (code des collectivités territoriales loi n°95-04 du 12 avril 1995) ;
- l'engagement ferme des autorités dans un processus volontariste effectif d'appui au secteur de l'éducation, à travers notamment, la part du budget national alloué qui est passée de 128,7 milliards de Francs CFA en 2005 à 158,4 milliards Francs CFA en 2006, soit une progression de plus de 23% (PDES, 2007-2012). De 2006 à ce jour, la part du budget alloué est passée à 30,35% (DAF/MEBALN, juillet 2008) ;
- la mobilisation du soutien des partenaires techniques et financiers autour du système éducatif à travers le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE II) décliné en 3 phases allant de 2001 à 2005, de 2006 à 2008 et de 2009 à 2010. Le financement qui était attendu de la première phase s'élevait à 395 milliards de Francs CFA dont 240 milliards de Francs CFA au titre des investissements et 155 milliards pour les coûts récurrents. Ce financement était assuré à la fois par l'Etat, à concurrence de 199 milliards de Francs CFA, soit 50%, les collectivités territoriales et les communautés, à concurrence de 4 milliards de Francs CFA, soit 1%, et les partenaires techniques et financiers, à concurrence de 192 milliards de Francs CFA, soit 49% (DAF/MEBALN, juillet 2008).

I.3 AUX NIVEAUX SOUS-REGIONAL, REGIONAL ET INTERNATIONAL

L'environnement sous-régional (UEMOA, REESEAO, CILSS...), régional (CEDEAO, CAMES ...), continental (Union Africaine, ACALAN...), et International (OIF, Organisations du Système des Nations Unies, Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Coopérations bilatérale

et multilatérale...) mérite une attention particulière d'autant plus que notre pays est fortement engagé dans ces processus. Cette volonté a été exprimée dans toutes les Constitutions de 1960 à ce jour et notre pays est en coopération active avec les partenaires techniques et financiers pour la réalisation des Objectifs du Millénaire à l'Horizon 2015.

L'Université de Bamako, malgré son jeune âge, est aujourd'hui membre du « Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest » (REESEAO) créé le 11 octobre 2005 afin de « promouvoir une nouvelle politique de coopération universitaire axée prioritairement sur la modernisation de l'offre de formation universitaire en vue de faciliter la mobilité et l'insertion professionnelle ». Par ailleurs, *« la vision que l'Union Africaine a de l'Afrique est celle d'un continent intégré, paisible, prospère, ayant la direction de ses propres initiatives pour occuper sa place légitime au sein de la communauté mondiale et dans l'économie de la* connaissance ». Le Plan d'Action 2006-2015 de la Seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique a été élaboré dans ce sens.

De même, excepté le Nigeria, notre pays dispose d'une des plus importantes diasporas d'intellectuels, de scientifiques et de chercheurs à travers le monde. Notre système éducatif doit parier sur eux au moment où le Gouvernement s'apprête, en partenariat avec l'UMEOA, le CAMES, la Banque Mondiale et la BAD, à adopter le système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur. Ce système vise à :

- assurer la réussite et réduire, autant que possible, les échecs dans l'enseignement supérieur ;
- promouvoir un système de diplômes universitaires lisibles et comparables au niveau international ;
- favoriser la mobilité nationale et internationale des étudiants et des enseignants ;
- développer la professionnalisation des formations supérieures, tout en préservant la nature généraliste des enseignements ;
- renforcer l'apprentissage des compétences transversales, telles que la maîtrise des langues vivantes étrangères, notamment l'anglais, et celles des outils informatiques ;
- permettre à l'étudiant de construire progressivement son parcours personnel de formation personnalisé.

Il s'agit là d'un début de réponse face aux principaux enjeux et défis qui se posent à notre pays dans le contexte de la mondialisation en ce sens que la BAD, à travers le Fonds Africain de Développement (FAD) soutient fortement ce projet avec une enveloppe d'environ 20 milliards de FCFA destinée à asseoir la mise en place de la réforme LMD dans les 8 pays de l'UMEOA. Notre pays saura-t-il, par la suite, *« réaliser une synthèse originale et féconde entre nos traditions et les valeurs d'une nouvelle société malienne en construction basée sur l'information, le savoir et la créativité, l'approfondissement de notre vie démocratique, la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités et enfin le développement économique ? »*

A cet égard, le Forum doit ouvrir toutes les opportunités nécessaires pour engager des débats sincères, capables de dégager de nouvelles perspectives et des axes neufs et novateurs de réflexion et d'action susceptibles de réussir la mise en commun des potentiels scientifiques des maliens de l'intérieur et de la diaspora qui conduirait au progrès de la science et de la technique dans notre pays, et, par là même, donnerait l'espoir de contribuer à l'épanouissement d'une communauté de chercheurs maliens, africains et mondiaux, animés par un même esprit de conquête. C'est peut-être, une des pistes, pour notre pays et notre système éducatif de faire face aux enjeux et aux défis de la mondialisation et aux vives critiques dont ils font l'objet.

II. CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIQUE : LE PROCESSUS ET LES PROCEDURES DU FORUM

II.1 LE PROCESSUS

Un Forum de plus ! Un Forum de moins !

L'éducation est, par excellence, le terreau qui charrie et engage des intérêts divergents voire souvent antagoniques. Il y a les intérêts des parents d'élèves qui veulent que leurs enfants réussissent quelque soit le prix à payer, même au prix de la corruption. Il y a les intérêts des commerçants libraires, promoteurs d'écoles, fondateurs d'écoles. Il y a les intérêts de l'administration d'Etat, de l'administration scolaire, des enseignants et des syndicats. Il y a les intérêts des collectivités territoriales. Il y a les intérêts des partenaires techniques et financiers, et bien sûr l'intérêt de l'Etat en tant que gestionnaire de la société globale. Et c'est tout ça qu'il importe de gérer, tout en préservant l'intérêt général.

Dans la lettre de Mission du Comité National d'Organisation du Forum, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a instruit, entre autres « d'organiser les concertations régionales et les ateliers selon des modalités qui permettent à chaque acteur et partenaire d'apporter sa contribution à l'édification d'un système éducatif national répondant à nos besoins. Pour cela, chacun des acteurs de l'Ecole a son mot à dire et un rôle à jouer dans la concertation la plus large possible : enseignants de l'intérieur et de l'extérieur, élèves et étudiants, parents, pouvoirs publics, élus, classe politique, syndicats et organisations de la société civile et du secteur privé ». Sans que le rapport soit mécanique entre les débats antérieurs sur l'éducation - sous forme de séminaires, de conférences, d'états généraux, de débats et concertations régionales – et le présent Forum, on y retrouve, certes, une même idée, mais avec un esprit différent après 17 années de pratiques démocratiques et républicaines dans notre pays, celui de la confrontation dans un processus de concertation et de délibération d'acteurs de différents horizons professionnels et sociaux, porteurs d'intérêts pas nécessairement convergents.

C'est pourquoi, le Cadre Conceptuel et Méthodologique retenu par le Comité National d'Organisation du Forum, sans sacrifier l'intérêt général, a construit le processus et les procédures à partir de l'écoute des citoyens, du dialogue pluri et multi acteurs, des contributions des maliens de la diaspora, des résultats des ateliers exploratoires, thématiques et des concertations régionales et, en fin de compte, des arbitrages mais en aucun cas sur des positions prises à priori au sein des administrations (d'Etat et scolaires).

Un Forum pas comme les autres, avec à son actif les fruits de 17 années de pratiques démocratiques, républicaines et multipartisanes !

Il est important de connaître et de comprendre le concept, l'idée et l'esprit de Forum dans une société démocratique, républicaine et multi partisane comme la nôtre. L'idée et l'esprit du présent Forum découlent d'une promesse d'un candidat aux élections présidentielles de 2007 faite aux intellectuels maliens de la diaspora en rappelant que « s'il était élu Président de la République, il organiserait un Forum sur l'Education » et qu'il ne s'agissait pas « d'une banale promesse électorale, oubliée aussitôt après les élections passées ».

Parmi les préoccupations majeures, il promettait :

- de faire de l'école un creuset socio-économique, pour soutenir le développement de nos atouts économiques, ouvrir de nouvelles opportunités d'emplois et de ressources à notre jeunesse, la préparer à une intégration régionale de plus en plus poussée et souhaitée ;
- de remodeler notre Université pour en faire un modèle d'innovation en l'adaptant à nos besoins actuels et à venir, en faisant d'elle un véritable espace d'enseignement et de recherche pour notre développement ;

- de multiplier pour les Tout petits, les établissements préscolaires, les maternelles, les Centres de Développement de la Petite Enfance, la Case des tout-petits et des unités ludiques pour le plus grand nombre d'enfants. Les collectivités de base seront encouragées et soutenues dans cette voie ;
- de relever fortement le taux d'alphabétisation grâce à un programme vigoureux d'alphabétisation;
- d'atteindre l'objectif d'un taux de scolarisation de 100% dans le primaire à l'horizon 2012 ; et
- d'augmenter la part du budget de l'Etat allouée à l'Education pour atteindre 35%. Les ressources additionnelles ainsi dégagées seront affectées en priorité à l'enseignement technique et à l'enseignement supérieur (PDES, 2007 – 2012 pages 65 et 66).

Comme dans toute société démocratique, républicaine et multi partisane, une fois le Président candidat élu, le concept, l'idée et l'esprit sont ensuite relayés par le Gouvernement sous le contrôle de l'Assemblée Nationale en vue de leur opérationnalisation sur le terrain du développement économique, social et culturel. Dans cette perspective, s'inscrivent, entre autres :

- la lettre de cadrage du Président de la République adressée au Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPGG) adoptée par l'Assemblée Nationale ;
- la Déclaration du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur l'école invitant à : « sortir des formules consacrées et des chemins battus pour entamer une réflexion profonde sur ce que nous voulons faire et comment y arriver »... ;
- les interpellations par les députés des ministres chargés de l'éducation sur la question scolaire ;
- les interpellations au cours des espaces d'interpellation démocratique organisés par le Gouvernement tous les 18 décembre...

Le Forum : un outil de contrôle démocratique

Le processus, dans sa conception et dans ses principes, montre que le Forum ne doit pas être considéré comme le fait d'un seul acteur, d'un seul partenaire, si motivé soit-il. La responsabilité, certes, est une entité unique, celle de l'Etat, mais la façon d'y parvenir est multiple et concerne tous les acteurs, tous les partenaires y compris l'Etat lui-même. A ce titre, le Forum constitue un véritable outil de contrôle démocratique vers la concrétisation d'une promesse électorale par un Président démocratiquement élu. C'est pourquoi, l'après – Forum devient aussi important, sinon plus important, que le Forum proprement dit d'autant plus que dans la Constitution de la 3ème République la fonction de contrôle de l'action gouvernementale est dévolue à l'Assemblée Nationale. Dans le même ordre d'idée, les organisations de la société civile, les partis politiques, les citoyens tout court ont une mission républicaine de veille sur le respect des engagements pris par ceux qui nous gouvernent.

Alors, quels systèmes, quels mécanismes mettre en place pour la renaissance de l'éducation dans notre pays ?

Dans cette recherche, le Forum doit se poser les vraies questions et y trouver les vraies réponses. Sans être exhaustif, alors, quels systèmes, quels mécanismes mettre en place pour « fédérer à nouveau des acteurs, des partenaires qui, tout au long des précédentes années, ont cultivé la défiance et privilégié le rapport de forces » ? Comment « s'élever au-dessus de la

simple compilation des résolutions, des recommandations pour proposer un document prospectif et surtout pour insister sur le solde des situations immédiates avant de s'engager dans des entreprises ambitieuses » ? Comment « assurer la mission historique de faire sortir l'école du cercle vicieux des accusations mutuelles et faire de l'école un espace de réconciliation, un lieu d'échange, un lieu de formation de l'homme, du travailleur et du citoyen » ? Comment « renouer avec la culture des compromis de confiance en convenant de reconvertir les exigences en doléances » ? Comment « réussir une réhabilitation globale de notre système éducatif se substituant aux replâtrages de circonstances et aux compensations catégorielles » ? Comment « hisser l'évènement- le Forum - à la hauteur souhaitée, celle qui en ferait une vraie date fondatrice pour la reconstitution de l'école » ?

II.2 LES PROCEDURES

Dans le domaine législatif et réglementaire :

- **Création du Comité d'Organisation**

Prise du Décret N° 08-262/PM-RM du 09 mai 2008 du premier Ministre portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education.

- **Objectifs**

Placé auprès du Premier Ministre, il est chargé « d'assurer l'organisation du Forum National sur l'Education, d'organiser les concertations, de coordonner, de suivre la mise en œuvre de toutes les activités relatives à la préparation et au déroulement du Forum et de veiller à la réunion des conditions nécessaires à la bonne tenue du Forum ».

- **Composition**

Il comprend un Président, un Secrétariat et trois Commissions (enseignement supérieur et recherche scientifique ; enseignement secondaire général, technique et professionnel ; et éducation de base et alphabétisation ».

- **lettre de mission**

La Lettre de Mission du Premier Ministre du 22 mai 2008 adressée au Président du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education l'invitant, d'une part, à placer le processus dans sa dimension réelle celle « d'un moment fort de mobilisation de la Nation autour de l'Ecole avec des engagements de toutes les parties », et d'autre part, à « s'entourer de personnalités à l'expérience, à la crédibilité et à l'intégrité avérées ».

III. ORIENTATION STRATÉGIQUE DU FORUM

III.1 SAVOIR D'OU ON VIENT, OU ON EST, OU ON VA

« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va » enseigne le philosophe Senèque. A la lumière de cette orientation, le Comité d'Organisation du Forum a conceptualisé l'Education prise dans son sens le plus large, à savoir « toute activité sociale visant à transmettre à des individus l'héritage collectif de la société où ils s'insèrent. Son champ de compréhension inclut alors tout autant la socialisation du jeune enfant par sa famille, la formation reçue dans des institutions ayant une visée éducative explicite (écoles, mouvements de jeunesse...) ou dans le cadre de groupements divers (partis politiques, associations, organisations syndicales, organisations non gouvernementales, secteur privé...), l'influence du groupe des pairs éducateurs, des mass média... » (G.Ferréol et al, 1995). En un mot, le champ considéré par le Comité d'Organisation est si vaste qu'aucune action visant une quelconque transmission de la culture et des valeurs de notre société ne peut en être exclue.

A ce titre, le Forum 2008 ne sera pas un forum de plus sur l'éducation. Il s'inscrit dans la dynamique d'une Vision commune et partagée multi - acteurs et interinstitutionnelle autour de l'éducation allant de la relation particulière entre des adultes et des enfants visant à « *agir sur l'enfance pour former l'adulte de demain* » à la réalité institutionnelle qu'elle revêt sous la forme d'établissements scolaires, de programmes, de mécanismes et d'instruments codifiés, de fonctions professionnelles régies par des lois et des règlements, de constructions, de coûts humains, matériels et financiers, de rapports entre l'école, les familles, les associations, les collectivités et l'Etat, de relations entre l'école et son environnement politique (démocratie, décentralisation, réforme de l'Etat, mondialisation...), social, économique (poids des partenaires techniques et financiers et des différentes réformes).

III.2 LA VISION SUR L'EDUCATION : ELLE DECOULE DE LA VISION MALI 2025...

C'est dans cette optique que le Forum engage les débats entre les acteurs, les partenaires, les institutions, tous les acteurs, tous les partenaires, toutes les institutions. Pour aider à une compréhension commune et partagée de la Vision, des actions à mener, des solutions les plus appropriées pour sortir l'éducation de la crise, le Forum a retenu comme élément fondateur, rassembleur et mobilisateur autour de l'éducation, par et pour l'éducation :

- le diagnostic posé sur l'éducation dans notre pays dans l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 adoptée par le Gouvernement le 6 décembre 2000 ;
- les aspirations des maliennes et des maliens dans le domaine de l'éducation à l'horizon 2025 ;
- les principales menaces face à ces aspirations d'ici l'horizon 2025 ; et
- les opportunités essentielles pour atténuer ces principales menaces d'ici l'horizon 2025.

« Conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple Uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir » telle est la Vision des maliens et des maliennes à l'horizon 2025.

Il s'agit , dans le domaine de l'éducation, de « conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du système éducatif du Mali, un système performant et moderne dont le peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple Uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir » telle doit être la Vision des maliens et des maliennes de leur système éducatif à l'horizon 2025 à partir de

laquelle dérouler les objectifs stratégiques et opérationnels, les programmes et plans de mises en œuvre .

En effet, dans le cadre de la réalisation de l'Etude Nationale Prospective Mali 2025, le Comité de Pilotage, avec l'appui des membres du Groupe d'Etude Prospective (G.E.P) et la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (D.N.S.I) a mené une série d'investigations qui avaient pour objectif essentiel de recueillir la perception, les préoccupations et les aspirations des Maliens à l'horizon d'une génération. En ce qui concerne l'éducation, de façon unanime, tous les publics déplorent la situation dramatique dans laquelle se trouve l'école malienne qui connaît depuis quelques années une régression et une dégradation constantes et inquiétantes. Sa qualité est de plus en plus mauvaise et constitue un des handicaps les plus sérieux pour notre développement.

Les causes sont situées à trois niveaux :

- ***une première cause qui est conjoncturelle et qui tient au contexte général de crise que connaît le pays*** et qui est consécutif aux conséquences des changements intervenus et de la légitimité que les uns et les autres, notamment les scolaires, estiment détenir de la date emblématique du 26 mars 1991. Le point de départ se situe dans l'implication des élèves et étudiants dans la gestion de l'Etat, ensuite la politisation de l'école : *le débat politique et ses contradictions se sont déplacés vers l'espace scolaire qui est alors devenu un enjeu pour tous les partis politiques* ;
- ***une deuxième raison qui tient à la structure et à la gestion du système éducatif.*** Les nombreuses réformes (les changements intempestifs de méthodes d'apprentissage des approches pédagogiques inadaptées), la baisse du niveau des enseignants, les effectifs pléthoriques dans les classes, le vacatariat et le volontariat (qui mettent dans le système du personnel sans compétences pédagogiques et sans conviction réelle pour le métier), les doubles vacations et doubles divisions, la course effrénée vers un taux de scolarisation au détriment de la qualité, l'allégement à l'extrême des programmes d'examen qui est un des éléments qui concourent à la dégradation du niveau des élèves et en définitive des cadres, les grèves intempestives, la dévalorisation de la fonction enseignante, le financement du système éducatif par l'étranger sont dénoncés comme autant de limites à toute politique cohérente de l'éducation ;
- ***enfin, une crise plus profonde qui est une crise de société.*** Au niveau social, il y a un déficit dans l'éducation, un changement fondamental est en train de s'opérer dans l'éducation traditionnelle, "aujourd'hui l'enfant est seulement l'enfant de ses parents et non plus celui de la société", un bouleversement total dans les rapports entre enseignants et apprenants et entre enseignants et parents et une dégradation des valeurs morales.

III.3 PAR QUELS BOUTS DONC PRENDRE POUR UNE VISION STRATEGIQUE DE L'EDUCATION AU MALI?

- *par le bout de la Constitution du 25 mars 1992 de la IIIème République qui édicte en ses articles 17 et 18* que « l'éducation, l'instruction, la formation, le travail, le logement, les loisirs, la santé, et la protection sociale constituent des droits reconnus. Tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement public est obligatoire, gratuit et laïc. L'enseignement privé est reconnu et s'exerce dans les conditions définies par la loi » ;
- par le bout de la Loi n°99-046 du 28 décembre 1999 portant Loi d'Orientation sur l'Education *qui,* dans les principes et les objectifs, fixe les grandes orientations de la politique nationale dans le domaine de l'éducation et de la formation. L'éducation est une priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des apprenants et en tenant compte des objectifs de développement et des valeurs

socioculturelles du Mali. Il doit contribuer à l'égalité des chances. La finalité recherchée par le système éducatif malien à travers cette loi est de « former un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement profondément ancré dans sa culture et ouvert à la civilisation universelle, maîtrisant les savoir-faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie moderne » (Article 11);

- par le bout de la Vision Stratégique découlant des résultats des contributions individuelles ou d'associations, des ateliers exploratoires, thématiques, des écoutes et des concertations régionales. Dans cette perspective, les participants au Forum doivent se prononcer sur un certain nombre de questions essentielles afin d'amener le niveau politique à concevoir et à élaborer une vision stratégique pour l'éducation dans notre pays. Au nombre de ces questions, on peut retenir entre autres :

  i. **Notre système éducatif tel quel, est-il en mesure de faire face au contexte démographique et macroéconomique** bien que la part des dépenses courantes d'éducation dans le PIB ait suivi une évolution très positive, passant de 1,84 % en 1995 à 3,24 % en 2004 ? Cette proportion reste relativement faible, comparée aux 3,8 % observés dans les pays les plus performants pour atteindre la scolarisation primaire universelle. Il est important de rappeler que la croissance de la demande scolaire dans notre pays se caractérise par le recours à des solutions institutionnelles qui, pour avoir été quantitativement efficaces, demandent à être confortées du point de vue de leur pérennité et de leur expansion éventuelle. Ainsi, une part importante de l'amélioration de la couverture du premier cycle fondamental s'est générée en dehors du système public traditionnel, c'est-à-dire par le privé, le communautaire et les médersas. Ce développement ne va pas sans poser certains problèmes (coût qui repose généralement sur les ménages les plus modestes, remise en cause de la qualité des services éducatifs offerts). Ceci pose des questions du point de vue tant de l'équité que de la pérennité et de la qualité des services éducatifs. S'il est probable que le recours à ces structures demeure indispensable à court et moyen termes, il est plutôt sûr qu'une certaine unification du système sera nécessaire pour assurer l'inclusion progressive des écoles publiques et communautaires dans une structure unifiée essentiellement financée avec des ressources publiques. Le défi sera donc à l'avenir de pouvoir assurer un fonctionnement et un financement de ces structures qui assurent à la fois une harmonie suffisante dans l'ensemble du système et un moteur efficace pour son développement. **Le Forum doit en débattre et proposer des solutions de sortie d'impasse.**

  ii. Il s'agit de sortir d'une stratégie essentiellement bâtie sur une politique d'offre scolaire (construction de salles de classe, «recrutement» d'enseignants, distribution de matériels pédagogiques et de manuels scolaires) pour aller vers la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie alliant l'adéquation demande/offre scolaires puisque, même lorsqu'une école est présente à moins de 15 minutes, le taux d'accès n'est que de 66 %, et seulement de 41% pour les filles. En effet, la dynamique des scolarisations montre que les progrès de couverture qui ont été réalisés dans le primaire ont eu tendance à se propager plus ou moins mécaniquement à tous les niveaux éducatifs suivants, faute de politique de régulation. Si une telle option présente des aspects positifs à cette expansion des niveaux post-primaires, il n'en demeure pas moins qu'elle soit structurellement dangereuse. Non seulement, parce qu'elle est fondée sur une absence de priorité effective structurelle pour le premier cycle du fondamental, mais aussi et surtout

parce qu'elle porte en elle des questions d'une part de soutenabilité financière et d'autre part de pertinence même de la politique éducative à moyen terme (les questions d'efficacité externe deviennent alors cruciales).

iii. Aujourd'hui, la part du budget national allouée au secteur de l'éducation est de plus de 30%, avec les résultats que l'on connaît. Notre pays pourrait-il poursuivre une telle politique avec les stratégies actuelles ? Par ailleurs, il ressort des enquêtes réalisées sur l'évaluation de la pauvreté dans notre pays que la part des dépenses familiales dans la dépense totale d'éducation est d'autant plus élevée que le niveau scolaire est bas, ce qui peut paraître incohérent avec l'objectif d'universalité du 1er cycle du Fondamental, d'intégration des enfants d'origine modeste au système éducatif et de lutte contre la pauvreté. Notre pays peut-il continuer à arpenter ce chemin ? Que faut-il alors faire ? **Le Forum doit en débattre et proposer des solutions de sortie d'impasse.**

iv. Le niveau de rémunération des enseignants, exerçant à un même niveau d'enseignement, est assez différencié selon le statut. Cohabitent donc dans le système, pour le Fondamental, des enseignants fonctionnaires (dont le salaire équivaut à 7,5 PIB/tête), des enseignants conventionnaires (4,7 PIB/tête), des enseignants financés sur ressources PPTE -enseignants dans le public (4,8 PIB/tête), et dans des écoles communautaires (1 fois le PIB/tête)-. Globalement, au secondaire, les rémunérations varient également de manière non négligeable, de 4,9 PIB/tête (enseignants PPTE et conventionnaires) à 9,7 (fonctionnaires). N'y-a-t-il pas lieu de résoudre une fois pour toutes l'harmonisation sensible de ces statuts et de ces salaires en respectant la contrainte majeure d'assurer le développement massif du 1er cycle de Fondamental dans un univers où les ressources financières ne sont pas extensibles à souhait? **Le Forum doit dégager une vision stratégique sur ces questions susceptibles d'aider l'Etat à trouver les solutions qu'il faut.**

v. L'efficacité interne de notre système éducatif et la qualité des enseignements reçus par les élèves constituent à l'heure actuelle des préoccupations majeures. Dans les phases préparatoires du Forum, il est apparu, du point de vue de la gestion de flux d'élèves que l'objectif prioritaire d'achèvement universel de six années de scolarisation doit constituer un strict minimum et qu'il s'agit là d'un enjeu considérable dans la mesure où l'ensemble de l'enseignement général est caractérisé par un phénomène d'abandon conséquent, en particulier au niveau du premier cycle : en 2004-05, le taux d'accès en 6ème année s'établit en effet à 43,1 %. La gestion des flux est également entachée d'un fort phénomène de redoublement (près de 19 % dans le 1er cycle, 24 % dans le second cycle et 29 % au niveau du secondaire), dont l'effet sur la rétention est sans ambiguïté, alors que son coût en terme de surconsommation d'années élèves demeure important. Le Forum doit, ici également, en débattre et proposer une vision et des politiques de sortie de l'échec scolaire dans notre pays d'autant plus que les redoublements et abandons contribuent à un gaspillage important: près de 30 % des élèves au 1er cycle fondamental et 25 % au 2ème cycle du fondamental, le poids du redoublement devenant le facteur le plus important dès le 2nd cycle du fondamental. De même, la qualité des apprentissages se caractérise par le faible niveau des apprentissages scolaires. Les résultats d'enquêtes internationales sur les acquisitions, situent le Mali parmi les pays de la sous-région. **Le Forum doit en débattre et faire des propositions**

d'amélioration des conditions d'enseignement, d'organisation pédagogique, de profil enseignant, ...

vi. **la problématique de l'efficacité de notre système éducatif dans la croissance et la réduction de la pauvreté** constitue le cœur du renouveau de l'éducation dans notre pays. Des ateliers exploratoires, thématiques, des écoutes et des concertations régionales, il ressort que l'efficacité externe du système, qui mesure la contribution de l'éducation au développement humain, ainsi que les performances des jeunes issus du système éducatif dans la sphère productive, est faible au regard des potentialités réelles du pays. En effet, le marché de l'emploi au Mali est caractérisé par un écart croissant entre l'offre et la demande d'emploi. Les difficultés d'insertion sont plus fortes chez les jeunes actifs que chez les plus âgés. 48% des actifs de 25-35 ans sont sans emploi contre 40% des 55-60 ans. En outre, la **proportion de jeunes qui sont sans emploi croît quand le niveau d'instruction augmente**, passant ainsi de **39% chez ceux qui ont fréquenté le fondamental 1 à 56% pour ceux qui ont fréquenté le supérieur**.

Parmi les jeunes de 25 à 35 ans, **92% de ceux qui ont un emploi exercent dans le secteur informel** avec une productivité faible. Seulement 40% des sortants du supérieur occupent un poste de cadre dans le secteur moderne ; les autres sont sans emploi ou occupent un emploi qui ne nécessite pas leur niveau d'instruction.

Il se pose donc manifestement le problème du trop grand nombre d'étudiants par rapport aux capacités d'absorption du marché du travail.

Ces analyses soulignent, sans ambiguïté pour le Forum, la nécessité de revisiter la question de l'arbitrage entre la quantité (la couverture du système) et la qualité au niveau de tous les ordres d'enseignement. Dans tous les cas, l'enjeu et le défi sont de déboucher sur une vision stratégique commune et partagée sur l'adéquation éducation / formation / emploi d'autant plus que concernant l'enseignement technique et professionnel, la performance des jeunes formés ne semble pas satisfaisante, leur taux de chômage étant élevé (46% sont sans emploi) et leur taux d'insertion dans le secteur moderne faible (33%).

Une autre question non moins importante nécessitant une vision stratégique commune et partagée sont les disparités individuelles (selon des caractéristiques sociales) et géographiques (en terme d'offre et de demande) dans les scolarisations, et la question de la répartition des ressources publiques d'éducation dans le pays au sein d'une génération d'enfants. L'ensemble de ces disparités génère une forte concentration des ressources publiques d'éducation par la faible proportion des jeunes qui poursuivent le plus longtemps leurs études. Il est ainsi estimé que les 10% d'individus les plus éduqués s'approprient 47 % des ressources publiques d'éducation.

En effet, selon les études réalisées, les scolarisations dans notre pays sont assez contrastées lorsqu'on croise les quatre variables de localisation (urbain/rural), revenu, genre et région. A titre d'exemple, le taux d'achèvement du 1er cycle fondamental varie de 92% pour les garçons dans la région de Bamako à moins de 14% pour les filles de la région de Kayes. Les raisons de cet écart tiennent à la fois à des disparités liées aux caractéristiques individuelles et à des différences régionales dans l'offre et la demande de scolarisation.

Dans un contexte d'offre identique les disparités sont fortes entre les enfants des ménages pauvres et ceux des ménages aisés, mais les différences selon le genre sont moins fortes. On observe ainsi en moyenne 27 points d'écart dans l'achèvement du fondamental 1 entre les enfants issus des 60% de ménages les plus pauvres et ceux des 40% les plus aisés, contre 19 points entre les garçons et les filles. Il y a bien sûr renforcement des disparités lorsque les facteurs d'inégalités sociales se combinent.

Concernant l'offre et la demande, les régions de Kayes, Mopti, Ségou, Sikasso et Tombouctou se distinguent des autres par des problèmes à la fois d'offre et de demande aussi bien dans l'accès à l'école que dans la rétention.

Il est par ailleurs intéressant de noter que les inégalités de scolarisation selon le revenu et la localisation augmentent légèrement entre les deux cycles du fondamental, elles explosent littéralement au cycle secondaire et restent assez stables ensuite comme si les jeunes qui avaient passé ce cap pouvaient ensuite continuer leurs études sans encombres particulières. La représentation des jeunes urbains est 2 fois plus forte que celle des ruraux au fondamental 1 et 27 fois plus forte au niveau du secondaire. Le secondaire apparaît comme le niveau où une action prioritaire doit être envisagée dans une perspective de réduction des disparités.

vii. **Deux fonctions essentielles sont généralement assignées au système éducatif**: celle de distribuer les ressources (personnels, matériels, finances) du niveau central au niveau local (les écoles individuelles) et celle de faire en sorte que les ressources mobilisées au niveau de chaque école soient transformées le plus efficacement en résultats tangibles chez les élèves. **Sur la base de ce constat, le Forum doit se prononcer sur un certain nombre de problèmes fondamentaux**: la recherche de cohérence dans l'allocation des personnels enseignants aux établissements d'enseignement; la nécessité pour l'école de rester dans une certaine proximité des familles ; la gestion pédagogique.

Des phases préparatoires du Forum, il ressort que le coût unitaire de scolarisation a tendance à être élevé dans les établissements de petite taille (en dessous 100-120 élèves dans le 1er cycle du Fondamental, en dessous de 150-170 élèves dans le 2nd cycle du Fondamental).

Un autre point préoccupant dans la gestion du système éducatif concerne la gestion pédagogique qui est particulièrement faible dans notre pays. En effet, les évaluations montrent que l'ampleur des différences dans le fonctionnement des établissements du 1er ou du 2nd cycle fondamental est spécialement forte, des établissements ayant des ressources par élève semblables pouvant avoir des résultats extrêmement différents en matière d'apprentissage de leurs élèves. En fait, il n'existe pratiquement pas de relation entre le volume des ressources mobilisées dans un établissement et le niveau d'acquisitions des élèves qui y sont scolarisés. Autant de signes évidents de défaillances majeures en matière de gestion de la transformation des ressources en résultats au niveau des écoles. Que faire alors ? Le Forum doit y réfléchir et proposer des éléments de réponses à ces questions d'autant plus qu'il n'existe aucune structure qui, d'une part aurait la responsabilité de traiter ce problème et qui, d'autre part, disposerait des moyens institutionnels et pratiques pour conduire cette éventuelle action.

IV. LE SYSTÈME D'ÉDUCATION AU MALI: ETAT DES LIEUX

IV.1 EDUCATION DE BASE, ALPHABETISATION ET LANGUES NATIONALES

Le concept « Education de Base » recouvre l'éducation préscolaire et spéciale, l'enseignement fondamental et l'éducation non formelle.

Le décret N° 00526/PRM du 26 octobre 2000 fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale de l'Education de Base (DNEB). Il est une application de l'ordonnance N°00-048/P-RM du 25 sept 2000 portant création de la DNEB qui comprend outre le personnel administratif de direction, 5 divisions couvrant les différents domaines d'intervention de l'Education de Base :

- La division chargée de l'Education Préscolaire et spéciale ;
- La division enseignement fondamental ;
- La division enseignement Normal (chargée de la formation initiale et de la formation continue) ;
- La division Alphabétisation ;
- La division CED (Centre d'Education pour le Développement).

La Direction Nationale de l'Education de Base (DNEB), est chargée de :

- élaborer les éléments de la politique nationale en matière de développement de l'éducation de base en relation avec les autres structures compétentes ;
- veiller à la mise en œuvre de cette politique dans un cadre unifié ;
- assurer la coordination, le contrôle technique et de suivi des services régionaux et des services rattachés de l'éducation de base.

IV.1.1 EDUCATION PRESCOLAIRE ET SPECIALE :

L'Education Préscolaire et Spéciale est gérée au niveau de la DNEB par une division qui assure la formation des agents des Académies d'Enseignement dans ces domaines. Cette division assure aussi la supervision des structures d'éducation préscolaire, d'éducation spéciale et d'écoles intégratrices.

Au titre de 2006-2007, le taux de préscolarisation est de 6 % et celui d'éducation spéciale est de 2,5 % (le PRODEC prévoit un taux de préscolarisation de 10% et de couverture d'éducation spéciale de 5% d'ici 2009). L'Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires (EFEP) de Bamako, la seule structure de formation du personnel de la petite enfance au Mali est logée dans des locaux baillés.

Les institutions d'éducation spéciale créées par les associations de personnes handicapées encadrent les enfants et adolescents en situation de handicap (non voyants, malvoyants, sourds-muets, malentendants, handicapés physiques et handicapés mentaux).

L'éducation préscolaire compte **630** structures encadrant **53 015** enfants de 3 à 6 ans.

Au niveau de l'éducation spéciale, on dénombre **9 institutions** encadrant **2 500 élèves handicapés**.

L'état intervient dans la prise en charge du salaire du personnel fonctionnaire et contractuel de l'éducation préscolaire et de l'éducation spéciale, assure la dotation en matériel

didactique, manuel et équipement des jardins d'enfants, des structures alternatives d'encadrement communautaires, des institutions d'éducation spéciale et des écoles intégratrices.

Les défis majeurs auxquels l'éducation préscolaire et spéciale est confrontée sont :

- le faible taux de préscolarisation et d'éducation spéciale ;
- l'inexistence d'infrastructures et d'équipements pour l'Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires ;
- la faible implication de l'Etat et des collectivités territoriales dans la construction et l'équipement des structures d'éducation préscolaire et d'institutions spéciales et le bas niveau de l'appui de l'Etat à celles-ci ;
- le nombre insuffisant de formateurs des formateurs tant en éducation préscolaire qu'en éducation spéciale;
- l'inégale répartition géographique des structures préscolaires et d'institutions spéciales à travers le pays ;
- l'inexistence d'une stratégie idoine de communication en faveur de l'éducation préscolaire et spéciale.

IV.1.2 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Créé suite à la Réforme de 1962, L'Enseignement Fondamental constitue la base de la pyramide scolaire au regard de ses missions, de la tranche d'âge concernée, du volume des investissements en infrastructures, en équipements et en intrants de qualité, de la taille du personnel enseignant. L'Enseignement Fondamental est initialement constitué de deux cycles organiquement liés : un premier cycle de six ans et un second cycle de trois ans.

Le PRODEC, avec la création en quatre niveaux, procède actuellement à une restructuration de l'Enseignement Fondamental en un bloc unique de 9 ans, les neuf premières années de la pyramide scolaire devant assurer le minimum éducatif nécessaire à la poursuite des études et à l'acquisition de compétences nécessaires à l'insertion socioprofessionnelle.

L'Enseignement Fondamental partage les objectifs assignés à l'Education de Base : Assurer un minimum éducatif :

- consistant à savoir lire, écrire, calculer et
- acquérir des habiletés permettant à l'apprenant, soit de s'insérer dans la vie active, soit de poursuivre les études.

La réalisation de cette option passe par les objectifs quantitatifs et qualitatifs :

Objectifs quantitatifs :

- La scolarisation universelle en mettant l'accent sur l'équité genre ;
- Le développement des infrastructures et leur équipement conduisant à l'amélioration du ratio élèves/classe ;
- L'amélioration du ratio élèves /maîtres par le recrutement d'enseignants en nombre suffisant ;
- Le développement des cantines scolaires ;

Statuts, Nombre d'Ecoles, Effectifs, Pourcentages de Filles :

- *1er Cycle*

Statuts	Nombre d'Ecoles	Nombre d'Elèves	% Filles	observation
Publics	3 767	1 056 186	45,1	L'enseignement privé en tant que tel a un rôle marginal dans l'enseignement fondamental car n'accueillant que 9% es effectifs.
Privés	691	162 613	47,1	
Communautaires	2 175	298 784	41,5	
Medersas	1 276	199 373	42,7	
Total	**8 709**	**1 716 956**	**44,4**	

***Source** : Annuaire CPS 2006-2007.*

- *2ème Cycle :*

Statuts	Nombre d'Ecoles	Nombre d'Elèves	% Filles	observation
Publics	1 109	324 121	38,5	
Privés	321	41 135	46,6	
Communautaires	21	1 769	41,9	
Medersas	307	21 261	29,2	
Total	**1 758**	**388 286**	**38,9**	

***Source** : Annuaire CPS 2006-2007.*

Ces tableaux cachent des réalités bien différentes et il n'y a pas lieu de triompher. C'est seulement 1716956 enfants sur environ 6, 5 millions d'enfants de 0 à 15 ans qui accèdent à l'école au 1er cycle fondamental et s'y maintiennent après plusieurs redoublements. Plus graves, sur 100 enfants entrant à l'école seuls 40 franchissent le cap de la 6ème année. On peut alors imaginer le coût prohibitif de l'école liée à son peu de rendement interne et externe, l'effort particulier qu'il faudra déployer non seulement pour une scolarisation universelle mais aussi pour enrôler la grande frange de ceux qui n'ont pas eu la chance d'accéder à l'école ou qui ont été déscolarisés prématurément pour une raison ou une autre.

Les objectifs qualitatifs du système visent :

- la réduction du taux de redoublement et d'abandon ;
- la dotation des écoles en intrants de qualité : matériel didactique, notamment la dotation en manuels scolaires ;
- l'amélioration de l'encadrement pédagogique par le développement d'un encadrement de proximité ;
- l'amélioration du suivi –évaluation ;
- l'introduction des langues nationales ;
- la révision des programmes d'enseignement : la conception et la mise en œuvre d'un curriculum fondé sur l'approche par compétences est loin d'être atteint.

Trois (3) modes de gestion des programmes officiels participent à l'amélioration de la qualité des apprentissages :

- la gestion classique où le médium d'enseignement est le français ;

- la pédagogie convergente (PC) où la langue nationale et le français sont concomitamment médium d'enseignement (bilinguisme fonctionnel) ;
- le curriculum avec l'entrée de la notion de compétences dans les programmes d'enseignement.

Ces modes de gestion sont contrariés par l'insuffisance/manque de matériels didactiques adaptés.

Les Défis :

- La cohabitation des trois modes de gestion des programmes ;
- Selon une étude menée, 77% des garçons et 90% des filles en 4ème année ne savent pas lire une phrase simple en français alors que dans deux ans ils feront l'examen de passage en 7ème (CFEPCEF) dans cette langue, ce qui met en cause gravement l'amélioration de la qualité des apprentissages ; c'est pourquoi des sources récentes (2006-2007) donnent un taux national net de scolarisation de 58,8% pour le 1er cycle de l'enseignement fondamental. Ce taux chute à 5,3% pour le 2ème cycle.
- L'atteinte de la scolarisation universelle en 2012 suivant la déclaration de politique du Premier Ministre.
- La mise en œuvre du curriculum ;
- L'amélioration du taux de scolarisation des filles ;
- La gestion des écoles communautaires ;
- L'extension et la pérennisation des cantines scolaires ;
- Le prolongement de l'éducation jusqu'aux couches défavorisées (enfants de la rue, talibés-mendiants) ;
- L'appropriation des stratégies alternatives d'apprentissage accéléré (Passerelle, Institut d'Education Populaire) ;
  - La formalisation et l'intégration des stratégies d'apprentissage pour les écoles nomades ;

IV.1.3 ENSEIGNEMENT NORMAL :

L'enseignement normal est géré par la Division de l'enseignement normal au sein de la Direction National de l'Education de base. Celle-ci a pour missions :

- d'élaborer les éléments de la politique de la Direction Nationale de l'Education de Base en matière de formation initiale et de formation continue des enseignants ;
- de coordonner et suivre la mise en œuvre de cette politique en relation avec les Académies d'enseignement ;
- de gérer la formation initiale des maîtres.

IV.1.3.1 La formation initiale vise deux buts principaux

- assurer la professionnalisation de la fonction ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs de développement qualitatif et quantitatif de l'éducation de base.

La formation initiale est assurée dans **13** Instituts de Formation des Maîtres (**IFM**) sur l'ensemble du territoire et une Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires (**EFEP**) à Bamako. Ces établissements forment dans deux filières principales : Généralistes et Spécialistes. L'entrée se fait par concours. Les titulaires du DEF y entrent pour un cycle de 4 ans et les titulaires du Bac pour un cycle de 2 ans.

Les Elèves-Maîtres en formation dans les IFM et pour tous les cours sont au nombre de **12070** dont **8735 généralistes** et **3335 spécialistes** (Année scolaire 2007-2008).

En 2007, 1521 Elèves-Maîtres (1110 généralistes et 411 spécialistes) sont sortis des IFM. Ils ne sont pas tous recrutés comme enseignants.

Ce chiffre est en deçà de la projection du PISE (2500 enseignants par an) soit seulement (60,84 %).

Quant à l'EFEP, elle totalise **455** Educateurs Préscolaires.

IV.1.3.2 La formation continue :

Elle a pour objectifs de :

- compléter la formation initiale et répondre à de nouveaux besoins;
- instaurer des communautés d'apprentissage qui font de l'école "le lieu par excellence" de la formation continue et qui permettront aux enseignants de travailler ensemble et de se perfectionner;
- améliorer le statut et la qualification professionnelle des enseignants.

Un document de politique de Formation Continue des Maîtres (FCM) a été élaboré et adopté en 2003 en Conseil de Ministres. Deux outils essentiels, le Programme-Cadre et le Manuel de Gestion accompagnent le document de politique de formation continue afin de le rendre plus fonctionnel.

La FCM depuis 2006 s'est dotée d'un nouvel outil, le Plan Stratégique 2006-2010 qui déterminera les objectifs et réalisera toutes les activités de formation continue. C'est autour du Plan Stratégique que s'inscrit la généralisation de la Communauté d'Apprentissage (CA) des Maîtres et de la formation par voie de radio.

Dans le cadre des innovations pédagogiques, l'école est apparue comme le lieu privilégié de la formation continue des Maîtres à travers les communautés d'apprentissage dont le lancement a été fait en 2005. Il existe aujourd'hui sur l'ensemble du territoire 1250 écoles en CA des Maîtres. La Formation Interactive des Enseignants par la Radio (Programme FIER) est aussi une des innovations majeures. Cette formation a lieu à travers des émissions destinées aux enseignants en classe et en groupes d'écoute pour combler le déficit de la formation en présentielle.

En outre, dans le cadre de la Stratégie Alternative de Recrutement du Personnel Enseignant (SARPE), la DNEB a formé, à travers les AE, 1880 enseignants dont 800 généralistes et 1080 spécialistes contractuels.

IV.1.4 EDUCATION NON FORMELLE :

L'éducation non formelle a pour but de mettre en œuvre toute forme appropriée d'éducation de jeunes non scolarisés ou déscolarisés et d'adultes en vue d'assurer leur promotion sociale, culturelle et économique. Elle est assurée par :

- les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)
- les Centres d'Education pour le Développement (CED)
- les Centres d'Apprentissage Féminins (CAFE)

Résultats quantitatifs :

- *les CED :*

En 2006, **866 CED** ont fonctionné sur l'ensemble du territoire national avec un effectif de **8123 filles et 9919 garçons** sous la conduite de **866 éducateurs**. Cette campagne a ainsi enregistré **18 042 apprenants finalistes.**

Actuellement, **8958 apprenantes et apprenants** sont en attente de formation préprofessionnelle

- ***l'alphabétisation :***

Pour la campagne 2006, on comptait **2420 Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)** sur l'ensemble du territoire national avec **61056 auditeurs** dont **53,22% de femmes**. Ces centres ont été encadrés par **3397 animateurs** dont **34% de femmes** et **52 687 néo alphabètes** sont issus de ces centres. A l'arrivée, le taux d'alphabétisation des adultes (les plus de 15 ans) est très bas (~ 26%), classant le Mali parmi les trois pays au monde où l'analphabétisme des adultes est particulièrement élevé. Des sources récentes (2006-2007) donnent un taux national d'alphabétisation de 12%. Ce taux cache des disparités graves comme par exemple celui de 8% pour la Région de Tombouctou.

- ***Les CAFé :***
  Au total, il n'existe que quatre (4) Centres d'Apprentissage Féminins partiellement opérationnels sur l'ensemble du territoire national (Bamako, Bourem, Koutiala et Nara) avec des filières comme la teinture, la coiffure, l'agroalimentaire....

Les défis :

- Le faible niveau de financement de l'alphabétisation (2,1% du budget de l'Education selon les prévisions du PISE 2)
- le développement de stratégies de mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre de la politique de l'ENF ;
- la mise en œuvre du programme vigoureux d'alphabétisation prôné par le Président de la République ;
- la réalisation de la Formation professionnelle des finalistes CED dans les pôles de formation identifiés et/ou construits;
- L'élaboration des stratégies d'insertion socio économique des finalistes CED ;
- une plus grande implication des Collectivités dans la mise en œuvre des programmes d'Education Non Formelle ;
- le développement de la formation qualifiante pour les néo alphabètes.

UNE NOUVELLE VISION DE L'EDUCATION DE BASE :

A partir de l'analyse de l'état des lieux, les acteurs ont dessiné leur vision de l'éducation de base :

- une éducation de base qui valorise le travail, l'effort, la qualité ;
- une éducation de base efficace qui crée les conditions de la réussite pour tous les apprenants et qui associe la qualité et l'équité ;
- une éducation de base qui assure un fonctionnement régulier et un financement durable de l'ensemble de ses structures pour son développement harmonieux ;
- Une éducation de base qui met l'enseignant au cœur du service éducatif ;

- Une éducation de base appartenant aux communautés, ouvertes sur nos valeurs morales et culturelles, et qui doit être le fondement de la cohésion et de la conscience nationale.

Pour y parvenir et en référence aux analyses qui ont été conduites dans le rapport, nous avons recensé **cinq dimensions principales qu'une nouvelle vision stratégique devra nécessairement considérer :**

- l'intégration progressive des écoles publiques et communautaires dans une structure unifiée essentiellement financée avec des ressources publiques ;
- le développement concomitant de l'offre éducative et de la demande sociale d'éducation pour progresser de façon significative vers l'universalisation de la couverture scolaire au cours des prochaines années.
- une nouvelle politique de recrutement, formation, déploiement et rémunération des enseignants centrée sur la performance et l'égalité
- la diversification des formations en ciblant les moyens pour inclure des apprentissages pratiques et professionnels ;
- l'amélioration de la gestion administrative et pédagogique.

IV.2 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

L'Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel constitue un maillon important du système éducatif de notre pays. Ses objectifs sont précisés à l'article 37 de la loi d'orientation sur l'Education, à savoir, « faire acquérir aux élèves des connaissances générales et techniques, théoriques et pratiques, des modes et des moyens de pensée constituant la base commune des diverses spécialités du savoir, en vue de leur permettre de poursuivre des études supérieures ou de s'insérer dans la vie active.... »

L'Enseignement Secondaire Général est dispensé dans les lycées (publics et privés) et sanctionné par le Baccalauréat.

L'enseignement Technique et professionnel est dispensé dans les lycées techniques, les centres de formation professionnelle, les Instituts de Formation professionnelle (publics et privés) ou dans les établissements équivalents. Les études sont sanctionnées par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), pour le cycle court et par le Brevet de Technicien (BT), et le baccalauréat technique pour le cycle moyen. Si le BT est un diplôme terminal, le bac technique conduit à l'enseignement supérieur.

La formation professionnelle a pour objet de développer les compétences requises pour l'exercice d'un emploi ou d'un métier.

Il ressort de l'état des lieux fait au cours des consultations organisées dans le cadre des travaux préparatoires du forum national sur l'éducation, que l'ESGTP se trouve fortement handicapé dans l'atteinte de ses objectifs et finalités éducatives.

En effet, l'enseignement secondaire est en proie à des difficultés qui ont pour noms : des infrastructures et équipements insuffisants et inadaptés, des offres de formation inadaptées et peu diversifiées, des effectifs d'élèves pléthoriques, des personnels enseignants en nombre insuffisant et aux profils majoritairement inappropriés, une articulation timide avec la formation professionnelle par apprentissage, etc.

IV.2.1 DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS INSUFFISANTS ET INADAPTES

IV.2.1.1 Dans l'Enseignement Secondaire Général (ESG)

L'Enseignement Secondaire Général compte 223 lycées dont 43 publics et 180 privés (année scolaire 2007- 2OO8). Cette offre éducative est géographiquement mal répartie. Elle reste encore fortement concentrée à Bamako et secondairement dans les capitales régionales pour le public. La distribution n'est guère meilleure en ce qui concerne le privé. En effet, 83% des lycées privés sont concentrés à Bamako et sa proche banlieue. Le privé accueille environ 58% des effectifs d'élèves contre 42% pour le public.

Dans ces lycées publics et privés, les salles de classe sont généralement insuffisantes et inadaptées. Les effectifs moyens sont de l'ordre de 50 élèves par classe. Les laboratoires sont souvent utilisés comme salles de classes. Dans bien des cas, les locaux du privé ne respectent pas toutes les règles d'ingénierie : ce sont souvent des maisons à usage d'habitation qui sont transformées en écoles. Le manque de salle de classe oblige le plus souvent à recourir à la rotation et à la réduction des volumes horaires de certaines matières considérées comme « secondaires ».

Les laboratoires, les bibliothèques et les salles informatiques commencent à peine à s'équiper de façon conséquente surtout au niveau des établissements publics. Cette situation est consécutive à l'option faite de transformer la pension alimentaire du secondaire en intrants de qualité (équipements collectifs).

IV.2.1.2 Dans l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) :

Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, la prédominance des établissements privés est manifeste. En 2003 il n'y avait que 75 établissements privés. En 2008 leur nombre est passé à 117, soit une progression d'environ 57,6%. Pour la même période, celui des établissements publics est passé de 11 à 14, soit une progression de 21,42% seulement.

Le privé est surtout présent dans le tertiaire qui apparaît comme moins coûteux que l'industrie.

Dans l'ETP, les postes de travail sont insuffisants. Les machines sont vétustes. Les salles Spécialisées sont insuffisantes, mal équipées et mal approvisionnées.

IV.2.2 DES OFFRES DE FORMATION INADAPTEES

IV.2.2.1. Dans l'Enseignement Secondaire Général :

L'Enseignement Secondaire Général comprend deux séries en 10^{e} : La série **lettres** et la série **sciences**. Chacune de ces séries s'ouvre sur deux séries en 11^{e} et en 12^{e}. Les séries Langues et Littérature (LL) et Sciences Humaines (SH) pour la série lettres ; Sciences exactes (SE) et sciences biologiques (SB) pour la série sciences.

Les séries littéraires reçoivent les effectifs les plus importants au détriment des séries scientifiques qualifiées de « difficiles » par les élèves et leurs parents qui craignent l'échec scolaire élevé à ce niveau.

Par ailleurs les séries actuelles de l'enseignement secondaire général préparent mal à l'enseignement supérieur qui ne propose pas non plus une gamme assez diversifiée de formations.

IV.2.2.2. Dans l' l'Enseignement Technique et Professionnel :

Pour l'Enseignement Technique et Professionnel, la formation se fait à travers des **filières industrielles et des filières tertiaires** de durées différentes. Le cycle court, d'une durée de deux ans, sanctionné par un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et le cycle moyen pour l'obtention du diplôme de Brevet de Technicien (BT) après quatre ans.

Le paradoxe dans l'enseignement technique et professionnel réside dans le fait que les filières industrielles qui sont les plus diversifiées et qui offrent le plus de chance d'opportunités d'emploi, sont les moins fréquentées à l'inverse des filières tertiaires qui connaissent les pléthores et dont les produits sont peu demandés sur le marché de l'emploi.

Les formations données au lycée technique, dans les séries « Technique Industrie, Technique Génie Civil, Technique Economie » ont peu de répondant au niveau des formations supérieures.

IV.2.3 DES EFFECTIFS D'ELEVES PLETHORIQUES

IV.2.3.1 Dans l'Enseignement Secondaire Général :

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, les établissements d'enseignement secondaire général ont inscrits 90 907 élèves soit 62,4% des effectifs de l'ensemble du sous-secteur de l'ESGTP.

L'enseignement secondaire général est caractérisé par un accroissement constant des effectifs. En 2005, sur 48244 admis au DEF, 22 124 (45,86%) sont orientés dans l'ESG; en 2006, sur 64011 admis, 32 664 (51,03%) sont orientés dans l'ESG ; en 2007sur 77 649 admis ,41178 (53,03%) sont orientés dans l'ESG.

Cette arrivée massive d'élèves conduit à des ratios élèves/classe élevés (de l'ordre de 50 à 60). Sans en être la seule raison, ces ratios combinés à d'autres variables, contribuent à la faiblesse des rendements scolaires dans cet ordre d'enseignement. Le taux de promotion est de l'ordre de 64% ; le taux de redoublement de 25% et le taux d'exclusion de 11%/.

IV.2.3.2. Dans l' l'Enseignement Technique et Professionnel :

Comme dans l'ESG les effectifs augmentent chaque année dans l'enseignement technique et professionnel. Ils sont passés de 31 371 en 2004-2005 à 34756 en 2005-2006 et à 41776 en 2006-2007.

Les 2/3 de ces effectifs sont inscrits dans des établissements privés (76 % des contre 24 % dans le public en 2008).

Les filières industrielles ne reçoivent que 25 % des effectifs contre 75 % pour les filières tertiaires. C'est là que se rencontrent les ratios élèves/classe les plus élevés.

Le paradoxe à ce niveau réside dans le fait que malgré les faibles effectifs inscrits dans les filières industrielles, les postes de travail sont insuffisants ce qui oblige à raccourcir le temps de pratique par élève, jouant ainsi négativement sur la qualité de la formation professionnelle.

IV.2.4 DES PERSONNELS ENSEIGNANTS EN NOMBRE INSUFFISANT ET AUX PROFILS MAJORITAIREMENT INAPPROPRIES

IV.2.4.1 Dans l'Enseignement Secondaire Général :

Le personnel enseignant de l'enseignement secondaire général public est composé de 884 fonctionnaires et de 1075 contractuels (de l'Etat ou des collectivités) soit un total de 1959 enseignants. Les contractuels constituent près de 55% du personnel enseignant de

l'enseignement secondaire général public. Cette tendance s'accentue d'année en année avec le ralentissement des recrutements des enseignants dans la fonction publique de l'Etat.

Le personnel enseignant du privé est composé de 696 permanents et de 1623 vacataires soit un total de 2319 enseignants. Les vacataires constituent près de 70% du personnel enseignant de l'enseignement secondaire général privé. Les vacataires sont pour beaucoup d'entre eux, des enseignants recrutés dans le public comme fonctionnaires ou contractuels.

Dans l'ensemble, l'enseignement secondaire général comprend **1580** enseignants fonctionnaires contre **2698** contractuels (y compris les vacataires) soit un total de **4278** enseignants. Ainsi les contractuels constituent **63%** du personnel enseignant de l'E.S.G.

IV.2.4.2 Dans l' l'Enseignement Technique et Professionnel :

L'Enseignement Technique et Professionnel emploi 839 enseignants dont 548 contractuels. Le constat est le même que dans l'ESG, une augmentation progressive du nombre d'enseignants contractuels et une forte présence des enseignants du public dans le privé.

La nécessité de renforcer les capacités des enseignants fonctionnaires et contractuels du public et du privé au niveau de l'ESGTP par une formation continue de qualité est aujourd'hui perceptible.

Les perspectives :

Au regard des constats, il apparaît de toute évidence que si les tendances actuelles se maintiennent, le sous-secteur de l'enseignement secondaire, dans ses différents compartiments, ne pourra pas atteindre les finalités qui lui sont assignées. Il convient dès à présent d'imaginer des actions significatives permettant une inversion des tendances. Au nombre de ces actions, celles citer ci-dessous paraissent imminentes. Il s'agit de :

- Investir de façon significative dans la construction et l'équipement d'infrastructures visant à accroître les capacités d'accueil des établissements d'enseignement publics.
- Diversifier les offres de formation et améliorer leur pertinence en tenant compte à la fois des besoins du marché du travail et des perspectives d'auto emploi.
- Réduire progressivement les pourcentages d'élèves orientés dans le privé et investir les économies faites sur les frais scolaires et les demies-bourses dans des intrants de qualité au profit du public.
- Créer les conditions favorables à l'émergence d'un véritable partenariat public/ privé pour offrir une éducation de qualité à hauteur de souhait.
- Procéder à la relecture du décret 138 PGRM du 6 juin 1980 portant organisation et fonctionnement de l'ESG en vue d'adapter les filières et séries à l'évolution de l'environnement national et sous-régional et aux offres de formation dans le supérieur.
- Penser et mettre en oeuvre un vaste programme cohérant de formation continue des enseignants tant au plan académique que pédagogique.
- Diversifier les filières de formation tant au niveau du CAP que du BT en tenant compte des réalités nationales ;
- Créer un système de passerelles entre l'enseignement secondaire et la formation professionnelle pour permettre d'une part la réinsertion des exclus de l'ESGTP et la certification des apprentissages d'autre part.
- Créer et équiper des centres et Instituts de formation répondant à des besoins de formation spécifiques.

IV.2.5 ETAT DES LIEUX DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les efforts du gouvernement et de ses partenaires ont permis au système éducatif malien de faire des progrès sensibles en termes de scolarisation des enfants (le taux brut de scolarisation est passé de 26,5 % en 1990 à 77,60 % en 2007).

Si la bataille pour l'accès semble en vue d'être gagnée, il n'en demeure pas moins que le système éducatif fait face à un problème tout aussi important qui concerne le maintien des effectifs dans le cursus. En effet, près de 6 enfants sur 10 n'atteignent jamais la fin du 1er cycle, soit parce qu'ils n'ont jamais eu accès à ce cycle d'enseignement, soit parce qu'ayant commencé à le fréquenter, ils ont abandonné avant la fin. Aussi, le taux de déperdition à ce niveau est encore de l'ordre de 44,30 %.

Au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental, dans les conditions actuelles, environ 23 % des nouveaux entrants en 7ème année n'atteindront pas la 9ème année. Quant au taux de transition entre l'enseignement fondamental et l'enseignent secondaire, il est de 40,10%, soit près de 59,90% de rétention.

Pour les admis au DEF, les critères d'orientation au cycle secondaire font que plus de 25% d'entre eux quittent l'école sans qualification professionnelle. Estimés à plus de 25 000 jeunes aujourd'hui, leur prise en charge constitue une des préoccupations brûlantes des familles, des communautés et de l'Etat.

La situation est encore moins reluisante lorsqu'on passe à l'enseignement secondaire général où le taux d'achèvement en 12ème année n'est que de 5,7%. L'Enseignement Technique et professionnel qui devrait être un bon recours, pèche par la faiblesse de sa capacité formative au regard de l'importance des flux et de l'inadéquation des formations avec le marché de l'emploi.

Il s'en suit logiquement qu'une grande partie des actifs de notre système éducatif (du primaire au secondaire) se retrouve sur le marché du travail sans aucune qualification professionnelle.

Une autre cible de la Formation Professionnelle est celle de diplômés en situation de chômage à l'issue de différents cursus inadaptés aux besoins du marché du travail. Selon une étude menée en 2006, le nombre de jeunes diplômés sans emploi était estimé à près de vingt mille (20 000). Ce chiffre accrédite les conclusions du dernier rapport EPAM (Enquêtes Permanentes auprès des Ménages) selon lequel le taux de chômage est plus élevé chez les diplômés que chez les non diplômés.

De manière spécifique, les attentes liées à la Formation Professionnelle à ce jour sont énormes : des milliers de finalistes des CED, autant de non scolarisés, de déscolarisés, de non orientés du DEF et de diplômés sans aucune qualification professionnelle, d'apprentis artisanaux et de petits exploitants agricoles, attendent d'être insérés ou de conforter leur insertion au moyen de la Formation professionnelle.

Le dispositif de la formation professionnelle par apprentissage reste à bâtir au Mali. Dans ce domaine les problèmes ont pour noms :

- L'inexistence de cadre législatif et règlementaire.
- L'insuffisance en infrastructures (centres de formations professionnelle)
- L'insuffisance de ressources humaines, de programmes et supports
- de cours;
- l'inadéquation entre la formation et les besoins de l'économie ;
- le peu de diversification des offres de formation.

Quelle vision de la formation professionnelle ?

La vision découlant de l'état des lieux comporte deux dimensions du sous secteur.

- **Une formation qualifiante et/ou par apprentissage des ressources humaines en vue d'accroître la productivité et la rentabilité dans les activités économiques ;**
- **la formation d'une main d'œuvre qualifiée et compétitive en faveur du secteur privé pour assurer une croissance économique forte.**

La recherche d'une adéquation formation/emploi et la nécessité de réguler les flux à tous les niveaux du système éducatif, imposent inéluctablement le renforcement de la Formation Professionnelle qui apparaît très vite comme une alternative crédible à consolider. Cela implique outre la reconnaissance des problèmes qui lui sont spécifiques, la satisfaction des besoins importants en ressources humaines (personnel d'encadrement) et en infrastructures/équipements (centres de formation).

Pour parvenir à l'ajustement escompté entre la formation et l'emploi, il s'agira de privilégier la formation à des métiers porteurs en lien avec les réalités économiques locales et investir prioritairement dans le secteur agro – sylvo - pastoral qui se présente comme « le premier gisement d'emplois pour les jeunes ».

Les composantes essentielles des orientations de la formation professionnelle sont : la qualité de la formation ; la gestion de la formation :

- ***Favoriser l'accès à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage du plus grand nombre de personnes :***

Il s'agit d'augmenter et d'améliorer la capacité d'accueil des structures de formation professionnelle et de développer une offre de formation adaptée aux réalités locales. Elle prend en compte la dimension genre, la lutte contre les pires formes du travail des enfants.

- **Articuler la formation aux besoins de l'économie :**

Il s'agit de faire en sorte que la formation professionnelle soit en parfaite adéquation avec les besoins de l'économie en vue de lui faire jouer tout son rôle dans le développement économique et social.

- **Améliorer la qualité des activités de formation :**

Cette composante vise à améliorer la qualité de la formation et des apprentissages pour augmenter le rendement interne et externe du système de la formation professionnelle en vue de satisfaire les besoins en cadres qualifiés et en main-d'œuvre de l'ensemble des secteurs socio-économiques du pays.

- **Construire avec les Collectivités Territoriales une stratégie partagée :**

L'objectif vise à faire des collectivités territoriales les principaux acteurs de la programmation en matière de formation professionnelle ; elles doivent être au cœur du partenariat à bâtir autour de celle-ci.

- **Renforcer le dispositif de pilotage et de gestion de la formation professionnelle**

Cette composante vise à moderniser et à renforcer la gestion du secteur de la formation professionnelle. Elle renforcera les capacités des collectivités territoriales à mettre en œuvre la politique de la Formation Professionnelle et à améliorer leur prestation de services.

L'immensité des problèmes qui se posent à notre système de formation professionnelle par apprentissage et l'importance des moyens et ressources à mettre en œuvre pour relever le défi, exigent une programmation à long terme.

IV.3 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

IV.3.1 ORGANISATION :

Le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique comprend des structures d'enseignement et de recherche, et des instituions de recherche non universitaires dont les chercheurs sont cependant astreints par la loi à participer à la formation des étudiants.

IV.3.1.1 Enseignement Supérieur

L'Enseignement Supérieur a été marqué par la réforme de 1962 qui a mis l'accent sur le système des grandes écoles (7 établissements* créés entre 1962 et 1975) et l'ouverture de l'Université en 1996. L'enseignement supérieur public qui accueille quelque 65 000 étudiants en 2008, encadrés par 977 enseignants, comprend essentiellement l'Université de Bamako et trois (3) Grandes Ecoles.

L'Université est un Etablissement Public à caractère Scientifique, Technologique et Culturel organisé en facultés (au nombre de 5) et Instituts (au nombre de 2) qui sont :

- la Faculté des Sciences et Techniques (FAST) ;
- la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH) ;
- la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP) ;
- la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG) ;
- la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie (FMPOS) ;
- l'Institut Universitaire de Gestion (IUG) ;
- l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA) ;

Les Grandes Ecoles sont rattachées à la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DNESRS). Ce sont :

- l'Ecole Nationale d'Ingénieurs Abdrahmane Baba Touré (ENI-ABT) ;
- l'Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée (IPR/IFRA) de Katibougou ;
- l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP).

Par ailleurs, il existe une cinquantaine d'établissements supérieurs privés formant dans divers domaines avec environ 5% des effectifs globaux de l'enseignement supérieur.

IV.3.1.1 Recherche Scientifique et technologique

La recherche scientifique est placée sous la tutelle du Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique. Les structures en charge de l'orientation politique et de la coordination sont la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DNESRS) et le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). Par ailleurs, il existe une structure de coordination de la recherche agricole au Mali qui est le Comité National de la Recherche Agricole (CNRA), rattaché au ministère chargé de l'Agriculture.

Les instituts et Centres de recherche sont placés sous l'autorité directe de différents Départements ministériels (une dizaine). Toutefois la gestion de la carrière des chercheurs

hiérarchisés (au nombre de 355) est assurée par le département en charge de la recherche scientifique.

Les instituts de recherche, classés par domaines d'activités sont :

Santé :

- Centre National d'Appui à la Lutte Contre la Maladie
- Institut National de Recherche en Santé Publique
- Institut d'Etudes et de Recherche en géronto - gériatrie

Sciences humaines :

- Institut des Langues Abdoulaye Barry,
- Institut des Sciences Humaines,
- Institut des Hautes Etudes et de Recherche Islamiques - Hamed Baba de Tombouctou,
- Musée national,
- Centre national des Ressources de l'Education non Formelle,

Agriculture, Elevage et Environnement :

- Institut d'Economie Rurale,
- Laboratoire Central Vétérinaire,

Energie

- Centre National de l'Energie Solaire et des Energies Renouvelables

Travaux publics

- Centre National de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux Publics

Industrie

- Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile

IV.3.2 PRINCIPAUX PROBLEMES :

Les principaux problèmes auxquels notre système d'enseignement supérieur et de recherche doit faire face sont essentiellement d'ordre structurel. Suivant le document de Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur (en cours d'élaboration), ce sont :

- **une inadaptation de l'offre de formation à la demande économique et sociale :**

L'enquête permanente auprès des ménages de 2004 révélait que 56% des diplômés de l'enseignement supérieur n'avaient pas d'emploi, Depuis, l'accroissement très rapide des effectifs étudiants a encore aggravé la situation, faisant du problème du chômage massif des diplômés un risque certain pour notre pays. Outre une faible capacité d'absorption des diplômés du supérieur, le secteur moderne privé est surtout à la recherche de compétences de niveau intermédiaire (bac+2) que le système d'enseignement supérieur ne lui procure pas actuellement en raison de sa faible adaptation aux besoins de l'économie nationale. Il y a là une anomalie importante à corriger, car comment justifier que l'Etat consacre un budget important à former des jeunes à des profils dont l'économie n'a pas besoin alors que l'économie nationale recherche des compétences que le système national d'enseignement supérieur ne peut lui fournir ?

- **une faible capacité d'encadrement des étudiants :**

Depuis le début des années 2000, sous l'effet d'une demande sans cesse croissante, les effectifs étudiants ont été multipliés par 3 passant de 20 000 à quelque 65 000 étudiants en 2007-2008, avec des conditions d'encadrement et de formation qui se dégradent d'année en année. Le taux d'encadrement est en moyenne d'un enseignant pour 65 étudiants, alors qu'il devrait être de l'ordre de 1 enseignant pour 15 à 18 étudiants suivant la norme de l'UNESCO. Pour les années futures, si les tendances actuelles se poursuivent, les effectifs dans l'enseignement supérieur seront de plus 110 000 en 2015, alors que la plupart des enseignants de rang A (chargés des cours magistraux et des formations doctorales) seront à la retraite.

- **Une insuffisance d'infrastructures et d'équipements :**

L'Université de Bamako, à sa création, a hérité des infrastructures d'anciens établissements (écoles et lycée). Outre leur inadaptation à la formation supérieure, surtout scientifique, ces locaux se sont vite avérés incapables de faire face à l'augmentation rapide des flux d'étudiants, année après année. Il en est de même des quelques amphithéâtres construits par la suite. Les aménagements de salles opérés pour faire face à la situation n'arrivent pas à répondre aux attentes. Les salles de cours, travaux dirigés, travaux pratiques et autres laboratoires mal équipées, ne répondent plus aux normes pédagogiques, scientifiques et sécuritaires. A titre d'exemple pour des normes de 0,90 m2 par étudiant, pour un cours, cette superficie est réduite à moins de 0,30 m2 en moyenne. il n'est pas rare de voir des étudiants s'asseoir à trois sur un banc de lycéen conçu pour deux élèves, d'autres se contentant des tables pour s'asseoir. De plus, la désuétude et l'insuffisance des équipements des laboratoires sont des facteurs qui ne favorisent pas une formation de qualité dans un monde de compétition.

A tous ces maux s'ajoute la mauvaise gestion des salles ou plus précisément leur mauvaise programmation et leur non mutualisation. Ces insuffisances conduisent parfois à programmer de plus en plus de cours le soir jusqu'à 20 heures dans des salles mal éclairées.

Le tableau n'est pas plus reluisant pour les instituts de recherche dont les infrastructures et équipements sont insuffisants, inadaptés ou vétustes. Certains instituts sont en location depuis leur création dans des locaux (CNRST, ISH, ISFRA) inadaptés.

- **Une recherche peu performante :**

Les résultats en matière d'activités de recherche ne sont pas à la hauteur des espérances, aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. On note en effet un nombre de publications relativement faible, des technologies mises au point pas toujours adaptées aux besoins de la société, une faible diffusion des résultats. Si les institutions nationales de recherche parviennent à produire, plus ou moins, des résultats en rapport avec leur mission, cela n'est pas le cas pour la recherche universitaire, dont les acteurs sont confrontés à l'ampleur et à la pression grandissante des tâches d'enseignement et sont peu engagés dans la recherche. Les conséquences en sont une recherche peu performante ne pouvant jouer son véritable rôle de levier pour le développement économique et social du pays.

- **un déséquilibre structurel entre les ressources affectées au secteur et les besoins :**

Depuis une dizaine d'années on assiste à une situation de crise chronique de l'enseignement supérieur liée au contexte de raréfaction des ressources que connaît ce sous secteur. Sous la double contrainte de l'accroissement des effectifs et de la relative stabilisation des budgets, on constate une baisse des dotations budgétaires moyennes par étudiant et corrélativement une baisse de la qualité de l'enseignement.

L'utilisation déséquilibrée des ressources financières disponibles constitue également un problème récurrent. Environ 56% du budget de l'enseignement supérieur est consacré aux aides sociales (bourses trousseaux) en 2008 alors que celles-ci ne représentent que 15% dans les pays anglophones d'Afrique. Cette répartition constitue assurément un frein à l'expansion quantitative et à l'amélioration qualitative du système.

- **une faiblesse des capacités de gouvernance :**

Les difficultés que rencontre le sous secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ne relèvent pas uniquement de contraintes externes mais également de facteurs endogènes liés notamment aux faiblesses institutionnelles qui ne permettent pas d'accomplir les réformes pédagogiques, organisationnelles, administratives, financières et institutionnelles de nature à mieux répondre aux contraintes et aux évolutions. Les capacités insuffisantes de planification, de programmation, de gestion et d'évaluation rendent difficiles la mise en place de cadres de développement cohérents et une régulation efficace.

La gouvernance de l'enseignement supérieur dans notre pays est aujourd'hui essentiellement centrée d'une part, sur la recherche de solutions pour faire face à l'inadéquation des moyens disponibles avec les besoins d'une population estudiantine en croissance très rapide, et d'autre part sur la prévention et la gestion des difficultés qu'entraîne inévitablement cette situation.

IV.3.3 PRINCIPAUX DEFIS :

L'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique ont pour finalité la formation des compétences et des qualifications, la production de connaissances et de technologies qui favorisent le développement économique de notre pays et qui prennent en compte nos besoins actuels et leurs évolutions prévisibles. Ils ont également comme finalité la diffusion d'un savoir constitué et la constitution d'un savoir propre aux conditions socio -culturelles, économiques et historiques de notre pays, en assurant l'accès aux formes les plus élevées de la culture et du savoir à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité et qui remplissent les conditions d'accès.

En ce début de XXIe siècle, notre système d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique se trouve tout particulièrement interpellé pour répondre aux principaux défis qui pour notre pays sont : la réalisation d'une synthèse originale et féconde entre nos traditions et les valeurs d'une nouvelle société en construction basée sur l'information, le savoir et la créativité ; l'élargissement et l'approfondissement de notre vie démocratique et de l'unité de la nation ; la réduction des inégalités entre les hommes et entre les régions ; la promotion de l'homme et de la femme ; et enfin le développement économique et social.

Quel enseignement supérieur et quelle recherche scientifique pour le Mali du 21ème siècle ?

Bâtir un dispositif d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique à la mesure de ces défis, capable de faire entrer le Mali dans la société du 21ème siècle fondée sur le développement technologique et la mondialisation de l'économie, capable de participer à la constitution du savoir universel, d'adapter la science et la technologie à nos besoins de développement, telle est notre vision du système d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique. Cela exige que l'on définisse de nouvelles orientations sur la base de principes fondateurs qui garantiront son dynamisme, sa pertinence et sa qualité.

IV.3.4 ORIENTATIONS :

Les orientations suivantes sont proposées pour bâtir un dispositif d'enseignement supérieur et de recherche scientifique qui prenne en compte nos ambitions, nos enjeux mais également nos réalités et nos contraintes.

- L'amélioration des capacités de gouvernance du système et des structures ;
- Le développement des ressources humaines ;
- Une multiplication et une flexibilité des offres de formation permettant de les adapter à l'évolution de la demande ;
- La modernisation des pratiques pédagogiques et de recherche ;
- Une meilleure gestion des flux étudiants ;
- La diversification des sources de financement ;
- Une meilleure structuration des dépenses ;
- La valorisation des enseignants et des chercheurs ;
- L'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants, des chercheurs et des étudiants ;
- La déconcentration/décentralisation des structures universitaires ;
- La dynamisation de la recherche scientifique et technologique ;
- La promotion du secteur privé d'enseignement supérieur ;
- Une meilleure intégration dans l'environnement sous régional, régional et international ;

V. SYNTHESE DES EXPRESSIONS POPULAIRES ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre fait la synthèse des contributions recueillies pendant les phases préparatoires du Forum National sur l'Education, à savoir la phase exploratoire, la phase d'écoutes, la phase des ateliers thématiques et la phase des concertations régionales, tout en intégrant les contributions écrites faites individuellement ou par des organisations de la société civile. Il rend ainsi compte des préoccupations exprimées par :

- des personnalités et des représentants d'institutions et structures pendant les phases exploratoires et d'écoutes,
- des participantes et participants aux Ateliers thématiques,
- des participantes et participants aux concertations régionales et du district de Bamako,
- des personnes et des organisations de la société civile soucieuses du devenir de l'Ecole.

V.1 EDUCATION DE BASE, ALPHABETISATION ET LANGUES NATIONALES.

Conformément aux objectifs assignés au sous-secteur de l'éducation de base :

- **la phase exploratoire** a été consacrée aux partages et échanges de vue entre le comité national d'organisation du Forum et les responsables des deux départements ministériels en charge de l'éducation et du département en charge de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- **La phase d'écoutes** a consisté en l'audition des personnalités qui ont déjà géré le système éducatif en qualité de ministre de l'Education ou qui participent encore à la gestion quotidienne des affaires de l'Ecole, ou encore qui possèdent une longue expérience en matière d'articulation de l'éducation moderne avec l'éducation traditionnelle et des représentants d'institutions, d'associations et structures partenaires de l'éducation ou s'investissant dans ce secteur. Les thèmes abordés au cours de cette phase ont porté sur les points suivants :
  - L'orientation stratégique et le cadre méthodologique retenus par le comité national d'organisation du Forum,
  - la vision politique de l'éducation,
  - le pilotage du système éducatif,
  - le contenu et la qualité des enseignements,
  - les innovations pédagogiques telles que la pédagogie convergente, le curriculum de l'enseignement fondamental,
  - l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement, √
  - la politique des manuels scolaires et des matériels didactiques,
  - les écoles privées,
- **La phase suivante,** celle des ateliers thématiques a été axée sur :
  - l'enseignement fondamental,
  - l'enseignement normal,
  - le financement et coût de l'enseignement fondamental,
  - l'éducation non formelle,

- la gestion de l'école en mode décentralisé,
- l'éducation préscolaire et spéciale,
- la vision des jeunes sur l'enseignement fondamental,

Au cours de cette phase, il s'est agi de :

- diagnostiquer et analyser les différents problèmes qui se posent à l'éducation de base, à l'alphabétisation et aux langues nationales dans leurs différents aspects
- recueillir les points de vue des participants sur ce sous-secteur
- faire des propositions d'ajustement, d'amélioration et déterminer les opportunités, les voies et les moyens de les atteindre.

Les groupes cibles étaient composés des représentants des partis politiques, des autorités pédagogiques du District de Bamako, de la coordination des chefs de quartiers du District, des représentants des institutions de la République, des collectivités locales, du patronat, des Chambres, des clubs, conseils des jeunes, du parlement et du gouvernement des enfants, des associations de la société civile, des Fondations, des syndicats d'enseignants, de l'Union Nationale des Enseignants Retraités de l'Education et de la Culture, de la Fédération Nationale des Associations des Parents d'Elève (APE), des comités de gestion scolaire, des promoteurs d'écoles privées, etc.

– **La troisième phase appelée les concertations régionales** a consisté en l'organisation dans chacune des 08 capitales régionales et du District de Bamako pendant 03 jours des assises destinées à faire des propositions de solutions aux maux dont souffre le sous-secteur de l'éducation de base. Il a été inscrit au programme de cette étape 06 points essentiels :

  - la gestion des ressources humaines du système éducatif,
  - la problématique des programmes scolaires, des méthodes pédagogiques et du contrôle pédagogique,
  - la gestion de l'école en mode décentralisé,
  - l'utilisation des langues nationales et l'éducation non formelle,
  - le cadre législatif et réglementaire,
  - le mécanisme de suivi des recommandations du Forum.

Des questions spécifiques, non moins importantes, telles que le financement de l'éducation à partir de la mobilisation des ressources nationales et locales, la problématique des écoles nomades dites mobiles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, celle des populations vulnérables et des disparités régionales, la politique d'accélération de la scolarisation des filles, les inégalités sociales face à l'accès à l'école, la corruption à l'école, la revalorisation dans les programmes et les horaires scolaires des enseignements relatifs à l'éducation physique, à l'éducation civique et morale, au dessin, à la musique, à l'enseignement ménager, à la ruralisation..., ont été également traités en profondeur avec des propositions concrètes à l'appui.

Les délégués aux concertations régionales et du district de Bamako étaient constitués par les représentants de l'administration territoriale et des collectivités locales, l'administration scolaire, les syndicats d'enseignants, l'Union nationale des enseignants retraités et ses démembrements, les ONG et les organismes partenaires de l'éducation, les partis politiques, les associations des parents d'élèves et les comités de gestion scolaire, les associations de la société civile, les promoteurs d'écoles privées et de médersas, de la presse écrite et parlée, etc.

Ainsi, au cours de ces quatre phases, les maliennes et les maliens se sont exprimés librement sur l'état actuel de l'éducation de base, de l'alphabétisation et des langues nationales et ont formulé des options pour l'école de demain, une école capable de s'adapter aux mutations d'un monde en perpétuel changement.

Que retenir alors des Ateliers exploratoires, des Ateliers d'Ecoutes, des Ateliers thématiques et des Concertations régionales, pour faire face aux difficultés qui s'abattent sur notre système éducatif et proposer des solutions concrètes et pérennes à une crise multiforme où se sont cristallisés des conflits sociaux et où se sont accentués les effets néfastes des méthodes pédagogiques inappropriées, non maîtrisées et inadaptées aux besoins de notre système éducatif ?

V.1.1 DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

« Accorder une attention prioritaire aux ressources humaines dans le développement de notre système éducatif...»

Ce qui importe le plus dans la recherche d'une nouvelle dynamique de la gestion de notre système éducatif, c'est d'accorder une attention particulière aux hommes et femmes qui s'investissent dans l'éducation. En effet, les enseignants (acteurs importants et pourtant souvent relégués au second plan), ainsi que leurs pratiques pédagogiques suscitent de nombreuses questions dans la recherche du renouveau de notre système éducatif : qui sont-ils ? Comment se recrutent-ils ? Comment se forment-ils ? Quel est l'impact de leurs pratiques sur la transmission du savoir et plus largement sur la réussite des élèves ? Quel est le contenu des enseignements qu'ils donnent ? Autant d'interrogations qui nécessitent :

- le choix judicieux des personnels à intervenir dans l'éducation au triple plan : intellectuel, moral et physique par le filtrage d'entrée dans les Instituts de Formation de Maîtres (IFM) ;
- l'application rigoureuse et le suivi minutieux de la mise en œuvre des politiques de formation initiale et de formation continue des maîtres ;
- l'élaboration des curricula adaptés et répondant aux besoins des enseignants et des élèves ;
- le recrutement en quantité et en qualité d'enseignants compétents en veillant au déploiement des enseignants entre les différentes écoles du territoire ;
- l'arrêt de la stratégie alternative de recrutement du personnel enseignant (SARPE) ;
- des réponses appropriées pour rendre possible l'atteinte des objectifs de l'Education pour tous (EPT) ;
- l'élaboration d'un plan de carrière pour le personnel enseignant en vue de motiver et de récompenser le mérite, d'éviter les frustrations et les abus, de valoriser l'expérience ;
- l'unification du cursus de la formation des éducateurs du préscolaire avec celle de l'IFM, soit DEF+4 ans ;
- le développement chez les enseignants des compétences professionnelles axées sur la maîtrise des disciplines enseignées, la didactique, la législation scolaire et la morale professionnelle au moyen de la formation continue ;
- la responsabilisation des Académies d'Enseignement (AE) et des Centres d'Animation Pédagogique (CAP) par la mise en valeur d'instruments de pilotage du système au niveau régional et local ;

- l'appui aux AE et aux CAP afin de les rendre disponibles pour aider les collectivités locales, les communautés et le secteur privé dans le recrutement d'enseignants et éducateurs compétents en vue d'améliorer la qualité des apprentissages ;
- l'amélioration du statut et des conditions de vie et de travail du personnel enseignant en payant des primes aux adjoints des DAE et des DCAP, aux chefs de division et section des AE et aux conseillers pédagogiques des CAP ;
- la sécurisation des contractuels par leur recrutement dans la fonction publique ou celle des collectivités ;
- la subvention de l'Etat accordée aux écoles communautaires et aux médersas répondant aux normes pédagogiques.

Mais cette attention prioritaire se heurte encore à :

- l'accès aux IFM et EFEP des élèves - maîtresses et des élèves - maîtres par des moyens détournés ;
- l'application timide des politiques de formation initiale et continue déjà adoptées ;
- le déficit chronique d'enseignants compétents, surtout dans les zones défavorisées ;
- la préparation insuffisante des formateurs à l'approche curriculaire tant au niveau de l'enseignement fondamental que celui de l'enseignement normal ;
- la difficulté d'élaborer un plan de carrière cohérent pour le personnel enseignant ;
- les conditions de vie et de travail difficiles des enseignants ;
- l'imprécision des textes quant aux rapports hiérarchiques entre la DNEB, l'AE et le CAP, rendant parfois la collaboration difficile ;
- l'incompréhension entre les autorités scolaires et celles des collectivités sur la gestion des contrats de travail et la gestion des examens de fin d'année scolaire ;
- le retard constaté dans le recrutement des enseignants contractuels ;
- le retard observé dans la mise en place de la fonction publique des collectivités ;
- la précarité de l'emploi des contractuels, des enseignants des écoles communautaires et des éducateurs des CED et des CDPE.

Recommandations relatives à la gestion des ressources humaines

- Mettre fin à la contractualisation des emplois publics dans l'enseignement et à l'auxiliariat (recours à des maîtres ne possédant aucun diplôme d'enseignement secondaire- confère Décret 306) : A cet égard, le recrutement des maîtres ayant obtenu les diplômes requis présente des avantages, notamment là où il y a pénurie de personnel enseignant, en pourvoyant les postes en enseignants possédant des titres répondant également aux conditions de recrutement.
- Revaloriser et unifier progressivement les conditions de travail et de recrutement de enseignants et éducateurs du formel et du non formel : A cet égard, il s'agira de donner un statut officiel aux enseignants des écoles privées, communautaires et médersas. Les recommandations vont dans le sens d'une obligation pour l'Etat de s'assurer que ces catégories d'enseignants bénéficient de conditions matérielles suffisantes et d'une protection juridique. Il s'agit également de confier le recrutement aux services déconcentrés de l'éducation en associant les collectivités et en prenant appui sur d'autres services administratifs tels que l'Emploi, le Budget, l'INPS, etc.
- Octroyer des indemnités spéciales aux enseignants exerçant dans les zones difficiles.

- Transformer et améliorer les IFM pour la formation des maîtres et des éducateurs :
  - Que la sélection des candidats ne porte pas seulement sur les connaissances acquises, mais qu'elle prenne en très sérieuse considération les aptitudes morales, intellectuelles et physiques.
  - Que la préparation professionnelle (pédagogique, psychologique, sociale et pratique) des élèves - maîtres réserve une place suffisante aux stages pratiques et à un contact plus rapproché avec les écoles ; que chaque IFM possède son école d'application ;
  - Articulation des programmes de formation des IFM avec les programmes de l'enseignement fondamental y compris le curriculum et de l'éducation préscolaire;
  - Introduction de l'enseignement des langues nationales afin de pourvoir toutes les aires sociolinguistiques en enseignants locuteurs : il s'agira de tenir compte de la politique de promotion des langues nationales dans la formation initiale;
  - Augmentation des places réservées aux spécialistes en mathématiques, sciences et technologie pour répondre à un déficit énorme de maîtres spécialistes dans lesdites disciplines (dans une école rurale du cercle de Gao, par exemple, des élèves ont passé le DEF 2008 sans avoir pris un seul cours de mathématique)
  - Il importe également de saisir cette occasion pour améliorer toujours davantage, en même temps que la formation générale des futurs maîtres du 2ème cycle de l'enseignement fondamental, leur préparation professionnelle et proprement pédagogique :
  - Les différentes analyses reconnaissent la nécessité, pour les maîtres du 2ème cycle de l'enseignement fondamental, d'une formation scientifique très développée, et assurée dans les institutions universitaires ou dans des établissements d'enseignement supérieur. A défaut de cela, les futurs MSC seront recrutés parmi les candidats titulaires d'un baccalauréat. Cette évolution dans la formation initiale des MSC permettra une uniformisation graduelle des emplois d'enseignant dans le 2ème cycle de l'enseignement fondamental et de l'ESGTP. Cette mesure constitue un facteur de rehaussement de la qualité des apprentissages au fondamental et d'une meilleure articulation entre les deux ordres d'enseignement.
  - Adopter une politique de formation continue visant le perfectionnement pédagogique du maître et axée sur des stratégies adaptées aux besoins de formation des enseignants et aux capacités réelles du système :

Il s'agit :

- d'organiser, dans le cadre de l'école ou au niveau local ou régional, des conférences pédagogiques, des groupes de discussion et des groupes d'étude permettant aux enseignants de procéder à des échanges de vues et de s'intéresser, d'une façon directe et active, à la solution des problèmes qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leur tâche.
- de généraliser les CA des maîtres tout en leur octroyant un appui substantiel ;
- d'organiser systématiquement le perfectionnement des enseignants en exercice, qu'il s'agisse pour les maîtres sans préparation suffisante de compléter leur formation générale et pédagogique ou pour les maîtres qualifiés de se tenir au courant des nouvelles méthodes et techniques, d'élargir leur culture générale et, le cas échéant, d'acquérir de nouvelles qualifications.

- de rendre obligatoire la participation au stage de perfectionnement ;
- de valoriser la formation continue : Les maîtres sans formation professionnelle préalable qui, tout en exerçant, ont suivi avec succès les cours de formation organisés à leur intention devraient aussi se voir attribuer un statut et un traitement équivalents à ceux des maîtres réguliers dûment qualifiés. Mais ceux qui en suivant un cours de formation accélérée n'atteignent pas le niveau d'une formation régulière et de compétence souhaitée devraient être redéployés ou remerciés ;

– uniformiser la formation des enseignants et éducateurs préscolaires: cycle identique pour l'EFEP et l'IFM.
– rouvrir l'ENTEF tel qu'il a été demandé de même qu'augmenter les capacités d'accueil de l'INS et de l'INA pour doter les écoles en maîtres spécialisés;
– renforcer et certifier la formation des éducateurs de CED : A cet égard les recommandations vont dans le sens de la création de centres de formation dans les métiers pour les finalistes des CED ;
– redéployer les enseignants dans le souci d'une répartition équitable entre toutes les zones ;

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces recommandations, les stratégies suivantes ont été préconisées:

1. la relecture des textes règlementaires portant gestion des personnels enseignants, notamment,
   – La loi N°02-053 du 16 décembre 2002 portant statut général des fonctionnaires;
   – Le Décret N°05-434/PRM du 13 octobre 2005 fixant les conditions de travail du personnel enseignant contractuel de l'Etat.
   – Le Décret N°05-435/PRM du 13 octobre 2005 fixant les conditions de travail du personnel enseignant contractuel des collectivités territoriales.
   – Le Décret N°00-0306 /PRM du 04 juillet 2000 fixant les conditions de travail du personnel des collectivités territoriales.
   – Le Décret N°94-478/PRM du 28 décembre 1994 portant règlementation des écoles communautaires et l'Arrêté N° 94 10810/MEBCAB du 30 décembre 1994 qui fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement des écoles communautaires ;
2. L'adoption de nouvelles règlementations concernant la formation, le recrutement et la rétribution des enseignants des écoles privées, ECOM, médersas et CED ;
3. La révision de la politique de formation initiale et continue des enseignants actuellement en vigueur au niveau de la DNEB.
4. L'accélération de la politique de scolarisation des filles ;
5. L'adoption de mesures spécifiques en faveur des populations vulnérables en général, et des écoles nomades dites mobiles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal en particulier ;
6. La lutte contre la corruption à l'école et dans la gestion des fonds alloués au secteur de l'Education aussi bien par l'Etat (30 % du budget national) que par les partenaires techniques et financiers (PISE I et II, autres programmes et projets sectoriels dédiés à l'éducation dans notre pays).

V.1.2 DES PROGRAMMES SCOLAIRES, METHODES PEDAGOGIQUES ET CONTROLE PEDAGOGIQUE :

Une urgence : « apporter les corrections nécessaires aux programmes scolaires, aux méthodes pédagogiques et au contrôle pédagogique en cours dans notre système éducatif ».

Le choix des contenus d'enseignement ainsi que le choix des canaux par lesquels ces contenus sont transmis sont autant déterminants que toute la chaîne de contrôle pédagogique qui doit s'exercer sur les enseignants et les élèves :

- une meilleure articulation entre les programmes enseignés dans les institutions d'éducation préscolaire, les écoles fondamentales et ceux de la formation initiale des élèves - maîtres des IFM pour permettre aux enseignants de donner un enseignement efficace ;
- l'élaboration des curricula adaptés à l'enseignement formel et à l'éducation non formelle assortis de mesures d'accompagnement conséquentes pour atteindre les résultats escomptés ;
- l'adoption d'un contenu pratique des programmes d'enseignement pour faciliter l'insertion socio-économique et culturelle des jeunes ayant suivi ces programmes ;
- la prise de dispositions utiles et urgentes pour le privilège à accorder aux méthodes actives d'enseignement en prenant soin de préparer les enseignants à leur utilisation judicieuse ;
- la préparation suffisante des enseignants avant l'introduction et/ou l'imposition des innovations pédagogiques pour leur donner plus de chance de réussir ;
- l'évaluation nécessaire de toute innovation pédagogique introduite avant la prise de décision de sa généralisation ou de son abandon ;
- l'exercice d'un contrôle pédagogique rigoureux et permanent des pratiques pédagogiques de l'enseignant ainsi que du rendement scolaire des élèves.

Toutefois, cet effort est aux prises avec des pratiques peu efficaces :

- une inadéquation entre les programmes du préscolaire et de l'enseignement fondamental et ceux de la formation initiale dans les IFM ;
- des programmes jugés trop théoriques et abstraits ;
- une faiblesse du rendement interne et externe de l'enseignement fondamental
- une faiblesse des élèves en lecture, la clé des autres acquisitions scolaires ;
- une absence de contrôle pédagogique à l'école et dans les institutions d'éducation préscolaire.

Recommandations relatives aux programmes, méthodes et contrôle pédagogique

A. Utilisation et enseignement des langues nationales :

Malgré les défiances envers le curriculum de l'enseignement fondamental en raison de sa complexité, il ressort, de façon unanime, que l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement formel est hautement souhaitable. Les recommandations issues des différentes consultations sont même allées plus loin en préconisant que l'enseignement ou l'étude des langues nationales soit, dans la mesure du possible, développée dans les divers ordres d'enseignement, y compris l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur.

A cet effet, les participants ont recommandé :

- que le matériel spécial d'enseignement, livres et matériels scolaires, guides pour le maître, soit mis à la disposition des maîtres;
- qu'une formation conséquente en langue et en méthodologie soit assurée à tous les enseignants du 1er et du 2ème cycle;

B. Validation et mise en pratique des programmes et des innovations :

Les recommandations stipulent à ce niveau :

- que tout programme d'enseignement doit tenir compte des compétences réelles des maîtres (connaissances, capacités, attitudes);
- de ne décider la généralisation des programmes qu'après les avoir soumis à un essai préalable de durée suffisante, soit dans des écoles expérimentales soit dans des écoles primaires ordinaires;
- que les dispositions réglementaires concernant la promulgation des programmes doivent laisser une grande latitude en vue de l'adaptation de ces programmes aux exigences régionales et locales;

En ce qui concerne le curriculum de l'enseignement fondamental, sa relecture pour tenir compte de la compétence des enseignants et des conditions d'enseignement a été demandée.

C. Apprentissage de la lecture :

L'apprentissage de la lecture est un sujet qui a fait l'objet de plusieurs recommandations. Il est un des apprentissages essentiels de l'école primaire avec l'écriture et les mathématiques, et le premier but de la scolarisation. Dans ce domaine et face aux difficultés persistantes des méthodes d'apprentissage de la lecture, un consensus se dégage. Les méthodes de lecture sont remises en question par rapport à leurs résultats scolaires peu satisfaisants

À l'image de nombreux autres pays, les recommandations vont, dans l'ensemble dans le sens d'un retour à la méthode syllabique ou alphabétique sans en préciser les modalités. A cet égard, il s'agit d'élaborer une nouvelle politique éducative de l'apprentissage de la lecture au 1er cycle et dans le préscolaire.

D. Contenu des programmes :

Les recommandations estiment qu'il y a lieu de relire tous les programmes du 1er et 2ème cycles dans le but d'une revalorisation des domaines d'apprentissage comme l'éducation physique, l'hygiène, le dessin, la musique, l'économie familiale et l'éducation civique et morale, l'enseignement de la technologie ;

Le principe de lier l'école à la vie en ouvrant les programmes sur l'enseignement des travaux manuels (le jardinage, l'élevage ou les travaux agricoles, couture et travaux ménagers, poterie, modelage, travail du bois et du fer, cartonnage, reliure, tissage, travail du cuir, céramique).

L'intégration totale des médersas et des écoles coraniques dans le système éducatif constitue également une recommandation généralement partagée par les acteurs.

L'intégration de ces divers types d'éducation et la révision de leurs modes d'administration et de gestion devraient éliminer dans l'éducation et la formation de la jeunesse toute discrimination résultant du système d'éducation et contribuer à l'insertion socioéconomique des enfants qui fréquentent ces types d'établissement.

E. Contrôle pédagogique :

La principale recommandation est le retour à une logique de l'inspection de l'enseignement fondamental et du suivi régulier, seuls garants de l'amélioration de la prestation des maîtres en classe.

A cet égard les recommandations soutiennent :

- que pour leur permettre de s'acquitter convenablement de leur tâche, et de se maintenir au courant du mouvement pédagogique, les inspecteurs ne soient pas chargés de circonscriptions trop lourdes ni de tâches trop complexes;
- de procéder à une description précise des rôles, tâches et fonctions davantage cohérente :
- bien cibler les activités de contrôle et de soutien,
- séparer les tâches à caractère administratif de celles à caractère pédagogique ;
- de recentrer le rôle du conseiller pédagogique sur le suivi et l'évaluation des maîtres en classe et à l'école ;
- que, dans l'intérêt des enfants et des établissements privés et médersas eux-mêmes, ceux-ci soient soumis à l'inspection, comme les établissements d'enseignement public;
- que le choix des inspecteurs et CP soit subordonné à une très sérieuse enquête sur leurs aptitudes morales et intellectuelles à l'exercice de la fonction tout en tenant compte de leur ancienneté;

Dans le souci d'assurer la promotion de l'éducation préscolaire et de l'ENF et tenant compte de leur spécificité, il a été recommandé :

- l'exercice de la fonction d'inspecteur et la direction des sous secteurs de l'éducation doivent être confiés à des inspecteurs/inspectrices et directeurs/directrices formés dans les universités ou dans les établissements d'enseignement supérieurs, ENSUP notamment.
- la création de nouveaux CAP pour faire face à l'accroissement exponentiel des différents types d'écoles.

Le nombre d'écoles et de maîtres confiés à un même inspecteur doit dépendre, entre autres, de la dispersion des établissements scolaires, des facilités de communications et des problèmes de sécurité, les contacts devant être aussi effectifs avec les écoles rurales qu'avec les écoles urbaines;

De même, il ne devrait pas se passer d'année sans que l'inspecteur ait pu rendre visite aux divers établissements d'enseignement de sa circonscription et, en tout cas, aux écoles à maître unique ;

Pour ces raisons il a été recommandé de créer de nouveaux CAP et/ou à défaut de nommer un conseiller résident dans chaque commune.

V.1.3 DE LA GESTION DE L'ECOLE EN MODE DECENTRALISE :

« Une impérieuse nécessité d'autonomiser et de responsabiliser les collectivités locales pour rendre visible et lisible la gestion de l'école en mode décentralisé ».

La bonne gouvernance du système éducatif implique l'application des principes des droits et d'éthique dans l'éducation, l'autonomisation et la responsabilisation des acteurs de l'école. La gestion de l'école en mode décentralisé doit y contribuer à travers notamment :

- La responsabilisation des collectivités locales conformément à ce que la loi leur confère ;

- Le transfert concomitant des compétences et des ressources assorti de mesures d'accompagnement ;
- L'élaboration des projets d'école et mise en œuvre de ces projets ;
- Le renforcement des capacités des membres de la commission éducation à la gestion, à la planification des ressources de l'éducation ;
- La mise à disposition des ressources humaines compétentes aux collectivités ;
- Le recouvrement des taxes et impôts pour construire de nouvelles salles, recruter de nouveaux enseignants, améliorer la fréquentation scolaire ;
- La signature des contrats de travail et paiement des travailleurs contractuels ;
- La promotion des cantines scolaires, si besoin est, pour améliorer la fréquentation scolaire ;
- Le financement de l'éducation par les collectivités.
- La création d'un climat favorable à la synergie d'action entre APE et CGS ;

Cependant, à côté de ces approches participatives, on observe :

- une lenteur voire une hésitation en matière de transfert des ressources, surtout financières pour amener les collectivités à jouer pleinement leur rôle ;
- des conflits entre les collectivités et les services déconcentrés s'il agit de la prise en charge des dépenses liées à l'organisation matérielle des examens de fin de cycle de l'enseignement fondamental ;
- des difficultés dans la mobilisation des ressources propres ;
- des rapports de collaboration souvent difficiles entre APE et CGS.

Recommandations relatives à la gestion de l'école en mode décentralisé

Le processus actuel de décentralisation de l'éducation a fait l'objet de vives controverses. Ce qui fait surtout débat c'est : le partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales notamment en matière de gestion des ressources humaines (GRH), le processus de transfert des compétences et ressources, la gestion scolaire, l'état du partenariat surtout public/privé, la mobilisation des ressources matérielles et financières locales, l'implication des parents et des communautés.

Globalement, les recommandations suivantes se dégagent :

Concernant le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales notamment en matière de gestion des personnels enseignants :

- L'Etat doit conserver la responsabilité du service public de l'enseignement ainsi que la gestion de tous les personnels (formation, recrutement, protection juridique et sociale) ;
- Le rôle du représentant de l'Etat, des Académies d'Enseignement et des Centres d'Animation Pédagogique aux niveaux déconcentrés (régions, district et cercles) et décentralisés (communes) doit être renforcé ;
- la responsabilité du fonctionnement matériel (hors dépenses de personnels et dépenses pédagogiques) et la responsabilité de l'investissement incombent aux collectivités locales : la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations et le fonctionnement;
- l'élaboration, par chaque commune de son propre plan de développement éducatif et de son programme prévisionnel de recrutement d'enseignants, ceci dans le cadre de la planification scolaire.

Concernant le processus de transfert des compétences et ressources :

La principale recommandation porte sur le transfert progressif et sélectif des ressources financières en commençant par les communes des villes et en tenant compte de leur performance passée. Il est recommandé également que l'Etat assiste les collectivités dans le recouvrement des taxes et impôts, compte tenu des pesanteurs politiques et sociales qui pèsent sur les élus.

Concernant la gestion scolaire :

Le CGS est un acteur institutionnel prévu par la Loi tandis que l'APE est un acteur associatif qui bénéficie de la reconnaissance d'utilité publique. L'APE a été la première structure de participation communautaire à la gestion de l'école. Les conflits de compétences entre les deux structures aggravés par l'opacité des textes règlementaires et, surtout, une mise en œuvre précipitée de la décentralisation de l'éducation exigent maintenant que soit redéfinis et précisé les rôles et responsabilités des CGS et APE ; la relecture de l'Arrêté 0469 du 9 mars 2004 s'impose dans le but de rechercher une meilleure coordination des APE et des CGS dans l'espace scolaire.

- Dans le même ordre d'idée, le vade-mecum officiel du directeur d'école doit préciser les responsabilités, obligations et compétences des directeurs d'école à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il aborde différents aspects du fonctionnement de l'école et répond à des interrogations régulièrement exprimées par les directeurs.
- Un cahier des charges du recrutement des maîtres doit également être élaboré. Ce cahier de charge constitue un référentiel de compétences qui précise des connaissances, des capacités et des attitudes professionnelles fondamentales.

Concernant le statut des écoles communautaires :

Les écoles communautaires (au nombre de 3094 en 2007) ont joué et continuent de jouer un rôle inestimable dans la scolarisation des enfants en milieu rural. Dans le cadre de l'EPT elles méritent une plus grande considération de la part de l'Etat. Les différentes concertations ont demandé de transformer les ECOM en écoles communales voire publiques ;

Concernant la gestion des flux au fondamental :

En raison des progrès de la scolarisation et du nombre croissant d'élèves qui franchissent le 1er cycle de l'enseignement fondamental les acteurs ont estimé qu'il fallait multiplier le nombre de 2ème cycle et en ouvrir au moins un par commune ;

Concernant la vie scolaire :

- Le règlement intérieur a pour but d'organiser la vie collective. Il doit permettre aux élèves de développer des qualités morales et d'acquérir un sens des responsabilités. En favorisant l'éducation à la citoyenneté, il doit contribuer à aider les apprenants dans leur insertion scolaire, sociale et professionnelle. Tout personnel de l'établissement, quel que soit son statut, devra veiller à l 'application de ce règlement intérieur, et sera chargé de constater tout manquement à ses dispositions. Il importe, par conséquent d'appliquer strictement le règlement intérieur de l'enseignement fondamental, notamment les aspects concernant la tenue scolaire et la gestion de la coopérative scolaire ;
- Réviser les dispositifs de participation des élèves à la vie scolaire, notamment, les Gouvernements des Enfants (GDE) dont la suppression a été demandée parce que non conformes à nos valeurs morales et familiales ;

Concernant la carte scolaire :

- Certaines mesures d'organisation scolaire qui peuvent contribuer à améliorer l'utilisation du personnel enseignant disponible devraient être adoptées là où elles semblent indiquées, ces mesures comprennent notamment le remaniement de la carte scolaire, le regroupement des petites écoles lorsque les moyens de transport ou la création de cantines le permettent , l'ouverture d'écoles à un seul maître là où l'effectif scolaire ne saurait exiger la présence de deux ou dans le cas de certaines écoles communautaires qui ne peuvent supporter le salaire de plusieurs enseignants ;
- Que chaque commune élabore sa propre carte scolaire avec l'appui du CAP ;

Concernant le partenariat :

- Que l'Etat accepte de signer des conventions avec les écoles privées qui répondent aux critères de reconnaissance d'utilité publique stipulés par la Loi sur l'enseignement privé ;
- La création de nouvelles instances de concertation et de consultation dans chaque commune et impliquant tous les acteurs pour favoriser une gestion consensuelle des compétences transférées aux collectivités ;

Concernant la mobilisation des ressources matérielles et financières locales :

- Sans préjudice des contributions provenant d'organismes publics ou privés, le financement de l'éducation doit être assuré principalement par le budget national, aux divers échelons, puisque celui-ci représente la source la plus stable de financement.
- Toutefois afin de libérer nos choix éducatifs de l'emprise de l'aide internationale et également d'appuyer l'Etat à faire face à ses obligations, il est recommandé de créer un fonds national pour l'Education alimenté par des contributions locales, régionales et nationales à définir. En d'autres termes de susciter une mobilisation des ressources pour un élan national en faveur de l'éducation.

Concernant l'alimentation scolaire, notamment dans les écoles nomades dites mobiles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal :

La problématique de la fréquentation et de l'échec scolaires est telle dans ces régions, que le temps est venu de passer de la politique des cantines scolaires à celle de l'alimentation scolaire. Dans cette perspective, il est vivement recommandé de mettre sans délai en œuvre les recommandations issues de l'atelier national sur l'alimentation scolaire.

Concernant les disparités selon le revenu et les régions et district de Bamako

Le revenu des ménages constitue à l'heure actuelle un important facteur de disparités dans la scolarisation d'autant plus qu'il exerce une très grande influence sur la probabilité que des enfants accèdent à l'école et y restent jusqu'à la fin du primaire. Il en est de même quant aux disparités régionales et intra régionales. Face à ces handicaps entravant la démocratisation de l'école dans notre pays, il est recommandé à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux partenaires techniques et financiers de porter une attention particulière à la résolution de ces problèmes.

Concernant la préscolarisation, le développement de la petite enfance et l'éducation spéciale

Conscient que la personnalité de l'enfant se forme entre 0 et 6 ans et que tout se joue avant 6 ans, il est recommandé à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux partenaires techniques et financiers et à tous les autres acteurs de l'éducation dans notre pays de porter l'importance

requise pour donner les soins et les moyens appropriés dès le jeune âge aux futurs élèves en faisant du développement de l'éducation préscolaire un axe central de la politique de l'éducation de base. De même, ils doivent porter le même intérêt à l'éducation spéciale.

V.1.4 DE L'UTILISATION DES LANGUES NATIONALES :

« Une affirmation très forte de l'importance de l'utilisation des langues nationales, de la valorisation des CAF, des CAFé et des CED ».

Une politique clairement définie en matière d'utilisation des langues nationales dans l'enseignement formel et dans l'éducation non formelle contribue à un meilleur rendement scolaire, à la lutte contre la pauvreté, à la promotion et à l'expression de nos valeurs sociales :

- L'évaluation correcte de l'expérience de la pédagogie convergente ou l'utilisation concomitante du français et des langues nationales dans l'enseignement formel et la restitution des résultats de cette évaluation à tous les acteurs et partenaires de l'école ;
- La prise de décision politique pour rejeter ou étendre l'expérience à toutes les écoles fondamentales sans exclusive aucune en prenant toutes les mesures nécessaires à son succès ;
- La liaison étroite à entretenir entre un échantillon représentatif d'écoles et des instituts de recherche en éducation pour éviter le pilotage à vue de l'expérience ;
- La poursuite des efforts de recherche scientifique sur les langues nationales pour en faire des instruments efficaces de développement ;
- L'utilisation permise des langues nationales au cours des débats à l'Assemblée Nationale et dans les délibérations des instances des collectivités même si cela s'accompagne d'une traduction en français ;
- L'intérêt politique élevé pour l'ouverture des CAF, des CAFé et des CED ;
- L'importance primordiale de la cellule familiale dans l'éducation de l'enfant ;
- La valeur accordée aux mass médias et à la rue dans la socialisation de l'enfant.

Cette tendance est toutefois mise à mal par des pratiques telles que :

- La faiblesse du processus d'évaluation de la pédagogie convergente, ce qui justifie la méfiance voire l'hostilité de certains parents d'élèves vis-à-vis d'elle ;
- La faiblesse du niveau d'instrumentation des langues nationales ;
- L'utilisation du français comme langue officielle du Mali ;
- Le manque de perspective pour les néo alphabètes et les finalistes des CED ;
- La démission ou complaisance de la famille ;
- L'insuffisance notoire des structures ;
- La faiblesse voire l'inexistence de censure sur les media, y compris ceux de l'Etat, pour les émissions destinées aux enfants.

Recommandations relatives a la politique des langues : utilisation des langues nationales, éducation non formelle

Concernant la politique des langues nationales, trois recommandations principales ont été formulées :

- Qu'une véritable politique nationale de promotion des langues nationales soit élaborée ;

- Que le pilotage et la gestion de l'éducation non formelle soient confiés à des structures et personnes spécialisées ;
- Que la part de l'ENF dans le budget de l'éducation soit augmentée.
- De façon spécifique nous notons les recommandations ci-après :
- L'utilisation des langues nationales dans les administrations en commençant par les administrations locales et régionales ;
- La création de centres de formation pour les finalistes CED ;
- La poursuite des recherches scientifiques et pédagogiques sur l'utilisation et l'enseignement des langues nationales dans le formel et le non formel ;
- La création de centres d'apprentissage féminin ;
- Le développement et le renforcement des actions de post alphabétisation ;
- La promotion d'un environnement lettré dynamique propice à consolider les acquis ;
- La prise en charge de l'ENF dans les plans d'actions des CAP et des communes ;
- La révision de l'orientation éducative actuelle des CED : durée du cycle, place de la formation professionnelle, passerelle avec le formel ;
- L'introduction de l'enseignement des langues nationales dans le 2ème cycle et au niveau secondaire et supérieur tout en formant des professeurs de langues nationales à l'ENSUP ;

Concernant l'éducation informelle

- Le renforcement de l'autorité et de la responsabilité parentale grâce à l'adoption d'un nouveau code de la famille ;
- L'institution du devoir d'ingérence de la communauté dans l'éducation des enfants ;
- Le renforcement de l'éducation civique et morale ;
- La récompense du mérite
- La restauration de l'autorité morale du maître grâce à l'amélioration de la situation morale et matérielle du personnel enseignant ;
- Le renforcement du contrôle de l'Etat sur certaines émissions TV, notamment celles destinées aux mineurs ;
- L'intégration de l'enseignement coranique dans le système éducatif.

V.1.5 DE LA FONCTIONNALITE, DE LA LISIBILITE, DE LA VISIBILITE ET DE L'EFFICACITE DES STRUCTURES :

« Des propositions concrètes pour alléger certaines structures jugées trop lourdes ou pour changer d'appellation dans l'optique de leur assurer davantage de fonctionnalité, de lisibilité, de visibilité et d'efficacité ».

L'essentiel est de rapprocher l'éducation de base de ses usagers et de la rendre plus opérationnelle dans un contexte de décentralisation et de démocratisation :

- La relecture de la loi d'orientation sur l'Education au regard des difficultés nées de sa mise en œuvre et des besoins nouveaux ;
- La redéfinition des missions et des rôles des acteurs ;
- La création d'une structure centrale dédiée à la formation continue du personnel administratif, enseignant et d'encadrement de l'éducation de base ;

- L'élaboration des textes portant modalités de fonctionnement de la DNEB, des AE et des CAP tout en précisant les rapports hiérarchiques entre ces structures ;
- La création d'un ministère de l'alphabétisation et des langues nationales ;
- La création des directions nationales de l'enseignement fondamental, de l'éducation non formelle, des langues nationales et de l'éducation préscolaire et spéciale ;
- La multiplication et la création des CAP pour l'enseignement fondamental et pour l'éducation non formelle ;
- Le retour à l'appellation d'inspecteur d'enseignement fondamental en lieu et place de directeur de centre d'animation pédagogique ;
- La relecture des textes portant création et ouverture des écoles fondamentales privées ;
- L'élaboration des textes régissant le système éducatif dans sa complexité en prenant l'éducation de base dans tous ses compartiments (famille, préscolaire, formelle, non formelle, informelle).

Toutefois, ces mesures sont aux prises avec des pratiques telles que :

- les difficultés constatées dans l'application de certaines dispositions de la loi d'orientation sur l'éducation ;
- la faiblesse de coordination des actions entre les structures centrales et les structures déconcentrées de l'éducation ;
- la forte concentration de missions à la DNEB, dans les AE et les CAP ;
- l'insuffisance des crédits alloués à l'éducation non formelle au profit de l'enseignement formel ;
- les difficultés de collaboration entre les AE et les CAP ;
- l'augmentation exponentielle du nombre des écoles ;
- le laisser-aller et le laisser-faire observés dans l'ouverture des écoles fondamentales privées ;
- la démission des familles face à l'éducation de leurs enfants.

Recommandations relatives au cadre législatif et réglementaire

L'analyse du cadre législatif et règlementaire a fait surtout ressortir :

- La lourdeur de certaines structures institutionnelles (trop de missions) comme la DNEB et le CAP
- La faible prise en charge de certains sous secteurs essentiels de l'éducation : ENF, préscolaire, spéciale
- La non prise en charge de l'enseignement coranique
- L'absence d'actes d'application de la Loi d'Orientation sur l'Education : exemple, l'espace partenarial (article 62), le droit à la formation des parents (article 28),
- Les carences dans l'application des textes régissant l'enseignement privé

A cet égard, des recommandations ont été faites :

- La révision du schéma institutionnel du PRODEC
- La création d'un service central chargé uniquement de l'ENF
- La création d'un service central chargé de l'éducation préscolaire et spéciale
- La nomination d'inspecteurs et d'inspectrices chargés du préscolaire
- La création de nouveaux CAP

- La relecture de la Loi sur l'enseignement privé et son Décret d'application (la loi n° 94 – 032 du 25 juillet 1994 et le décret n° 94 – 276 du 25 août 1994).

V.1.6 RECOMMANDATIONS FORTES

La démocratisation du pays intervenue en 1991 a fait exploser les attentes des populations, en particulier les attentes relatives à l'éducation. A celles-ci, s'ajoutent les attentes d'une meilleure, plus grande démocratie avec ce que cela implique : plus grande participation à la gestion de la vie politique, exigence de redevabilité, c'est-à-dire du compte rendu, meilleures conditions de vie et de travail, etc. C'est pourquoi, des écoutes aux concertations régionales en passant par les ateliers thématiques, les populations se sont exprimées librement et nous avons souhaité rapporter cette expression populaire pour un certain nombre de raisons :

- les maliens ont défini le profil de l'école de leurs besoins ;
- ils ont dégagé des voies et stratégies pour réaliser ce type d'école ;
- ils se sont engagés de manière consensuelle pour cette école de leurs besoins.

C'est un exercice périlleux tant les attentes sont actuelles, grandes et pressantes. Chaque proposition faite demande à être examinée à la lumière de l'économie, du politique, des réalités sociales nationales, des réalités sous-régionales, régionales et internationales, des engagements internationaux pris, etc. C'est pourquoi, il est important de focaliser l'effort sur ce qui est faisable, durable et soutenable par chaque acteur y compris l'État, les partenaires sociaux, les partenaires techniques et financiers.

L'esquisse ci-jointe de plan d'actions traduit cette volonté partagée de mise en œuvre de quelques recommandations clés.

Projet de plan d'actions de l'éducation de base

THEMES	RECOMMANDATIONS	ACTIONS/STRATEGIES	STRUCTURES RESPONSABLES	TERME
1. Gestion des Ressources Humaines	**Améliorer la gestion des ressources humaines**	Mettre tous les enseignants (contractuels de l'État et des collectivités, fonctionnaires) dans le porte – feuille de l'État en ce qui concerne le recrutement, la formation et la rémunération. Les CT s'occuperont des infrastructures, équipements et rémunération des personnels d'appui.	MEBALN, MF, CT	Court et moyen termes
		Revoir la formation initiale et continue des maîtres en mettant les programmes d'enseignement des IFM en cohérence avec ce qui est enseigné à l'école fondamentale et en étendant la formation continue à tous les enseignants, y compris ceux des écoles privées, des médersas et de l'éducation préscolaire.	MEBALN (DNEF, CNE)	Court terme
		• Augmenter le personnel enseignant des IFM et adapter leur profil au besoin de formation des élèves maîtres ; faire des IFM de véritables structures de formation initiale et continue capables de rayonner dans leur zone d'implantation. Tous les contractuels de profil non enseignant y seraient formés en vue de préparer le Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) et le Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) ; • Développer et renforcer les capacités des personnels enseignants des IFM pour leur permettre de produire des supports pédagogiques pour : - les élèves et les enseignants en classe - pour les enfants du préscolaire et les apprenants du non formel ; • Mettre une unité informatique de production de matériels didactiques dans chaque IFM et recruter et former le personnel technique à cet effet.	MEBALN, MTFP, MF, MESSRS	Court et moyen termes

THEMES	RECOMMANDATIONS	ACTIONS/STRATEGIES	STRUCTURES RESPONSABLES	TERME
		• Revoir en profondeur les missions de l'ENSup pour en faire une structure de formation initiale et continue des administrateurs scolaires (DAE, DCAP,CP, DE), ainsi que des formateurs des IFM. Ouvrir les filières de formation des inspecteurs de l'enseignement fondamental et des conseillers pédagogiques à l'ENSup		
		Instaurer le CEAP et CAP pour tous les enseignants à profil non enseignant.	MEBALN	Court terme
		Donner un statut aux enseignants des écoles communautaires et aux animateurs/trices des CAF, CAFé et éducateurs/trices des CED	MEBALN, CT, MFPT	Court terme
		Restaurer l'image et la dignité de l'enseignant en lui fixant des obligations et des droits stricts, en déterminant clairement à travers les textes, les rôles et responsabilités de chaque acteur (directeur d'école, élève, parents d'élève) ; lui payer un sursalaire en fonction des responsabilités et de la pénibilité du travail	MEBALN, MF, MFPT	Court terme
2. Programmes	**Corriger les programmes scolaires et les volumes horaires (y compris le préscolaire)**	Adapter les programmes aux valeurs de la société malienne, à sa culture, à son histoire, sa géographie, sa technologie ;	MEBALN, MC	Court terme
		Introduire dans les programmes les activités pratiques (traditionnels et modernes)	MEBALN, MEFP	Court terme
		Introduire les langues nationales comme discipline d'enseignement au 2ème cycle, selon les aires linguistiques ; en faire une discipline obligatoire au DEF	MEBALN	Court terme
		Élaborer de vrais programmes d'apprentissage pour les CAF, CAFé et les CED en raccourcissant le temps d'apprentissage théorique et créer des centres de formation d'apprentis-CFA ; ouvrir les IFP aux finalistes des CED en y prévoyant pour eux des formations modulaires qualifiantes, à la carte selon les localités et les besoins identifiés	MEBALN, CT, MEFP	Court et moyen termes

THEMES	RECOMMANDATIONS	ACTIONS/STRATEGIES	STRUCTURES RESPONSABLES	TERME
		Construire les programmes de manière à ce que la 6ème année et la 9ème soient des années terminales pour ceux qui le désirent ou qui n'ont pas la capacité de poursuivre leurs études ; créer des ateliers à cet effet	MEBALN, MEFP, MF	Court et moyen termes
		Augmenter le volume horaire hebdomadaire en intégrant les mercredis, jeudis après midi. Ce temps peut être consacré aux cours de rémédiation, à l'éducation physique et sportive, à l'éducation artistique et musicale et aux cours sur la citoyenneté. Il n'est pas acceptable que les enfants fassent seulement 17 ou 18 heures d'apprentissage/semaine;	MEBALN, Association des pionniers, MATCL	Court terme
		L'enseignement de l'éducation civique et morale, y compris celle édictée par les religions, doit être en bonne place dans les programmes	MEBALN, MATCL	Court terme
		Élaborer et mettre en œuvre un programme d'alphabétisation de masse des adultes	MEBALN, CT	Moyen terme
3. Méthodes pédagogiques	**Corriger en profondeur les méthodes et innovations pédagogiques**	Évaluer la pédagogie convergente et le curriculum de l'enseignement fondamental ; en attendant, observer une pause stratégique en ne poursuivant pas la généralisation; cette pause sera mise à profit pour mener les indispensables recherches linguistiques et pédagogiques sur les langues nationales ; élaborer un programme de recherche dans ce sens	MEBALN, MESSRS	Court terme
		Étudier un *modus operandi* pour revenir à la méthode syllabique	MEBALN	Court terme
		Réformer le CFEPCEF et le DEF en intégrant à l'examen toutes les disciplines y compris le sport et les arts ;	MEBALN	Court terme
		Capitaliser les stratégies alternatives d'apprentissage accéléré (Passerelle, IEP) et créer un partenariat avec les structures qui les développent	MEBALN	Court terme

THEMES	RECOMMANDATIONS	ACTIONS/STRATEGIES	STRUCTURES RESPONSABLES	TERME
		Commanditer une vaste étude sur les écoles coraniques en vue de les intégrer dans le système éducatif sur la base de méthodes pédagogiques bien définies	MEBALN, CT	Moyen terme
4. Contrôle Pédagogique	**Assurer un véritable contrôle pédagogique des maîtres, des animateurs et des éducateurs;**	Revenir à la formule de l'Inspection	MEBALN	Court terme
		Redimensionner les CAP ou les IEF et en créer de nouveaux pour une meilleure inspection, un meilleur contrôle, une meilleure formation des écoles et des maîtres et une meilleure prise en charge de l'ENF et du préscolaire	MEBALN	Court terme
		Nommer un conseiller pédagogique résident par commune et revoir, à cet effet, le cadre organique du CAP.	MEBALN, CT,	Court terme
5. Gestion de l'Ecole en mode décentralisé	**Autonomiser et responsabiliser les CT dans la gestion de l'école en mode décentralisé;**	Transférer de façon progressive et concertée les ressources (hors rémunération) aux collectivités territoriales : dépenses d'investissement, d'entretien, de fonctionnement	MF, MATCL, MEBALN, MESSRS	Court terme
		Relire la Loi N° 99-046 portant Loi d'Orientation sur l'Éducation pour élargir les membres de la communauté éducative à plus d'acteurs	MEBALN, MESSRS	Court terme
		Relire l'Arrêté N°04-0469/MEN-SG du 9 Mars 2004 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Comité de Gestion Scolaire pour voir sa conformité avec l'existence de l'APE, avec les rôles et responsabilités du directeur d'école, avec les missions dévolues à un service et un agent publics	MEBALN, MESSRS	Court terme
		Renforcer les capacités de mobilisation de ressources par la formation et la consolidation de partenariats	MEBALN, associations, ONG, MATCL	Court terme
Financement de l'Ecole	**Assurer le financement interne et durable de l'éducation**	Réduire le train de vie de l'État et affecter les économies à l'éducation	Gouvernement	Court terme
		Auditer les coûts de formation continue et mieux les répartir	MEBALN	Court terme

THEMES	RECOMMANDATIONS	ACTIONS/STRATEGIES	STRUCTURES RESPONSABLES	TERME
		Créer un Fonds Capital Éducation en levant un impôt spécial sur deux ans (2009/2010), les intérêts serviront à financer les programmes éducatifs non/insuffisamment pris en charge par le gouvernement, les CT, les PTF, tels que ceux des écoles mobiles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal et l'accès à l'éducation des populations vulnérables.	Gouvernement, société civile, partis politiques	Court terme

V.2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL :

Le processus de préparation du forum a donné l'occasion à un nombre important de maliens de l'intérieur et de l'extérieur de débattre du système éducatif de notre pays à travers les séries d'écoutes, les communications écrites, les ateliers exploratoires, les ateliers thématiques et les concertations régionales.

Les termes de référence proposés par la Commission Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel au cours des différentes rencontres, ont permis aux acteurs et partenaires de l'école de revisiter le sous secteur concerné, dans ses finalités, son organisation, sa gestion, ses méthodes, ses performances et ses insuffisances.

Les finalités de l'éducation sont définies par la loi 99-046 du 28 décembre 1999 portant loi d'orientation sur l'éducation qui constitue le document de référence pour la mise en œuvre du Programme de Développement Décennal de l'Education (PRODEC) lancé en 1998.

Cette loi, en son article 2 stipule : « l'éducation est une priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des apprenants et en tenant compte des objectifs de développement et des valeurs socioculturelles du Mali. Il contribue à l'égalité des chances ».

L'article 11 de la même loi définit la finalité de l'éducation en ces termes : « former un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement ancré dans la culture et ouvert à la culture universelle, maîtrisant les savoir –faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie modernes ».

L'objectif de l'Enseignement Secondaire Général et Technique tel que le spécifie l'article 37 de loi, est de : « faire acquérir aux élèves des connaissances générales et techniques, théoriques et pratiques, des modes et des moyens de pensée constituant la base commune des diverses spécialités du savoir, en vue de leur permettre de poursuivre des études supérieures ou de s'insérer dans la vie active... ».

Le PRODEC, fondé sur les orientations ci-dessus annoncées de la loi d'orientation vise principalement, en ce qui concerne l'enseignement secondaire, à mettre en place :

- Un enseignement secondaire général et technique rénové et performant ;
- Une politique opérationnelle du livre et du matériel didactique ;
- Une politique soutenue de formation des enseignants ;
- Un partenariat véritable autour de l'école ;
- Une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires ;
- Une politique de financement s'inscrivant dans la décentralisation.

Qu'en est-il aujourd'hui, dix ans après le lancement du PRODEC, de la pertinence des directives et de l'effectivité des faits éducatifs au vu des objectifs ci-dessus rappelés?

Qu'en pensent réellement les populations bénéficiaires, les acteurs et les partenaires de l'école?

Quelles sont les principales causes des insuffisances et déviances actuelles?

Quels correctifs apporter en vue de permettre à l'Education en général et à l'Ecole dans son maillon enseignement secondaire en particulier , de former à la vie et à l'emploi le citoyen démocrate et patriote voulu par la loi d'Orientation ?

Quelles normes de comportement adopter pour permettre aux élèves d'étudier convenablement et aux enseignants d'enseigner correctement, efficacement et dans des conditions de travail dignes de leur fonction ?

Enfin, quelles stratégies imaginer pour permettre aux communautés et collectivités de se réapproprier l'école ?

C'est pour répondre à ces questions que la Commission Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel a collecté une masse d'informations à travers les phases d'écoute de personnalités, les ateliers thématiques ayant fait intervenir les principaux responsables (anciens et nouveaux) du sous secteur et les concertations régionales organisées dans les huit (8) régions du Mali et le district de Bamako du 25 août au 03 septembre 2008.

Ce document représente la synthèse des résultats et traduit les préoccupations des acteurs et partenaires. Les constats et propositions se rapportent aux thématiques suivantes :

- Organisation et gestion du sous secteur de l'enseignement secondaire
- Contenus et qualité des enseignements
- Rôles et responsabilités des acteurs et partenaires

V.2.1 L'ORGANISATION ET LA GESTION DU SOUS-SECTEUR ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL :

A. Evolution et gestion des effectifs

Les Problèmes identifiés

- L'inégalité dans l'accès à l'Enseignement Secondaire entre garçons et filles a été relevée à tous les niveaux comme une préoccupation majeure. Au plan national, la situation telle qu'elle ressort de l'exposé des services techniques, est de 35% de filles au secondaire contre 65% de garçons. L'inégalité constatée est imputée principalement aux travaux ménagers auxquels sont très tôt astreintes les filles, aux risques de grossesse non désirée, aux mariages précoces des filles, aux difficultés d'hébergement en ville notamment pour les filles rurales et celles nomades admises dans les établissements d'enseignement secondaire.
- Le Critère d'âge d'orientation et l'insuffisance des infrastructures scolaires sont souvent indexés comme facteurs limitants pour l'accès égalitaire à l'enseignement secondaire notamment pour les enfants ruraux et ceux des zones reculées par rapport aux lieux d'implantation des établissements. Cette situation se trouve particulièrement accentuée souvent par l'inexistence de carte scolaire et quand celle-ci existe, par son non respect dans le choix des zones d'implantation des établissements.
- La Prolifération des écoles privées est encore loin de constituer une solution à l'accès égalitaire à l'école au niveau secondaire en raison de la grande pauvreté des populations et de la mauvaise répartition des écoles privées sur le territoire national, concentrées principalement dans les grandes villes , ainsi, du point de vue de leur répartition géographique, le nombre de lycées privés par Académie d'enseignement ne dépasse

guère deux, sauf à Bamako, sa proche banlieue, Sikasso et Ségou. Les régions de Kidal, de Gao et de Tombouctou ne sont pas encore touchées par la privatisation de l'école au niveau de l'enseignement secondaire général. Autrement dit, il ne se dessine aucune tendance dans le sens de la déconcentration des effectifs inscrits au secondaire privé.

- En effet, il ressort de l'état des lieux exposé par les services techniques du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique que 83% du nombre des lycées privés du pays sont concentrés à Bamako et périphérie (Bamako/ Koulikoro/ Kati). Ces établissements accueillent près de 58% des effectifs scolaires à la charge de l'Etat au niveau de l'enseignement secondaire général contre 42% pour le public. Du fait du dénuement des parents, très peu d'élèves non orientés après le DEF peuvent s'inscrire à leurs frais dans les établissements d'enseignement privés. Cette situation est généralement perçue comme une menace à la vocation de service public de l'éducation.
- Vu que l'éducation est une priorité nationale et un secteur de base de la souveraineté nationale, les acteurs et partenaires ont stigmatisé ce recul du secteur public au profit du privé comme un dérapage grave et un danger réel pour le système éducatif malien.
- Au plan de la structure des effectifs, les textes d'orientation après la classe de10ème s'avèrent inadaptés à la situation actuelle des filières et occasionnent ainsi des déficits importants dans le taux de promotion interne (environ 30% de redoublement et 20% d'exclusion selon les statistiques officielles.)
- Les effectifs pléthoriques ainsi occasionnés à tous les niveaux entraînent des évaluations nettement insuffisantes, partant une baisse croissante du taux d'achèvement et de la qualité des enseignements.
- Il ressort, par ailleurs, des constats confirmés par les chiffres sur l'état des effectifs scolaires, que le nombre des inscrits au secondaire général dépasse largement celui des inscrits au technique/professionnel (65% dans le secondaire général contre 35% dans le technique et professionnel en 2007). Par conséquent de gros efforts restent à faire pour inverser la tendance au profit de l'enseignement technique et professionnel conformément aux orientions du PRODEC.
- Il a été aussi relevé que beaucoup d'élèves initialement orientés au lycée finissent leur cursus scolaire dans le technique et professionnel. Ce constat met en évidence l'urgence de se pencher sur les questions d'orientation, de passerelles entre l'enseignement secondaire général et la formation technique et professionnelle.
- Il ressort également des constats que de nombreux admis des medersas appliquant les programmes officiels ne bénéficient pas d'orientation à l'instar des élèves admis des écoles privées. Cette « discrimination » à l'endroit des médersas est de nature à accentuer la marginalisation de leurs élèves en dépit des efforts accomplis par un nombre croissant d'entre elles dans l'application des programmes officiels.
- Quant à la formation professionnelle, il a été constaté que le nombre de finalistes des centres d'éducation pour le développement (CED) est en augmentation constante alors que les infrastructures de formation, les ressources humaines et financières ne suivent pas cette tendance.
- Par ailleurs, il a été noté l'absence de textes législatifs et règlementaires portant sur la gestion de ces finalistes.

- Le problème de la prise en charge des non orientés du DEF a été évoqué avec un accent particulier sur les difficultés et limites des moyens de l'Etat et la nécessité de l'implication des collectivités et des communautés dans la recherche de solutions.

Les solutions proposées :

A ces problèmes identifiés, les principales propositions ci-après ont été formulées par les intervenants aux différentes étapes du processus de l'expression populaire.

- Prendre en charge les filles admises au DEF (internat, carte scolaire, sensibilisation des parents) ;
- Procéder à un Diagnostic Participatif Communautaire (DPC) en vue d'une étude approfondie du milieu avant la création et l'ouverture d'une école secondaire technique et professionnelle dans la région ;
- Faire prendre des initiatives et décisions pour définir des zones prioritaires d'implantation des établissements privés ;
- Sensibiliser les parents sur l'intérêt de l'école pour les filles ;
- Alléger les critères d'orientation des filles après le DEF ;
- Créer et ouvrir des écoles professionnelles en nombre suffisant en tenant compte des spécificités régionales ;
- Orienter plus d'élèves admis au DEF dans le technique et professionnel que dans le secondaire général conformément aux directives du PRODEC (56% à l'horizon 2008) ;
- Augmenter les capacités d'accueil des établissements tout en veillant à faire respecter les normes d'effectif par classe ;
- Relire les textes d'orientation après la classe 10ème ;
- Faire respecter les normes des évaluations ;
- Prendre des dispositions spécifiques pour rehausser le taux d'achèvement ;
- Construire, réhabiliter et équiper des établissements d'enseignement publics pour répondre aux besoins spécifiques des Régions ;
- Revoir le critère d'âge pour l'orientation des admis au DEF notamment dans la zones à faible taux de scolarisation ;
- Accepter les élèves volontaires admis au D.E.F. à Kidal à l'IFM de Aguel-hoc sans concours ni limite d'âge ;
- Mettre en place un dispositif d'assistance et de suivi des écoles medersa permettant d'assurer : une exécution correcte des programmes officiels pour offrir plus de chances d'orientation à leurs diplômés dans les enseignements secondaire et supérieur ;
- Assurer une gestion et une mise en œuvre d'offres spécifiques de formations qualifiantes et par apprentissage en tenant compte de la diversité des populations cible constituées de finalistes CED, de déscolarisés, de non orientés du DEF et des jeunes ruraux ;
- Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de textes législatifs et règlementaires portant sur la formation qualifiante des finalistes CED ;
- Créer des centres de formation souple et adaptée aux besoins des populations cibles par les services techniques en charge de la formation professionnelle en synergie avec l'ensemble des parties prenantes et des partenaires.

B. Problématique de la contractualisation de la profession enseignante

La contractualisation des emplois dans l'enseignement secondaire est apparue de façon formelle après le 26 mars 1991. Elle visait prioritairement à palier le déficit d'enseignants attesté à ce niveau et aussi à employer des jeunes diplômés de nos grandes. Il s'agissait dans un premier temps, de diplômés de profil enseignant ; puis par la suite de diplômés sans distinction de profil. Ils étaient recrutés au niveau national par les services compétents de l'Etat et mis à la disposition du ministère en charge de l'éducation nationale qui procédait à leur affectation sur toute l'étendue du territoire national partout où existait le besoin. Ils étaient encore appelés « vacataires ».

A partir de 2000, dans le cadre de l'opérationnalisation du PRODEC dont la démarche s'inscrit dans une gestion décentralisée de notre école, le recrutement des enseignants contractuels s'est déconcentré et décentralisé. Les collectivités territoriales (Assemblées Régionales) en sont devenues les structures responsables avec l'appui-conseil des académies d'enseignement. Les agents ainsi recrutés sont appelés contractuels des collectivités.

La diversité de statuts applicables à des enseignants contractuels qui évoluent dans le même espace scolaire est souvent source de confusions. Par ailleurs, les différents partenaires qui interviennent dans le cadre de la gestion de l'école en mode décentralisé, ne connaissent pas toujours leurs rôles et les cas de conflit de compétence ne sont pas rares.

Les Problèmes identifiés :

- le profil des enseignants contractuels recrutés par les collectivités territoriales ne répond pas toujours aux besoins des établissements qui doivent les utiliser et cela parce que les recrutements des contractuels s'effectuent souvent sans une grande implication des services déconcentrés de l'éducation ;
- les enseignants contractuels des collectivités, de par leur statut, ont des choix très limités en matière de lieu d'affectations et de mutations ;
- le nombre d'enseignants contractuels professionnels et permanents est nettement inférieur au nombre d'enseignants contractuels qui ne bénéficient d'aucune formation surtout dans l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- l'absence de plan de carrière, de prime de responsabilité pour les enseignants contractuels, la précarité de l'emploi, l'accroissement inquiétant du nombre d'enseignants aux profils inadéquats sont autant de contraintes liées à la contractualisation des emplois ;
- la méconnaissance du contenu des contrats par les enseignants contractuels ;
- le retard dans le recrutement des enseignants contractuels lié à la procédure de recrutement ;
- la diversité des textes qui régissent les enseignants contractuels laisse la porte ouverte à des abus fréquents et ne favorise pas non plus la sauvegarde des droits fondamentaux de l'enseignant. Il découle de cet état de fait plusieurs problèmes qui contribuent à rendre plus complexe la gestion du personnel enseignant du secondaire et à réduire considérablement l'efficacité pédagogique de ce type de personnel ;
- la mauvaise définition des rôles et responsabilités des acteurs dans le recrutement du personnel enseignant occasionne des conflits fréquents de compétence entre les

collectivités territoriales et ceux des services techniques de l'ESGTP qui sont de nature à empêcher le recrutement diligent du personnel enseignant nécessaire ;

- la confusion des rôles accentuée par l'inexistence de directives précises sur les profils d'enseignant, offre l'occasion aux promoteurs privés et aux collectivités de recruter sans discernement des enseignants non qualifiés contribuant ainsi à aggraver la baisse des niveaux ;
- certaines dispositions des contrats constituent des obstacles réels à la promotion et à la formation continue des enseignants contractuels.

Les solutions proposées :

- sensibiliser, puis former les enseignants contractuels à s'imprégner suffisamment du contenu des termes de leur contrat ;
- élaborer un plan de carrière pour les enseignants contractuels de l'ESGTP pour leur permettre d'évoluer dans la fonction ;
- recruter à temps (pendant les vacances) les enseignants contractuels afin qu'ils puissent prendre service au moment opportun ;
- élaborer des textes qui gèrent l'ensemble des enseignants du secondaire (Contractuels, fonctionnaires, autres) ;
- relire les textes de la décentralisation pour clarifier et préciser les responsabilités des acteurs tout en renforçant le rôle des services techniques déconcentrés de l'éducation.
- renforcer les effectifs du personnel enseignant par des recrutements par voie de concours conformément aux textes ;
- assurer la formation des enseignants dans les disciplines où il en manque et renforcer les compétences de l'ensemble des acteurs par la formation continue ;
- étudier les possibilités et les modalités pratiques d'intégration des contractuels dans la fonction publique de l'Etat et/ou celle des Collectivités Territoriales.

C. Du Règlement intérieur des établissements : difficultés d'application

L'état de la discipline et de l'application du règlement intérieur a fait l'objet des constats et propositions de solutions.

Problèmes identifiés

Les violations fréquentes du règlement intérieur découlent très souvent de l'ignorance du contenu de ce texte par les élèves et parfois même par certains professeurs.

Dans son application, l'administration scolaire rencontre des problèmes liés aux interférences et injonctions intempestives des niveaux hiérarchiques supérieurs. Dans le cadre de la discipline, la démission des parents d'élèves et la violation de l'espace scolaire compliquent encore plus le travail de l'administration scolaire.

Solutions proposées

Les solutions entrevues vont de l'application stricte du règlement intérieur au renforcement de l'autorité de l'administration scolaire. Ces solutions doivent être soutenues par une sensibilisation des acteurs, une relecture des textes.

Pour ramener la discipline à l'école il a été préconisé l'élaboration de textes plus stricts et une protection de l'administrateur scolaire lorsqu'il doit infliger des sanctions.

Il est aussi préconisé d'enseigner l'Education civique et morale au Secondaire et d'instaurer un véritable mécanisme de lutte contre la corruption et les tricheries à l'école surtout au niveau du privé. La dépolitisation de l'école a été fortement recommandée.

D. De la Gestion des Établissements et du système d'information

La problématique de la gestion des établissements secondaires a été longuement débattue au cours des écoutes, des ateliers thématiques et des concertations régionales.

Problèmes identifiés

Il ressort des différentes interventions que les difficultés de gestion des établissements secondaires sont liées à des phénomènes endogènes et exogènes aggravés par un véritable laisser aller général à tous les niveaux.

Ces difficultés sont par ailleurs accentuées par un mauvais partage de la communication et de l'information et une crise de confiance entre partenaires de l'école.

Il a été partout constaté une irrégularité notoire dans la tenue des différents conseils.

Ces situations seraient liées, entre autres à :

- l'insuffisance de formation et le peu d'implication de l'administration scolaire dans la gestion des problèmes de l'école ;
- le manque de professionnalisme de bon nombre d'administrateurs scolaires ;
- l'effritement de l'autorité de l'administration scolaire, du fait des nombreuses formes d'interférence et de pressions qu'elle subit dans la gestion quotidienne des établissements ;
- l'instabilité du personnel administratif du privé et des medersas et son insuffisance ont été relevés comme un handicap majeur à la gestion efficiente des établissements d'enseignement secondaire général technique et professionnel ;
- Le peu de motivation, de qualification et d'engagement des administrateurs dans les établissements privés (privés classiques et medersas), sont autant de motifs d'abandon de postes ;
- l'inexistence et l'inefficience du système d'information et de gestion perçues comme un problème majeur.

Solutions proposées

A ces problèmes, les solutions proposées se résument comme suit :

- améliorer la qualité et le nombre du personnel administratif de l'ESGTP en recrutant le personnel adéquat et en formant davantage les administrateurs scolaires (formation initiale et formation continue) ;
- inciter les administrateurs scolaires à s'impliquer beaucoup plus dans la gestion de leurs établissements, au-delà, c'est la problématique de la création d'un corps des administrateurs scolaires qui est posée ;
- créer un corps d'administrateurs scolaires ;
- dépolitiser l'école pour permettre à l'administrateur scolaire d'exercer rigoureusement son autorité ;
- mettre en place un personnel qualifié et stable dans le privé et doter les établissements publics en personnel et en logistique suffisants ;

- exiger des AE et des services centraux de l'éducation de lire et donner suite aux rapports des établissements ;
- créer les conditions de transfert des ressources aux collectivités et transférer effectivement les ressources financières conformément aux textes de la décentralisation,
- promouvoir une meilleure implication de l'A.E. dans la gestion de l'ESGTP ;
- inciter les CGS/APE à jouer pleinement leurs rôles ;
- créer au niveau des A.E. une division enseignement technique et professionnel et la doter en spécialistes ;
- inciter les partenaires à respecter leurs engagements et à honorer leurs mandats ;
- mettre en place des cahiers de charges entre les écoles privées et l'Etat et leur faire obligation de les respecter et se donner les moyens d'y veiller.

E. Problématique de l'enseignement privé au niveau secondaire

La question de l'enseignement privé soumise au public à travers les écoutes individuelles et/ou collectives, les ateliers thématiques et les concertations régionales a suscité les constats et propositions suivants :

Les Problèmes identifiés

Les problèmes soulevés aux différentes étapes de la démarche du recueil de l'expression populaire concernant l'enseignement privé se ramènent principalement aux trois types de problèmes ci-après :

- les problèmes liés aux conditions de travail des enseignants dans les écoles privées (recrutement, rémunération, formation) ;
- les problèmes liés à l'application des textes de création et d'ouverture des écoles privées, de même que les problèmes de subvention de l'Etat ;
- les problèmes liés à la gestion des établissements privés (gestion du personnel, gestion financière, gestion administrative et pédagogique).

1) les problèmes liés aux conditions de travail des enseignants et à la gestion des écoles privées

- les cours sont assurés dans le privé dans une large mesure par des professeurs recrutés au niveau du public dont les interventions se font au détriment des cours programmés au niveau des écoles publiques.
- Plusieurs établissements privés ne disposant ni d'autorisation de création ni d'ouverture, reçoivent des élèves orientés par l'Etat sans avoir produit aucune preuve d'utilité publique. Ces établissements recrutent ainsi du personnel sans tenir compte des critères de qualification requise, des conditions de rémunération ni de couverture sociale pour le personnel.
- Des participants ont fait remarquer que des promoteurs d'écoles privées recourent à des formes de corruption des agents de l'Etat (éducation, finances...) pour les agréments, les orientations et le paiement des frais scolaires.
- Vu l'accroissement exponentiel des établissements secondaires privés surtout dans le technique et professionnel (En 5 ans, de 2002-03 à 2006/07, les établissements publics sont passés de 11 à 14 alors que ceux du privé passaient de 75 à 134). Dans ces conditions, les effectifs du privé ont augmenté plus vite que ceux du public et sont

devenus majoritaires. Aussi les ressources humaines et matérielles de suivi des établissements privés, s'avèrent notoirement insuffisantes.

- Ce constat d'abandon du secteur public au profit du privé est attesté dans les faits par le ralentissement dans la construction des lycées et établissements d'enseignement technique publics.

2) des problèmes d'application des textes

- Le non respect des normes de qualité pédagogique et d'adéquation des infrastructures ;
- le non respect de la carte scolaire en matière de création d'établissements privés ;
- la marchandisation de l'école notamment par une procédure de délivrance d'agrément non appropriée.

Les solutions proposées

Le diagnostic posé a inspiré les propositions de solutions ci-dessous :

- mieux organiser le secteur notamment en encourageant les promoteurs motivés et faisant preuve de professionnalisme et en sanctionnant les promoteurs indélicats au besoin par le retrait des autorisations ;
- relire les textes régissant l'enseignement privé au Mali pour préciser les responsabilités de l'Etat et celles des promoteurs privés ;
- assurer une application rigoureuse des textes de création et d'ouverture des établissements d'enseignement privé ;
- exiger des établissements privés le recrutement d'un personnel enseignant permanent et la présence d'un personnel administratif qualifié ;
- mettre en place un service d'inspection et de contrôle approprié pour veiller à la qualité des enseignements dispensés dans les établissements privés et pour assurer le suivi régulier et le respect des textes concernant ces établissements ;
- procéder à une évaluation annuelle des établissements privés pour identifier ceux qui méritent de continuer leur activité ;
- assurer le paiement diligent des subventions aux écoles privées qui respectent les engagements des charges ;
- rompre le contrat de service avec les établissements privés qui ne remplissent pas les critères définis par les textes ;
- encourager et accompagner les établissements privés performants, notamment par des appuis spécifiques en terme de ressources humaines et financières comme par exemple la mise à disposition d'un personnel administratif par l'Etat et même de professeurs permanents dont le salaire serait inclus dans la subvention accordée à l'établissement ;
- mener une lutte soutenue contre la corruption dans l'administration à tous les niveaux en matière de création, d'ouverture et de gestion d'établissement d'enseignement privé.

F. La problématique des passerelles entre l'enseignement secondaire et la formation professionnelle

De l'analyse des documents de travail produits par les Directions de l'Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel, et des débats au niveau des ateliers thématiques, on perçoit deux approches différentes des passerelles :

- l'une, globale qui voit des passerelles entre les différents compartiments de l'enseignement secondaire et la formation professionnelle ;
- et l'autre, interne qui se propose d'établir des passerelles entre les différents dispositifs de la formation professionnelle.

Les Problèmes identifiés

Les débats sur les passerelles ont mis en exergue les principaux problèmes suivants:

- l'absence de textes entre certification et diplôme d'État notamment en ce qui concerne les formations professionnelles par apprentissage ;
- l'absence de répondant au supérieur pour certaines filières du secondaire de même que leur faible capacité de développement de compétences professionnelles pour l'emploi ;
- l'inexistence de directives et de critères d'orientation entre l'ESGTP et la Formation Professionnelle par Apprentissage.

Les solutions proposées

- mettre en place des passerelles entre l'enseignement secondaire général et la formation professionnelle ;
- mettre en place un mécanisme de validation des acquis de la formation professionnelle par apprentissage ;
- définir des profils et des critères et mettre en place une stratégie pour l'orientation des titulaires du DEF dans les cycles de formation professionnelle qualifiante et par apprentissage ;
- finaliser la relecture en cours des filières de l'enseignement technique et professionnel et mettre en application les programmes avec une forte implication des partenaires de l'école ;
- solliciter des Partenaires Techniques et Financiers l'accompagnement de la redéfinition des filières de formation en vue de les mettre en adéquation avec les exigences du nouvel environnement socio – économique et politique.

G. Evaluations des enseignements et suivi pédagogique

Les échanges sur les évaluations des enseignements (évaluation formative, évaluation sommative, évaluation et la déontologie) et le fonctionnement des comités pédagogiques ont abouti aux résultats suivants :

Les problèmes identifiés

- les contractuels qui ne sont pas des enseignants de formation ne maîtrisent pas les techniques d'évaluation ;
- les effectifs trop élevés dans les classes sont un handicap sérieux pour la qualité des évaluations ;
- la corruption dans les évaluations qui est liée en partie à la précarité et aux conditions de travail et de vie particulièrement difficiles pour des enseignants ;
- le non fonctionnement des comités pédagogiques en raison des emplois du temps surchargés et de l'absence de rémunération de l'activité.

Les solutions proposées

- mettre un accent particulier sur la formation continue des enseignants surtout des enseignants contractuels pour une meilleure maîtrise des outils et des méthodes d'évaluation ;
- mettre un accent particulier sur la morale professionnelle et la déontologie de la fonction enseignante ;
- poursuivre la politique de construction et d'équipement de salles de classe, de salles spécialisées, d'ateliers et de laboratoires qui doit s'accompagner nécessairement d'un recrutement de professeurs qualifiés ;
- améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants de manière à les sortir de la précarité qui les prédisposent à toutes sortes de faiblesses incompatibles avec l'éthique du métier d'enseignant ;
- dynamiser les comités pédagogiques et rémunérer cette activité selon des modalités négociées.

H. Problématique de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire (IES)

L'évaluation des enseignants et de l'administration a inspiré la création de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire qui a été créée par Ordonnance N° 00 – 007 P – RM du 10 février 2000 et placée sous l'autorité du Ministre chargé de l'Enseignement Secondaire. Elle « a pour mission de veiller au bon fonctionnement et de contrôler les établissements d'enseignement secondaires publics et privés. A cet effet, elle est chargée de :

- évaluer le personnel de direction et d'enseignement ;
- Participer à la formation et au perfectionnement du personnel.

Pour atteindre les objectifs assignés et exécuter les missions spécifiques qui lui sont confiées, l'IES réalise des activités qui généralement portent sur :

- l'évaluation et l'encadrement pédagogique des enseignants ;
- le contrôle de l'administration scolaire ;
- les examens professionnels des personnels enseignants de l'enseignement secondaire ;
- le contrôle des décisions de passage, de redoublement et d'exclusion des établissements du secondaire ;
- le contrôle des projets d'arrêtés des heures supplémentaires ;
- la conception des sujets d'examens du secondaire ;
- la supervision des corrections des épreuves des examens du secondaire ;
- l'examen des demandes d'autorisation de création et d'ouverture d'établissements privés du secondaire.

Les Problèmes identifiés

- insuffisance des inspecteurs ;
- le constat fondamental souligné par les acteurs de l'école est l'insuffisance du nombre d'inspecteurs chargés du contrôle pédagogique au niveau de l'ESGTP ;
- l'insuffisance d'inspecteurs dans certaines disciplines ;

- il a été également relevé qu'un certain nombre de filières ne sont point dotées d'inspecteurs spécialisés surtout au niveau de l'enseignement technique et professionnel, toute chose qui est préjudiciable à la qualité de la formation ;
- l'insuffisance de moyens ;
- il ressort des constats que le travail des inspecteurs généraux chargés du contrôle de la qualité de la formation au niveau de l'ESGTP sur tout le territoire, se trouve fortement handicapé par l'absence de moyens logistiques ;
- la non exploitation des rapports d'inspection.

Le rapport d'inspection est un outil d'évaluation et de formation continue qui préserve la qualité des prestations des enseignants. Dans cette perspective, la non prise en compte par la hiérarchie, des recommandations desdits rapports d'inspection a été jugée très préjudiciable à la gestion du sous secteur.

- La non inspection et évaluation des administrations scolaires et des établissements.

Les propositions de solutions

- relire les textes régissant l'IES en créant une structure unique de contrôle de tout le système éducatif malien appelée Inspection Générale de l'Education Nationale ;
- il importe de retenir que cette relecture soit faite dans la concertation entre les acteurs, les partenaires et les départements en charge de l'Education de Base, de l'Enseignement Secondaire Général, de l'Enseignement Technique Professionnel et de la Formation Professionnelle en vue d'assurer la prise en compte de toutes les préoccupations ;
- encourager les inspecteurs à produire des documents pédagogiques (guides ; manuels, etc.) à la fois pour les enseignants et pour les élèves ;
- déconcentrer la structure de contrôle pour renforcer l'encadrement pédagogique de proximité ;
- doter l'Inspection de local approprié avec des infrastructures adaptées (bureaux, salles spécialisées pour les travaux des examens) ;
- mettre en place un plan/programme pour assurer la formation initiale et le perfectionnement des inspecteurs ;
- mettre en place une inspection de l'administration.

V.2.2 CONTENUS ET QUALITE DES ENSEIGNEMENTS

Le contenu et la qualité des enseignements constituent sans aucun doute des indicateurs des plus objectifs pour l'appréciation de la pertinence et de la valeur des systèmes éducatifs. C'est en cela que les Ecoutes, les Ateliers thématiques et les Concertations Régionales organisés dans le cadre des travaux préparatoires du forum national sur l'éducation ont été mis à profit par la commission ESGTP pour recueillir l'expression populaire et procéder à des échanges approfondis avec les acteurs et partenaires sur les différents aspects de cette question centrale.

A. Adéquation Formation/Emploi

La problématique de l'adéquation Formation/Emploi a été au centre des préoccupations liées au développement des compétences et des ressources humaines comme finalités du système éducatif.

Les échanges ont conduit aux constats et propositions suivants :

Les problèmes identifiés

Il ressort des constats que les formations dispensées dans l'enseignement secondaire général ne permettent plus de préparer les élèves ni à la vie ni aux études supérieures. C'est le cas par exemple pour les séries TI et TGC de l'enseignement secondaire technique qui n'ont plus de répondant au niveau du supérieur depuis la dernière reforme des filières de l'enseignement supérieur.

- Du fait de cette inadéquation entre les filières de formation, les perspectives d'emploi et les offres de formation des niveaux secondaire et supérieur, les exclus de l'ESG sont confrontés à d'énormes difficultés d'orientation tandis que les sortants de l'ETP peinent à trouver des emplois correspondants à leur qualification.
- Au-delà de l'inadéquation, les produits issus de l'enseignement technique ne sont pas compétitifs sur le marché de l'emploi.
- Les programmes d'enseignement sont difficilement exécutés en raison de l'inexistence de spécialistes pour certaines disciplines.
- Des effectifs de plus en plus importants d'exclus de l'enseignement secondaire deviennent des laisser pour compte qui contribuent à aggraver la crise scolaire.

Les solutions proposées

- relire le décret 138 PGRM du 6 juin 1980 portant organisation et fonctionnement de l'Enseignement Secondaire Général (ESG), en vue d'adapter les filières et séries à l'évolution de l'environnement national et sous-régional ;
- prendre la même mesure pour l'Enseignement Technique ;
- prendre en compte dans les programmes le développement enregistré par les entreprises du secteur primaire et les corps de métier ainsi que les spécificités régionales ;
- diversifier les filières de formation tant au niveau du CAP que du BT en tenant compte des réalités nationales ;
- mettre en place entre les ministères en charge de l'éducation, de l'Emploi et de la formation professionnelle, un mécanisme concerté de formation professionnelle et par apprentissage, permettant d'assurer le suivi et l'orientation des effectifs et de récupérer les exclus et non orientés du système formel pour les orienter vers la formation professionnelle ;
- créer et équiper des centres et Instituts de formation répondant à des besoins de formation spécifiques aux réalités économiques et culturelles régionales et internationales.

B. Formation Initiale et Formation Continue des Enseignants

La formation initiale et continue des enseignants est apparue comme une préoccupation majeure aussi bien dans les écoutes, les ateliers thématiques que dans les différentes concertations régionales. Globalement, l'état des lieux de la question fait ressortir.

Les Problèmes identifiés

- une insuffisance notoire de formation des enseignants tant en formation initiale qu'en formation continue ;

- une insuffisance des capacités et des effectifs du personnel enseignant à faire face aux besoins de formation professionnelle par apprentissage ;
- une insuffisance des centres d'apprentissage qualifiés pour les formations par apprentissage ;
- l'absence de cadre de concertation entre les différents intervenants au niveau de la formation professionnelle ;
- l'inexistence de mécanisme et de dispositifs spécifiques pour la certification des formations par apprentissage ;
- l'inexistence de politique de formation continue pour le personnel enseignant du privé ;
- l'insuffisance de formateurs dans l'enseignement technique et dans la formation professionnelle a été relevée de façon spécifique parce qu'il n'existe aucune structure de formation de formateurs pour la formation technique et professionnelle et la formation par apprentissage ;
- les dispositifs de formation initiale et de formation continue des formateurs ainsi que l'offre de ressources humaines qualifiées stagnent voire diminuent considérablement au moment où la demande de formateurs est croissante au niveau de l'ESGTP ;
- l'Ecole Normale Supérieure est, à ce jour le seul établissement de formation des formateurs de professeurs d'ESG et elle ne dispose pas de la capacité requise pour couvrir les besoins énormes en professeurs ;
- La formation des formateurs de l'enseignement technique et professionnel est assurée par une cellule logée à l'ENI. Cette cellule manque de moyens et ne couvre pas tous les domaines de compétences de l'enseignement technique. Il se pose un problème de rattachement institutionnel ;
- le déficit d'enseignants de qualité et la banalisation subséquente de la fonction enseignante conduit les établissements publics et privés à recourir à des non spécialistes pour pallier le manque ;
- le déficit constaté dans la formation initiale pénalise gravement la qualité des enseignements et se pose en contrainte à bien d'innovations pédagogiques. C'est le cas de l'enseignement modulaire qui a eu du mal à se généraliser par manque de ressources humaines qualifiées.

Quant à l'insuffisance de la formation continue, elle se trouve particulièrement aggravée par :

- la mauvaise planification des sessions de formation continue qui sont le plus souvent programmées pendant l'année scolaire et de ce fait, préjudiciable à l'exécution normale des programmes ;
- l'absence d'un mécanisme d'identification des besoins de qualification et de perfectionnement des enseignants de l'ESGTP. Il s'en suit par exemple que les filières non couvertes par l'inspection ne bénéficient que rarement d'opportunités de formations de recyclage et de perfectionnement de leurs enseignants/formateurs ;
- la non prise en compte de cette formation dans la notation et dans l'évolution de la carrière

Propositions de solutions

Suite aux constats ci-dessus, les intervenants ont fait nombre de propositions visant à corriger le déficit de formation initiale et continue des enseignants :

- élaborer une politique de formation initiale et de formation continue dans l'ESGTP :

Il s'agira d'engager la réflexion pour définir une véritable politique de formation continue visant l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'enseignant et capable de rendre attrayante la fonction aux yeux des jeunes.

Cette politique devra réglementer entre autres :

- l'instauration d'un concours pour le recrutement des enseignants contractuels ;
- la réinstauration du concours professionnel pour les enseignants.

En attendant la conception et la mise en œuvre de cette politique, il est proposé de revoir l'organisation des sessions de formation pour former le maximum de professeurs à l'approche modulaire et de doter les établissements en outils correspondants et en personnels enseignants qualifiés pour assurer la généralisation de la formation modulaire dans le sous-système de l'ESGTP,

- assurer la formation initiale des enseignants dans les structures de Formation des formateurs en veillant à :
  - la multiplication des structures de formation tout en renforçant la capacité de l'ENSUP ;
  - la définition et la mise en oeuvre des mesures incitatives devant permettre au système de fidéliser les enseignants formés à grands frais, surtout ceux de l'Enseignement technique et professionnel.
  - la création d'un institut de formation dédié à l'enseignement technique et professionnel
- instituer un système de formation continue sanctionné par des examens professionnels à travers :
  - la nomination d'inspecteurs pour les filières qui en manquent, surtout dans l'enseignement technique et professionnel ;
  - l'instauration et le soutien d'une culture de la formation continue notamment par :
    - la mise en place d'une procédure d'identification des besoins de formation continue ;
    - l'élaboration de calendriers de formation compatibles avec le déroulement normal de l'année scolaire ;
    - le développement de sessions de formation de proximité (niveau académie, niveau établissement) ;
    - la promotion de l'auto - formation par la création d'un environnement propice (bibliothèques, TIC) ;
    - la participation des professeurs à la conception des modules de formation continue et la dynamisation des comités pédagogiques, véritable espace de formation entre enseignants d'une même discipline ;
    - la prise en compte de la formation continue dans la gestion de la carrière.

  La mise en œuvre de telles solutions, contribuera à assurer une participation de qualité du privé dans la formation continue des enseignants et permettra à l'ESGTP de disposer d'un corps d'enseignants à hauteur de mission.
- renforcer les capacités d'accueil des structures existantes :

  Cette solution passera par :

  - le choix de cadres compétents pour la gestion de ces structures,
  - le recrutement d'enseignants qualifiés en nombre suffisant,
  - la dotation des établissements en équipements adaptés et en matériels didactiques,

- la généralisation de l'enseignement modulaire en dotant les établissements de matériels nécessaires
- l'ouverture de nouvelles filières dans tous les centres de formation professionnelle créés ou à créer dans chaque cercle.
- la création dans chaque cercle d'un centre de ressources pour assurer le perfectionnement des maîtres d'apprentissage (tuteurs, formateurs endogènes, maîtres artisans) et la validation des acquis des expérience (VAE) dans toutes filières pour disposer de formateurs attitrés.

C. Evaluation des apprentissages

L'évaluation des enseignements ayant constitué un des points importants des conflits de gestion entre partenaires et acteurs de l'école notamment au niveau de l'ESGTP, il importait que ce point soit spécifiquement inscrit à l'ordre du jour des échanges préparatoires pour le forum national sur l'éducation.

Pour mieux apprécier la valeur des constats et propositions issus des échanges sur la question, il conviendrait de rappeler que l'évaluation comme contrôle des apprentissages est réglementée par les arrêtés 94-9439 du 30 septembre 1994 et 94-9440/MESSRS-CAB du 30 septembre 1994, portant sur les études dans l'Enseignement Secondaire Général et l'Enseignement Technique et Professionnel.

Les textes sus - référés précisent clairement les contours et obligations professionnelles prévues pour mener à bien l'évaluation des enseignements et le suivi pédagogique.

Qu'en est il réellement de leur application dans le suivi et évaluation au niveau de l'ESGTP ?

Quelles en sont les insuffisances et les déviances?

Quelles peuvent en être les solutions à court et moyen termes?

Les Problèmes identifiés

- Des effets négatifs des effectifs pléthoriques des élèves

  Dans le secteur public, les effectifs de l'enseignement secondaire sont plutôt élevés malgré la faiblesse du taux de transition. Le ratio élève / classe varie en général entre 45 et plus de 50 élèves. Les effectifs du privé sont moindres. Cette situation rend particulièrement difficile la conduite correcte et régulière de l'évaluation.

- Des effectifs insuffisants des professeurs

  Le système éducatif malien est confronté à un manque manifeste de professeurs en particulier de professeurs qualifiés. Il y a un dilemme de type structurel qui se pose à ce niveau car recruter des professeurs qualifiés et en nombre suffisant signifie augmenter considérablement la masse salariale de cet ordre d'enseignement; ce qui, à coup sûr, hypothèquerait la possibilité d'investir sur les autres intrants. La solution à cette difficile équation a consisté le plus souvent à recourir à des enseignants peu qualifiés n'ayant aucune formation pédagogique et par conséquent incapables d'assurer des évaluations régulières parce qu'ils n'en perçoivent pas l'intérêt.

- L'obsolescence des programmes d'études.

  Les programmes se caractérisent par une prééminence des contenus académiques très peu adaptés aux réalités socio-économiques et culturelles. Cette situation se traduit par :

- Un enseignement par contenus - matières aussi diversifiés, massifs qu'éparpillés, reposant principalement sur la mémorisation avec très peu d'opportunités de transfert de compétence et d'assimilation ;
  - Un enseignement fondé sur une pédagogie de type frontal faiblement référée aux profils et attentes des apprenants et de surcroît, ne faisant que très peu appel à leur participation. On apprend pour les devoirs, les compositions, les examens et l'on se soucie très peu du sens de la pertinence.
  - Un enseignement très peu ouvert à des exploitations pratiques ; même l'enseignement technique et/ou professionnel est victime d'une telle orientation quand il ne s'installe pas dans une approche notionnelle par la restitution des contenus standards.

  Des efforts ont été notés çà et là allant dans le sens de programmes pédagogiques opérationnels inspirés de la pédagogie par objectifs mais la logique d'atomisation demeure combinée à des carences dans la formation pédagogique des enseignants sur les méthodes et techniques pédagogiques novatrices.

– Des supports pédagogiques non adaptés
  - La qualité des manuels scolaires est un déterminant majeur de la qualité, or, à l'évidence, dans l'enseignement secondaire, il y a des carences profondes en ce domaine notamment la diversité des manuels de référence malgré la référence commune aux mêmes programmes. Cette insuffisance s'explique en grande partie par le rôle passif du comité national du manuel scolaire et du matériel didactique.
  - Au niveau du privé, la tendance est à exiger le maximum de manuels dont la plupart sont différents de ceux utilisés dans le secteur public.
  - Dans le même sens, il y a des insuffisances réelles quant à la disponibilité de bibliothèques scolaires qui, en plus de n'être pas en nombre suffisant, sont très souvent dotés en ouvrages obsolètes ou très peu adaptés
  - Le problème de la vétusté et de l'insuffisance des outils didactiques dans l'enseignement technique en particulier, a été évoqué. Il importe simplement de souligner qu'aussi longtemps que l'enseignement des sciences et des techniques au secondaire ne sera pas fondé sur la manipulation d'instruments didactiques modernes et adéquats, le souci de qualité et d'efficacité relèvera d'un vœu pieux.

– La faiblesse des systèmes d'évaluation

  De façon constante, il est apparu que les systèmes d'évaluation constituent le reflet des finalités éducatives et qu'il n'est pas étonnant de constater qu'ils se caractérisent par une logique sélective centrée sur les savoirs et excluant pratiquement les savoir être et les savoir-faire. De surcroît, cette évaluation ne s'embarrasse pas d'être rigoureuse ou de reposer sur des normes standard, de mesures élaborées. Le jugement du professeur partant d'épreuves aussi stéréotypées qu'arbitraires, non représentatives et peu fidèles, suffit, abstraction faite de tous les biais relatifs à la correction.

  L'évaluation pédagogique est en plus assujettie aux normes institutionnelles qui décident en fonction de critères extra pédagogiques de qui réussit et qui échoue. Elle n'est ni suffisante et régulière d'une part; et d'autre part elle se trouve exposée à des influences négatives comme la corruption et la complaisance.

  C'est sur cette toile de fond que se jouent les destinées des élèves au niveau des devoirs, des compositions, des examens, des concours, en termes de promotion, de redoublement, d'abandon et d'exclusion. Cette situation est aggravée par le manque de

suivi pédagogique, la réduction du nombre de matières à évaluer. Il est évident que dans une perspective d'implantation des nouveaux curricula, ce handicap ne saurait perdurer.

Dans le même sens les élèves en difficulté scolaire, ne font l'objet d'aucune mesure spécifique particulière en termes d'appui, de soutien et finissent par abandonner, s'ils ne sont pas à la merci d'enseignants "prédateurs" livrant des cours particuliers sans stratégies pédagogiques et pourtant fortement rémunérés. La qualité pour tous, en particulier, apparaît ainsi comme illusoire au vu de toutes ces insuffisances du système d'évaluation.

Aussi, les avis ont-ils convergé sur la quasi ignorance sinon la non maîtrise des méthodes d'évaluation des élèves par les enseignants, toute chose qui contribue à rendre l'évaluation incohérente et disparate.

La persistance et l'ampleur de ce problème s'expliquent en grande partie par le non fonctionnement des comités pédagogiques et l'insuffisance des inspecteurs dans le sous-secteur de l'ESGTP.

Propositions de solutions

A l'issue des échanges et des réflexions menées, des propositions ont été faites pour permettre aux acteurs et partenaires de conjuguer les efforts et mettre en cohérence leurs actions et comportements professionnels pour assurer la rénovation du système éducatif malien : il s'agit notamment de :

- Initier les enseignants aux méthodes de suivi et évaluation, les informer et sensibiliser sur l'importance du suivi et de l'évaluation des apprentissages;
- Créer ou renforcer des structures d'informations scolaires ou d'orientation professionnelle au niveau régional et au sein des établissements en y associant les représentants des collectivités territoriales ;
- Pour la conception et l'expérimentation des curricula, travailler dans le sens des exigences techniques et méthodologiques nécessaires à un curriculum pertinent et valide d'une part et d'autre part former les enseignants sur tous les aspects relatifs à la mise en œuvre du curriculum. Un accent particulier est à mettre sur l'information préalable et la sensibilisation des enseignants sur les enjeux pédagogiques et institutionnels qui sont à la base du nouveau curriculum ;
- Mettre en place un dispositif performant et pertinent de suivi pédagogique des professeurs en étoffant le Corps des Inspecteurs de l'Enseignement secondaire ;
- Créer un service permanent d'évaluation chargé d'élaborer des banques d'items valides et fiables pour les devoirs, compositions et examens nationaux. Ce service sera chargé de l'évaluation régulière des rendements du système éducatif, toute chose qui permettra d'assurer l'activation d'un système de veille sur le dispositif de pilotage du système en rapport avec les résultats des évaluations.
- Mettre en place un système d'information des élèves et des enseignants sur les méthodes d'évaluation et leurs résultats susceptibles d'intéresser le grand public.
- Restaurer pleinement la responsabilité des services techniques dans la production des manuels et autres outils pédagogiques.
- Créer un comité de rédaction du livre scolaire.

V.2.3 ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS ET PARTENAIRES DU SYSTEME.

A. Les accords de partenariat

On entend par « accord de partenariat » un accord cadre à travers lequel les différents partenaires et acteurs d'un espace (l'école par exemple) s'engagent à jouer leurs rôles et exercer leurs responsabilités dans le respect des textes et des prérogatives de chacun des acteurs et partenaires concernés.

Ils sont en cela différents des accords sanctionnant les négociations autour de conflits opposant certains acteurs (préavis de grève par exemple).

On peut citer parmi les accords de partenariat les plus récents :

- le Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement (2001),
- la Charte pour la Gestion de l'Ecole (2001)
- et l'Accord de Partenariat pour une Ecole Apaisée et Performante (2005).

Problèmes identifiés :

- La multiplicité de partenaires qui entrent parfois en compétition, ne favorise pas toujours l'application des accords.
- Le plus souvent, les accords sont mal négociés, inefficaces, non appliqués, sans suivi, sans évaluation.
- Les acteurs et les partenaires du système sont peu formés et parfois mal informés sur leurs rôles et responsabilités.
- Les engagements pris ne sont pas toujours respectés.
- Les instances de consultations et de concertations sont insuffisantes et peu opérantes.

Solutions proposées :

- Instaurer un cadre de concertation dynamique, propre à l'école où chaque partenaire joue pleinement son rôle dans le respect des autres partenaires et des accords auxquels il adhère.
- Elaborer un code de bonne conduite applicable à tous au sein de l'espace partenarial.
- Clarifier le niveau de responsabilité des différents acteurs et partenaires dans la gestion de l'école ;
- Créer un cadre permanent de concertation entre les partenaires et les acteurs
- Former les membres des CGS, des syndicats et des APE
- Redéfinir les Accords de partenariat sur des bases rationnelles et réalistes
- Redéfinir le rôle et la place de l'AEEM dans le partenariat ;
- Créer des instances de consultations et de concertations au niveau national, régional et local (cercle).

B. Revalorisation de la fonction enseignante

La revalorisation de la fonction enseignante est une longue quête des syndicats d'enseignants à laquelle les gouvernements successifs du Mali ont donné des réponses diverses.

Problèmes identifiés :

- La fonction enseignante est banalisée de nos jours. Cet état de fait résulte, de l'avis des populations, de plusieurs facteurs qui tiennent à la fois de l'enseignant lui-même et de l'environnement politico socio économique de l'école. En effet certains enseignants par leur comportement ont dévalorisé la fonction enseignante. L'enseignant n'est plus respecté dans l'exercice de sa fonction. Ses conditions de vie et de travail se sont dégradées. Il est victime de la violence exercée dans l'espace scolaire qui est constamment violé.
- La dégradation de la condition enseignante est aussi en partie imputable au développement incontrôlé de l'enseignement privé, au recrutement non sélectif des enseignants (n'importe qui devient enseignant).

Solutions proposées

- la revalorisation de la fonction enseignante passe d'abord par l'enseignant lui même qui doit avoir une meilleure considération de soi et de sa mission. L'enseignement est un sacerdoce qui oblige l'enseignant à donner le bon exemple. Les conditions de travail de l'enseignant doivent être améliorées (formations, documentation, outillage, équipement, matière d'œuvre). L'enseignant doit recevoir les formations adéquates lui permettant d'exercer honorablement sa fonction: pédagogique, professionnelle, morale, civique, qui l'obligent à soigner ses rapports avec ses collègues, ses élèves, la société dans laquelle il doit être un exemple ;
- l'enseignant ne doit pas être inquiété dans l'exercice de sa fonction. Au contraire, il doit être sécurisé. Le domaine scolaire est inviolable. L'Etat doit sanctionner avec la dernière rigueur, tous les contrevenants ;
- la valorisation de la fonction enseignante passe aussi par l'amélioration substantielle des conditions de vie des enseignants, par l'adoption d'un statut particulier du personnel enseignant, l'octroi de primes et d'indemnités substantielles, la facilitation de l'accès au crédit et au logement, la reconnaissance du mérite, etc. ;
- le recrutement d'enseignants ayant reçu la formation.

C. Ethique, règlement intérieur, discipline, droit et morale à l'école

Problèmes identifiés :

- L'autorité parentale s'est effritée tout comme celle de l'administration scolaire et de l'enseignant. La déontologie et l'éthique sont foulées au pied. La politique politicienne est entrée à l'école. L'enseignement de l'E.C.M. et de la morale professionnelle n'occupe plus une place de choix dans la formation des formateurs. La corruption sous toutes ses formes est bien installée dans l'espace scolaire tout comme l'indiscipline et la violence.

Propositions de solutions

- Instaurer l'autorité parentale, et celle de l'administration scolaire et de l'enseignant en redéfinissant les rôles et responsabilités respectifs de chaque acteur dans la gestion des activités éducatives.
- Enseigner la morale professionnelle, l'éthique, la déontologie, l'instruction civique, l'hymne national, les savoirs locaux des terroirs du pays profond,
- Introduire l'éducation à la citoyenneté et à la culture de la paix dans les curricula,
- valoriser les notes de conduite,

- Lire, commenter, afficher les règlements intérieurs dans toutes les classes.
- Sanctionner sans complaisance toutes les violations du règlement intérieur des établissements et tout manquement aux principes d'éthique et de déontologie,
- Lutter contre la violence dans l'espace scolaire.

D. Rôle et responsabilité des acteurs dans l'espace scolaire

Problèmes identifies

- Confusion des rôles au niveau des responsables de l'administration scolaire ;
- Manque de formation du personnel administratif ;
- Manque de fermeté dans les prises de décisions par l'administration scolaire ;
- Manque de collaboration entre les membres de l'administration (Directeur, Directeurs des études, chefs des travaux surveillants, Econome ;), entre le personnel enseignant et l'administration, entre les enseignants.
- Manque d'implication des enseignants dans la vie de l'école ;
- Manque d'animation culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire ;
- Insuffisance de formation syndicale chez beaucoup d'enseignants ;
- Les CGS/APE sont insuffisamment formés et informés sur leurs rôles et responsabilités ce qui crée souvent des conflits de compétence entres ces deux structures ;
- Les CGS ne sont pas fonctionnels dans bon nombre d'établissements;
- La plupart des conseils à part le conseil des professeurs ne sont ni mis en place, ni fonctionnels.
- Les élèves respectent de moins en moins le règlement intérieur, les statuts et règlements de l'AEEM. Ils ne participent plus à la vie culturelle et sportive de l'école. Ils sont peu studieux.

Solutions proposées :

Pour venir à bout des problèmes évoqués, les populations, acteurs et partenaires de l'école ont principalement proposé de :

- Clarifier les rôles et attributions des administrations scolaires
- Former régulièrement les responsables scolaires aux tâches de gestions administratives
- Restaurer l'autorité de l'administration scolaire notamment en lui apportant appui et protection pour lui permettre d'assurer la mise en application rigoureuse des textes de gestion et d'administration de l'école
- Susciter une atmosphère de saine collaboration entre les membres de l'administration, entre le personnel administratif et les enseignants ; entre les enseignants eux-mêmes
- Encourager l'implication des enseignants dans la vie de l'école ;
- Renouer avec les activités sportives et culturelles à l'école ;
- Inciter et aider les syndicats à organiser des formations au profit de leurs militants ;
- Former et informer les CGS/APE à leurs rôles et responsabilités ; mettre en place dans tous les établissements les CGS et APE ;

- Dynamiser les différents conseils (conseil des professeurs, de classe, de discipline, commission culturelle et sportive, conseil de perfectionnement, commission pédagogique...)
- Faire relire les textes et statuts de l'AEEM en vue d'amener cette Association à respecter le règlement intérieur de l'école, limiter ses activités aux questions éducatives, culturelles et sportives, et à cultiver la vertu du travail, la discipline, l'autodiscipline, le civisme et mettre fin aux sorties intempestives.

E. Cadre de suivi et de concertation du partenariat autour de l'école

Problèmes identifiés

- Absence de cadre approprié de suivi et de concertation
- Non respect des engagements pris par les différents partenaires
- Absence de restitution des conclusions des rencontres aux mandants à la base ;

Solutions proposées

- Inviter chaque partenaire à respecter les accords contractés
- Renforcer le cadre de concertation entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'état.
- Rendre crédible et fonctionnel le cadre de suivi et de concertation notamment par :
  - La tenue régulière des rencontres entre partenaires et des comptes-rendus réguliers sur les résultats à tous les niveaux.
  - Et la mise en place d'une structure indépendante de suivi comprenant les représentants des acteurs, des partenaires techniques et financiers, des parents d'élèves et de la société civile.

V.2.4 RECOMMANDATIONS FORTES

Au cours des écoutes, des ateliers thématiques et des concertations régionales organisées dans le cadre de la préparation du Forum National sur l'Education, les maliens se sont exprimés par rapport à leur système éducatif. Un état des lieux sans complaisance a été fait. Beaucoup de propositions ont été également faites. Si au niveau des constats une certaine unanimité s'est vite dégagée, il n'en a pas toujours été ainsi en ce qui concerne les solutions proposées. Toutefois, au-delà de leur diversité, les solutions proposées traduisent toutes, un besoin d'innover et de procéder à des réformes en profondeur.

Comme suite à ce besoin de réforme clairement exprimé par les populations consultées, la Commission Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel se fait le devoir de récapituler celles des recommandations qui reviennent de façon récurrente dans l'expression populaire sur notre système éducatif.

En effet, le processus de préparation du Forum National sur l'Education a permis à notre peuple de revisiter, sur la base des constats issus des rencontres avec les partenaires et acteurs de l'éducation, le sous secteur de l'Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel dans ses finalités, sa politique et ses résultats définis et précisés par la loi d'orientation sur l'éducation et le programme de développement décennal de l'éducation.

Sans être une remise en cause des programmes en cours d'exécution avec l'appui et l'implication des Partenaires Techniques et Financiers, les recommandations issues de l'expression populaire visent plutôt à compléter, rectifier et renforcer ces programmes en

cours par des actions complémentaires ou spécifiques portant sur des domaines aussi variés que la gestion des flux avec son pendant équité/genre, la contractualisation des emplois dans l'enseignement , la gestion de l'école en mode décentralisé, le suivi pédagogique de proximité, les établissements d'enseignement privé, l'adéquation formation/emploi, la revalorisation de la fonction enseignante , etc.

A. De la gestion des flux

La gestion des flux au niveau de l'enseignement secondaire constitue l'une des préoccupations majeures de ce sous-secteur de notre système éducatif. Les nombreuses distorsions signalées à ce niveau appellent la mise en œuvre urgente des mesures suivantes :

- Inverser les tendances en orientant plus d'admis au DEF dans le Technique et professionnel que dans le Secondaire général (environ 56% conformément aux prévisions du PISE)
- Au niveau de l'ETP, accorder plus d'attention aux filières industrielles en termes d'effectif d'élèves à former ;
- Adopter des mesures incitatives qui permettent l'accès et le maintien des filles dans l'enseignement secondaire, en général et dans les filières industrielles en particulier ;
- Relire les textes d'orientation après la 10ème dans le secondaire général et étudier dans ce cadre les possibilités d'assouplissement des critères d'orientation au D.E.F. pour les filles ainsi que celles de la prise en charge des filles admises au D.E.F. et sensibiliser les parents sur l'intérêt de l'école pour les filles ;
- Procéder à un diagnostic participatif communautaire (DPC) en vue d'une étude approfondie du milieu avant la création et l'ouverture d'une école secondaire technique et professionnelle dans une région. Faire prendre des initiatives et décisions pour définir des zones prioritaires d'implantation des établissements publics privés en tenant compte des effectifs prévisionnels provenant de l'enseignement Fondamental.
- Créer et ouvrir des écoles professionnelles en nombre suffisant en tenant compte des spécificités régionales et des effectifs potentiels de la région d'implantation ;
- Construire, réhabiliter et équiper des établissements d'enseignement publics pour répondre aux besoins spécifiques des Régions.
- Prendre des dispositions spécifiques pour rehausser le taux d'achèvement au niveau de l'ESGTP ;
- Veiller à renforcer l'autorité et la responsabilité de l'Etat par l'allocation de ressources budgétaires conséquentes à l'ESGTP pour assurer la construction et l'équipement d'établissements d'enseignement publics (prioritairement au niveau de l'enseignement technique et professionnel);
- Recruter du personnel enseignant qualifié en nombre suffisant.

B. De l'adéquation formation/emploi

Le sous-secteur de l'Enseignement Secondaire à travers ses composantes que sont l'Enseignement Secondaire Général et l'Enseignement Technique et Professionnel, constitue un maillon important du dispositif de l'Education.

En effet, situé entre l'Enseignement Fondamental et l'Enseignement Supérieur, l'Enseignement secondaire a pour mission de former à la fois les ressources humaines

qualifiées nécessaires au développement socio-économique du pays et préparer les élèves à poursuivre des études dans l'Enseignement Supérieur.

La qualité des produits de l'Enseignement Technique et Professionnel est peu satisfaisante aujourd'hui. Les filières développées dans les structures de formation technique et professionnelle présentent une disparité entre les formations industrielles et celles de type tertiaire, surtout en nombre d'apprenants. Les filières tertiaires, moins nombreuses, comprennent en moyenne 80% des effectifs des apprenants. Par ailleurs, les programmes de formation ne sont pas pour la plupart adaptés aux besoins du marché du travail.

Les séries de formation offertes par l'Enseignement Secondaire Général sont elles aussi en déphasage avec les réalités de l'environnement socio-économique de l'école et préparent peu l'élève à affronter les difficultés de l'enseignement supérieur.

Ce sont donc des élèves mal formés qui sortent du secteur de l''enseignement secondaire du fait de séries et filières inadaptées, de programmes d'enseignement difficilement exécutés, de matériels didactiques et de laboratoires insuffisants, d'années scolaires tronquées et d'un encadrement quantitativement et qualitativement insuffisant

Afin de permettre l'atteinte d'une adéquation formation/emploi au niveau de ce maillon de la chaîne éducative, il convient d'engager les activités suivantes :

- relire le décret 138 PGRM du 6 juin 1980 portant organisation et fonctionnement de l'ESG et de l'ETP en vue d'adapter les filières :
  - à l'évolution de la situation économique nationale et régionale notamment par la prise en compte, dans les programmes, des développements enregistrés au niveau des entreprises ;
  - aux offres de formation diversifiées de l'enseignement supérieur, aussi bien public que privé ;
- diversifier les filières de formation dans l'enseignement technique et professionnel tant au niveau du CAP que du BT en tenant compte des créneaux porteurs (employabilité des produits formés) ;
- mettre en place entre les ministères en charge de l'éducation, de l'Emploi et de la formation professionnelle, un mécanisme concerté de formation Professionnelle et par apprentissage, permettant d'assurer le suivi et l'orientation des effectifs et de récupérer les exclus du système formel pour les orienter vers la formation professionnelle (création de passerelles entre l'Enseignement Secondaire et la formation professionnelle);
- Créer et équiper des centres et Instituts de formation répondant à des besoins de formation spécifiques aux réalités socio-économiques des milieux d'implantation de ces entres et instituts.

C. De la contractualisation de la profession enseignante

La contractualisation de la fonction enseignante est devenue l'un des traits dominants de notre système éducatif. Les enseignants contractuels représentent plus de 63% des effectifs des professeurs au niveau de l'Enseignement secondaire général et 67% dans le technique et professionnel. Ces pourcentages bien que déjà importants, cachent des disparités régionales assez prononcées. En effet, quand à Bamako le nombre des permanents dépasse encore celui des contractuels, dans certaines régions comme Kayes, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal, ils ne représentent plus que 20 à 40% des effectifs.

Cette importance numérique est en contradiction avec la faiblesse du cadre législatif et règlementaire des statuts des enseignants contractuels. Ceci constitue une entrave majeure à l'évolution du sous-secteur de l'enseignement secondaire. La diversité des statuts des personnels enseignants au niveau de cet ordre d'enseignement, l'ampleur des besoins d'encadrement et la nécessité d'innover les méthodes pédagogiques, invitent à une réflexion en profondeur dont les axes majeurs porteraient sur :

- Une harmonisation des textes qui gèrent les différents personnels enseignants du secondaire (contractuels de l'Etat, contractuels des collectivités et fonctionnaires.)
- Un renforcement des effectifs du personnel enseignant par le recrutement par voie de concours conformément aux textes en vigueur et l'intensification de la formation continue des enseignants recrutés de manière à assurer leur mise à niveau dans des disciplines pour lesquelles ils n'ont pas reçu de qualification initiale appropriée.
- Une relecture des textes législatifs et règlementaires précisant les compétences transférées aux collectivités territoriales en matière de recrutement et de gestion du personnel de l'enseignement secondaire (Décret 313/PRM du 4 juin 2002 portant transfert de compétences en matière d'éducation).
- Une réflexion sur les possibilités et les modalités pratiques d'intégration des contractuels dans la fonction publique de l'Etat et/ou celle des Collectivités Territoriales.
- Un renforcement du cadre de concertation entre les collectivités décentralisées et les services déconcentrés de l'éducation pour une meilleure planification des activités de recrutement et de gestion des enseignants contractuels.

D. De l'enseignement privé

L'enseignement privé est reconnu par la loi d'orientation de l'éducation. Il est régi par la Loi 94-032 du 25 juillet 1994 fixant le statut de l'enseignement privé en République du Mali, et par le Décret 94-276 du 15 août 1994 qui en fixe les modalités d'application.

L'autorisation d'ouvrir un établissement privé est soumise à l'avis du Ministre en charge de l'éducation, à la condition que le directeur de l'établissement possède au moins un des diplômes exigés pour enseigner.

Le constat unanime à toutes les étapes des concertations populaires a été de reconnaître la place prépondérante de l'enseignement privé dans le sous-secteur de l'ESGTP qui est en passe de supplanter l'enseignement public (On compte 43 établissements publics contre 180 privés dans l'enseignement secondaire général en 2006-2007 et 14 publics contre 134 privés dans le technique et professionnel en 2006-2007). Au-delà des nombreux risques liés au désengagement de l'Etat qui devrait être le garant pour le développement d'une école républicaine, il est apparu que cette croissance fulgurante du privé qui se développe de manière anarchique et qui est inorganisé à l'intérieur, est préjudiciable au bon fonctionnement du sous-secteur et à la qualité des enseignements. L'état de la question fait ressortir, entre autres, des problèmes liés aux conditions de travail, au manque de rigueur et de suivi au niveau de la délivrance des agréments de création et d'ouverture des établissements. La gestion administrative, financière et pédagogique des établissements privés est apparue laxiste et peu performante.

Une grande réflexion sur le privé dans le sous-secteur de l'enseignement secondaire s'impose. Elle devra s'orienter vers les aspects suivants :

Mieux organiser le secteur notamment en encourageant les promoteurs faisant preuve de professionnalisme et en sanctionnant les promoteurs indélicats, au besoin par le retrait des autorisations ;

Relire les textes régissant l'enseignement privé au Mali pour clarifier les relations et les responsabilités réciproques entre l'Etat et les intervenants privés dans le secteur éducatif ;

Exiger des établissements privés le recrutement d'un quota de personnel enseignant permanent et la présence d'un personnel administratif qualifié.

Mettre en place un service d'inspection et de contrôle spécialement pour à l'Enseignement privé, pour veiller sur la qualité des enseignements dispensés et pour assurer le suivi régulier et le respect des textes.

E. De la formation des enseignants

La formation initiale et continue des enseignants est de nos jours une préoccupation majeure. La question est toujours revenue de façon récurrente aussi bien dans les écoutes, les ateliers thématiques que dans les différentes concertations régionales. Globalement, l'état des lieux de la question fait ressortir une insuffisance notoire d'offres de formation (tant en formation initiale qu'en formation continue) au niveau des personnels enseignants du secondaire. Ce constat appelle la formulation de certaines recommandations au nombre desquelles doivent figurer celles-ci :

élaborer et mettre en œuvre à court terme, une politique rigoureuse de formation initiale et continue des enseignants de l'ESGTP,

- redéfinir les missions de l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), la doter en moyens humains, financiers et matériels pour assurer la formation initiale d'un plus grand nombre de professeurs de l'enseignement secondaire général ;
- étoffer la Cellule de formation des Formateurs de l'Enseignement Technique et repenser son arrimage institutionnel à (court terme) et créer un institut en ingénierie de la formation dans l'enseignement technique et la formation professionnelle (à moyen terme) ;
- mettre en place des mesures incitatives devant permettre au système de fidéliser les enseignants formés à grands frais, surtout ceux de l'Enseignement technique et professionnel ;
- associer les professeurs à la conception des modules de formation continue et redynamiser les comités pédagogiques, véritable espace de formation des jeunes enseignants par leurs pairs plus expérimentés au niveau d'une même discipline.

F. De l'inspection de l'Enseignement Secondaire

L'évaluation des enseignants et de l'administration a inspiré la création de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire par l'Ordonnance N° 00 – 007 P – RM du 10 février 2000 et placée sous l'autorité du Ministre en charge de l'Enseignement Secondaire. Celle-ci a pour mission de veiller au bon fonctionnement et au contrôle des établissements d'enseignement secondaires publics et privés.

Le constat fondamental souligné par les acteurs de l'école est l'insuffisance numérique des inspecteurs chargés du contrôle du contenu et de la qualité des enseignements au niveau de l'ESGTP.

Au terme des échanges qui ont fait l'état des lieux, les propositions suivantes ont été faites :

- Relire les textes régissant l'I.E.S. pour créer une structure unique de contrôle de tout le système éducatif appelée Inspection Générale de l'Education Nationale.
- Encourager les inspecteurs à produire des documents pédagogiques (guides ; manuels, etc.) à la fois pour les enseignants et pour les élèves ;
- Déconcentrer la structure de contrôle pour renforcer l'encadrement pédagogique de proximité ;
- Doter l'Inspection de moyens d'intervention adéquats (infrastructures, équipements et logistique) ;
- Mettre en place un plan/programme pour assurer la formation continue et le perfectionnement des inspecteurs.

G. De la revalorisation de la fonction enseignante

Les conditions de l'enseignant sont intimement liées à la vision des pouvoirs politiques de l'école et de ses missions, aux choix stratégiques opérés et au type de société à construire.

La revalorisation de la fonction enseignante passe nécessairement par la réaffirmation de la mission de l'Ecole en tant que service public, du rôle de l'enseignant dans la formation du type de citoyen souhaité. Pour ce faire, la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures s'impose, à savoir :

- améliorer les conditions salariales de l'enseignant ;
- sécuriser l'enseignant dans l'exercice de sa fonction ;
- inviter les enseignants au respect de l'éthique et de la déontologie de la profession ;
- assurer à l'enseignant une bonne formation académique et pédagogique.

H. De la Formation Professionnelle

L'importance de la Formation Professionnelle pour le système éducatif au Mali n'est plus à démonter au regard des besoins énormes d'insertion. Elle est confrontée à l'instar de l'ensemble du sous-secteur à un problème de gestion de flux. Rien que pour les finalistes des CED, ils sont 28.832 en attente d'une qualification professionnelle et 30.449 en phase de recevoir la formation théorique qui viendront s'y ajouter prochainement. A ceux-là, il faut ajouter les milliers de déscolarisés qui viennent du système classique. Cet effectif devient insignifiant lorsqu'il s'agit des nombreux jeunes en milieu urbain comme en milieu rural qui n'ont pas eu accès à l'école. Le défi est immense alors même que les moyens en ressources formatives et financières sont très insuffisants.

Face à cette situation, il importe de :

- doter le Ministère de l'Emploi et de la formation Professionnelle de moyens conséquents pour la prise en charge de la formation professionnelle des finalistes des CED ;
- réviser le cursus et le programme de formation des CED en veillant à recentrer dès la première année la formation sur l'apprentissage d'un métier qui se fera concomitamment avec l'apprentissage de la langue ;
- créer au moins un (1) centre de formation professionnelle qualifiante et par apprentissage de référence par cercle, en lien avec les réalités économiques de la localité ;

- créer dans chaque région, un centre de ressources dédiées à la formation professionnelle pour la formation des formateurs (tuteurs, maîtres artisans, formateurs endogènes) ;
- accélérer le processus d'élaboration du Programme Décennal de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE) en cours au niveau du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour prendre en charge les investissements en matière de formation professionnelle sur le court, moyen et long terme.

Ils sont aujourd'hui, plus de 900 000 petits exploitants agricoles dont moins de 30% disposent de la simple charrue. Ceux-là ne devraient pas rester des laisser pour compte. Le programme en cours d'élaboration au MEFP, qui vise la création d'un dispositif de 5000 formateurs polyvalents villageois pour des formations de proximité dans les métiers agricoles au profit des jeunes ruraux, mérite d'être soutenu.

La question des non orientés du DEF est revenue irrésistiblement comme une préoccupation majeure des populations. En rapport avec la gestion des flux, la formation professionnelle qualifiante et par apprentissage est apparue comme une alternative crédible pour l'insertion socio- professionnelle de ces jeunes.

Des actions prioritaires suivantes peuvent être envisagées :

La création de centres d'orientation et d'insertion professionnelle pouvant recevoir des jeunes en difficulté scolaire ou suivant leur vocation ou non orientés, à partir de 14 ans. Un tel dispositif admettra des passerelles avec le système formel pour permettre aux apprenants de poursuivent (s'ils le désirent et suivant qu'ils présentent les aptitudes requises) les études.

La gestion des non orientés du DEF en cours par la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP) en relation avec les académies d'enseignement, les collectivités territoriales et les autres ministères concernés devrait se poursuivre, être soutenue et renforcée par l'allocation de ressources conséquentes.

La volonté politique à lutter contre le chômage et le sous-emploi a déjà maintes fois été traduit en actes à travers, entre autres la création du PEJ (Programme Emploi-Jeunes) avec comme agence d'exécution l'APEJ (Agence pour l'Emploi de Jeunes). En dépit des efforts louables du Gouvernement pour lutter contre le fléau, beaucoup reste à faire. Le constat qu'il existe plus de chômeurs en proportion parmi les diplômés que les non diplômés est un sentiment de plus en plus partagé. Un important programme de reconversion à l'intention des diplômés du supérieur en cours d'élaboration au niveau du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle est à encourager.

Un rapprochement entre l'université, les entreprises et les chambres de métiers à travers le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle doit être envisagé en vue de la mise en place d'une cellule universitaire de la formation professionnelle (CUFOP) et la création de filières professionnalisantes courtes.

Projet de plan d'actions de l'ESGTP

Thèmes	Recommandations	Actions/Stratégiques	Structures responsables	Terme
Gestion des flux	**Inverser les tendances actuelles**	Inverser les tendances en orientant plus d'admis au DEF dans le Technique et professionnel que dans le Secondaire général (environ 56% conformément aux prévisions du PISE)	Ministère en charge de l'ESGTP	Court terme
		Au niveau de l'ETP, accorder plus d'attention aux filières industrielles en termes d'effectifs d'élèves à former et d'équipements ;	Ministère en charge de l'ESGTP	Court terme
		Orienter plus d'admis au DEF dans les séries scientifiques et relire les textes d'orientation après la 10ème dans le secondaire général de manière à assurer un meilleur équilibre entre les séries SE et SB d'une part et LL et SH d'autre part. Etudier les possibilités d'assouplissement des critères d'orientation après le D.E.F. pour les filles ainsi que celles de leur maintien dans l'enseignement secondaire	Ministère en charge de l'ESGTP	Court terme
	Augmenter les capacités d'accueil de l'EGTP	Construire et /ou réhabiliter et équiper des établissements d'enseignement publics pour répondre aux besoins spécifiques des Régions.	Etat, C.T.	Court et Moyen terme
		Créer et ouvrir des écoles professionnelles en nombre suffisant en tenant compte des spécificités régionales et des effectifs potentiels des régions d'implantation	Etat, C.T., Promoteurs privés	Court et Moyen terme
		Recruter du personnel enseignant qualifié en nombre suffisant.	Etat, C.T., Promoteurs privés	Cour et moyen terme
Contenu et qualité des enseignements	**Assurer une meilleure adéquation formation/emploi**	Relire le décret 138 PGRM du 6 juin 1980 portant organisation et fonctionnement de l'ESG en vue d'adapter les séries à l'évolution de la situation économique nationale et régionale notamment par la prise en compte, dans les programmes, des changements technologiques en cours au niveau national, régional et international.	Ministère en charge de l'ESGTP	Court terme
		Diversifier les filières de formation dans l'enseignement technique et professionnel tant au niveau du CAP que du BT en tenant	Ministère en charge de l'ESGTP	Court terme

Thèmes	Recommandations	Actions/Stratégiques	Structures responsables	Terme
		compte des créneaux porteurs (employabilité des produits formés).		
		Créer un mécanisme de passerelle entre l'enseignement secondaire et la formation professionnelle en vue d'une reconversion rapide et d'une insertion harmonieuse des déperdus de l'enseignement secondaire d'une part et d'une certification des qualifications d'autre part.	MESSRS et MEFP	Court et moyen terme
	Former les enseignants de l'ESGTP	Elaborer et mettre en œuvre à court terme, une politique rigoureuse de formation initiale et continue des enseignants de l'ESGTP.	MESSRS, C.T.	Court terme
		Redéfinir les missions de l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), la doter en moyens humains, financiers et matériels pour assurer la formation initiale d'un plus grand nombre de professeurs de l'enseignement secondaire général.	MESSRS	Moyen terme
		Etoffer la Cellule de formation des Formateurs de l'Enseignement Technique et repenser son arrimage institutionnel (à court terme) et /ou créer un institut d'ingénierie de la formation dans l'enseignement technique et la formation professionnelle (à moyen terme),	MESSRS	Court et moyen terme
Suivi pédagogique des enseignants	**Créer une Inspection Générale de l'Education**	• Relire les textes régissant l'I.E.S. • Créer une structure unique de contrôle de tout le système éducatif appelée Inspection Générale de l'Education Nationale.	MESSRS, MTFPRE MEBALN	Moyen terme
		Déconcentrer la structure de contrôle pour renforcer l'encadrement pédagogique de proximité	MESSRS, MTFPRE MEBALN	Moyen terme
		Doter l'Inspection de moyens conséquents (infrastructures, équipements et logistique) pour assumer ses missions au niveau de suivi, d'appui, de formation et de contrôle des	MESSRS	Court terme

Thèmes	Recommandations	Actions/Stratégiques	Structures responsables	Terme
		enseignants et de l'administration scolaire.		
		Intégrer les notes d'inspection dans les critères d'avancement des enseignants	MESSRS	Court terme
		Définir des critères rigoureux qui tiennent compte de la compétence (académique et pédagogique), de l'intégrité, de l'expérience pour le recrutement des Inspecteurs	MESSRS	Court terme
		Mettre en place un plan/programme pour assurer la formation initiale et le perfectionnement des inspecteurs.	MESSRS	Moyen terme
La contractualisation des emplois enseignants	**Harmoniser les statuts des personnels enseignants de l'ESGTP**	Relire les textes législatifs et règlementaires précisant les compétences transférées aux collectivités territoriales en matière de recrutement et de gestion du personnel de l'enseignement secondaire (Décret 313/PRM du 4 juin 2002 portant transfert de compétences en matière d'éducation).	MATCL, MESSRS	Court terme
		Harmoniser les textes qui gèrent les différents personnels enseignants du secondaire (contractuels de l'Etat, contractuels des collectivités et fonctionnaires.)	MTFPRE, MATCL, MESSRS	Court terme
		Mener la réflexion sur les possibilités et les modalités pratiques d'intégration des contractuels dans la fonction publique de l'Etat ou celle des Collectivités Territoriales.	MTFPRE, MATCL, MESSRS	Court terme
	Renforcer les capacités des enseignants contractuels	Renforcer le cadre de concertation entre les collectivités décentralisées et les services déconcentrés de l'éducation pour une meilleure planification des activités de recrutement et de gestion des enseignants contractuels.	MATCL, MESSRS	Court terme
		Renforcer les effectifs du personnel enseignant par le recrutements par voie de concours conformément aux textes en vigueur et l'intensification de la formation continue des enseignants recrutés de manière à assurer leur mise à niveau dans des disciplines pour lesquelles ils n'ont pas reçu de qualification initiale appropriée.	MESSRS, C.T.	

Thèmes	Recommandations	Actions/Stratégiques	Structures responsables	Terme
L'enseignement privé (ESGTP)	**Promouvoir un enseignement privé performant et imaginatif**	Mieux organiser le secteur notamment en encourageant les promoteurs faisant preuve de professionnalisme et en sanctionnant les promoteurs indélicats, au besoin par le retrait des autorisations.	MESSRS	Court terme
		Relire les textes régissant l'enseignement privé au Mali pour clarifier les relations et les responsabilités de l'Etat et celles des intervenants privés dans le secteur éducatif.	MESSRS	Court terme
		Exiger des établissements privés le recrutement d'un personnel enseignant permanent et qualifié et d'un personnel administratif étoffé.	MESSRS	Court terme
		Assurer un contrôle régulier et rigoureux des établissements privés (inspection, évaluation).	MESSRS	Court terme
La revalorisation de la fonction enseignante	**Améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants**	Améliorer le traitement salarial de l'enseignant de manière à rendre la fonction attrayante.	MF, MESSRS	Court terme
		Sécuriser l'enseignant dans l'exercice de sa fonction.	Etat	Court terme
		Restaurer l'autorité de l'enseignant à l'école	Etat	Court terme
		Inviter les enseignants au respect de l'éthique et de la déontologie de la profession.	Syndicats d'enseignants	Court terme
		Assurer à l'enseignant une bonne formation académique et pédagogique.	MESSRS	Court terme
La Formation Professionnelle	**Renforcer le cadre institutionnel de la Formation Professionnelle**	Doter le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de moyens conséquents pour la prise en charge de la formation professionnelle des finalistes des CED	Etat	Court terme
		Réviser le cursus et le programme de formation des CED en veillant à recentrer dès la première année la formation sur l'apprentissage d'un métier qui se fera concomitamment avec l'apprentissage de la langue	MEB, MEFP	Court terme

Thèmes	Recommandations	Actions/Stratégiques	Structures responsables	Terme
		Créer au moins un (1) centre de formation professionnelle qualifiante et par apprentissage de référence par cercle, en lien avec les réalités économiques de la localité	MEFP, C.T.	Moyen terme
		Créer dans chaque région, un centre de ressources dédié à la formation professionnelle pour la formation des formateurs (tuteurs, maîtres artisans, formateurs endogènes)	MEFP, C.T.	Moyen terme
		Accélérer le processus d'élaboration du Programme Décennal de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE) en cours au niveau du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour prendre en charge les investissements en matière de formation professionnelle sur le court, moyen et long terme.	MEFP	
	Créer une synergie entre la formation professionnelle, l'école et le monde du travail	Créer des centres d'orientation et d'insertion professionnelle pouvant recevoir des jeunes en difficulté scolaire ou suivant leur vocation, ou non orientés, à partir de 14 ans.	MEFP, MEBALN, MESSRS	Court terme
		Poursuivre la prise en charge des non orientés du DEF en cours par la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP) en relation avec les académies d'enseignement, les collectivités territoriales et les autres ministères concernés.	MEFP, C.T.	Court terme
		Encourager et diligenter l'élaboration de l'important programme de reconversion en direction des diplômés de l'enseignement supérieur en chantier au niveau du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.	MEFP, C.T.	
		Créer les conditions d'un rapprochement entre l'Université, les entreprises, les Chambres de métiers, à travers le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour la création d'une cellule universitaire de la formation professionnelle et pour un meilleur ciblage des filières courtes répondant à des besoins du marché de l'emploi.	MEFP, C.T., Chambre des métiers, Fédération des Employeurs MESSRS	Court terme

V.3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Lors des différentes rencontres (écoutes, ateliers thématiques, concertations régionales, journées de réflexion organisées par MaliWatch), pour chaque thème et sous thème abordés, l'exercice a consisté à identifier les problèmes et proposer des solutions et enfin, à faire des recommandations. Des contributions individuelles ont également été reçues et prises en compte.

V.3.1 GESTION DU SYSTEME :

A. Pilotage du système :

A.1 Autonomie des structures :

Problèmes identifiés :

Les participants estiment dans leur grande majorité que les structures d'enseignement n'ont pas toute l'autonomie nécessaire à l'exercice de leurs missions. La tutelle intervient trop dans la gestion des questions pédagogiques, le mode de désignation des responsables ne garantit pas leur indépendance d'esprit, la rigidité des procédures budgétaires constitue une source potentielle de blocage (retards dans les paiements). Les structures de formation n'ont pas la maîtrise du recrutement de leurs personnels.

Solutions proposées :

- accorder le statut d'Etablissement Public à caractère Scientifique et Culturelle (EPSTC) aux Grandes Ecoles,
- renforcer l'autonomie de l'Université, y compris celle des facultés. Cette autonomie doit permettre à l'Université de prendre toutes ses responsabilités dans les domaines académiques et de gestion des ressources, tant financières, matérielles qu'humaines. Beaucoup de participants estiment que la liberté d'action des responsables académiques dépend des modalités de leur désignation. A ce sujet, les propositions sont souvent contradictoires. Elles se résument à :
- faire élire tous les responsables par leurs pairs, du Chef de Département d'Enseignement et Recherche (DER) au Recteur,
- faire nommer tous les responsables par le Ministre, avec une lettre de mission,
- procéder à des appels à candidatures avec la mise en place d'une structure indépendante chargée de l'étude des dossiers,
- proposer au Ministre, par les paires, trois (3) noms parmi lesquels il choisira le Recteur.

Pour accroître leur efficacité, il est suggéré de faire assister le Recteur et les Directeurs par des conseillers techniques.

Pour alléger les procédures budgétaires, il est proposé la création d'un compte d'affectation pour le budget de l'Université afin de lui conférer la souplesse et la rapidité de décaissement.

A.2 Gestion administrative

Problèmes identifiés :

Les participants ont relevé que la plupart, sinon la quasi-totalité de ceux qui sont nommés aux postes de responsabilité n'ont reçu au préalable aucune formation en matière de gestion administrative, ce qui affecte leur efficacité et constitue des sources de problèmes de fonctionnement de la structure, donc de conflits. Ils ont aussi noté une absence de manuels

de procédure administrative et de gestion, une absence de structure de contrôle administratif et pédagogique. Le manque d'autorité des responsables académiques a été dénoncé.

Solutions proposées :

Les solutions proposées commencent par la formation continue des responsables administratifs en matière de gestion administrative et financière et l'insertion de modules de gestion administrative dans les programmes d'enseignement supérieur. L'élaboration et l'application de manuels de procédures doivent être exigées au niveau de toutes les structures. Il est aussi préconisé la création de structures de contrôles (administratif et pédagogique) au niveau du supérieur. L'application stricte des textes réglementaires est enfin recommandée avec force.

A.3 Rôle des partenaires

Problèmes identifiés :

Compte tenu du rôle éminemment important du partenariat dans le processus de gestion scolaire et universitaire, les participants ont déploré les ruptures fréquentes de dialogue entre les différentes parties. Le manque de confiance entre partenaires est constaté, ce qui conduit très souvent à des prises de positions radicales et à la perpétuation des crises. L'insuffisance de formation syndicale expliquerait certaines prises de positions des syndicats dans les revendications.

La démission collective des parents ne permet d'avoir, ni un dialogue entre eux et l'administration, ni leur implication engagée dans la prévention et la résolution des crises.

Solutions proposées :

Pour remédier à toutes ces insuffisances, il faut instaurer le dialogue dans un cadre de concertation fécond entre tous les partenaires, comme par exemple un Conseil National de l'Enseignement Supérieur qui pourrait être mis en place. Les participants aux différents ateliers, écoutes et concertations régionales recommandent : la création d'un poste de médiateur au niveau de l'enseignement supérieur, le renforcement des capacités des responsables syndicaux en vue d'une bonne imprégnation des réalités du pays. Ils proposent de redynamiser le partenariat entre les Associations des Parents d'Elèves (APE), le Gouvernement et les syndicats. Il faut par ailleurs développer une politique de communication entre les structures universitaires. En conclusion, il faut créer des instances de concertation et de consultation.

A.4 Enseignement supérieur privé

Problèmes identifiés :

L'enseignement supérieur privé est aujourd'hui une composante incontournable du sous secteur de l'Enseignement Supérieur. Cependant, il est noté une insuffisance de collaboration entre structures d'enseignement supérieur publiques et privées, une absence de suivi, de contrôle et d'évaluation par l'Etat des établissements privés, la non reconnaissance de leurs diplômes par l'Etat, le non respect par les établissements privés du cahier de charges, la non hiérarchisation des enseignants du privé.

Solutions proposées :

Pour permettre à l'enseignement supérieur privé de participer pleinement au développement de l'enseignement supérieur au Mali, il est recommandé de mettre en place un système opérationnel de suivi – évaluation des établissements privés, de reconnaître les diplômes

délivrés par eux et de procéder à la hiérarchisation de leurs enseignants. Le respect du cahier de charges par les promoteurs privés est considéré comme un impératif. Il est indispensable de créer et favoriser un partenariat public/privé. Enfin, il faut mettre en place un système de renforcement des capacités de l'enseignement supérieur privé.

B. Gestion des ressources :

B.1 Ressources humaines :

Problèmes identifiés :

Les ateliers, écoutes et concertations ont noté des difficultés liées aux lois portant statut des enseignants et des chercheurs, notamment l'impossibilité de recruter et/ou de hiérarchiser les contractuels. Il n'y a pas de statut défini pour les enseignants du supérieur privé. Il ressort par ailleurs que l'on utilise des étudiants et du personnel d'appui dans les travaux dirigés sans clarification au préalable des modalités de cette utilisation. Les textes d'application de la loi portant statut du personnel enseignant de l'enseignement supérieur ne sont pas encore tous élaborés ou appliqués.

Les constats ont porté également sur l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel d'encadrement de l'enseignement supérieur. Ceci s'expliquerait par la faible implication des chercheurs des institutions de recherche dans l'enseignement (cours et encadrement des thèses et mémoires), la trop grande utilisation des enseignants dans les administrations et l'octroi systématique de la prime de fonction spéciale aux enseignants du supérieur n'exerçant pas la fonction, l'indisponibilité des enseignants sur le marché de l'emploi dans certaines spécialités, l'utilisation abusive des vacataires, la faible autonomie et l'insuffisance de ressources propres des structures de recherche et d'enseignement pour recruter le personnel, la faible attractivité de la fonction enseignante, la limite d'âge de recrutement contraignante et l'insuffisance de personnel administratif, technique et de soutien.

Solutions proposées :

Les propositions de solutions portent sur la relecture et l'application des textes relatifs aux statuts des chercheurs et des enseignants du supérieur pour pallier les difficultés constatées. L'élaboration des textes d'applications de ces statuts est recommandée pour permettre le recrutement et impliquer les chercheurs dans l'enseignement. On pourrait, lors de la relecture, fondre les deux statuts en un seul statut des enseignants-chercheurs. L'abrogation du critère d'âge dans le recrutement des enseignants du supérieur sera de nature à faciliter certains recrutements. Il faut envisager des dispositions permettant de recruter des enseignants étrangers. On pourrait penser également à une politique de professeurs sans frontières (professeurs distingués en retraite).

La mise à la disposition des structures des moyens nécessaires pour recruter et former du personnel d'encadrement en qualité et en quantité et la prise de mesures incitatives pour maintenir le personnel enseignant et favoriser le retour de ceux qui sont partis sont préconisées. Il est aussi recommandé de payer la prime de fonction spéciale uniquement aux enseignants et aux chercheurs en exercice. Il est demandé de renforcer l'autonomie des structures et de diversifier leurs sources de financement. Il est recommandé de prendre toutes les mesures nécessaires à rendre attractif le métier d'enseignant (revalorisation des traitements, distinctions honorifiques, facilitations d'accès au logement, etc.).

Par ailleurs, la faible motivation des enseignants pour la recherche et l'insuffisance de moyens financiers et d'infrastructures de recherche, de moyens de diffusion des résultats de

la recherche sont relevées comme des entraves à l'engagement des enseignants dans la recherche.

Comme solutions, la création de conditions favorables à la recherche scientifique, notamment par la mise à disposition des moyens, la motivation des enseignants, le renforcement de leur capacité et l'allègement des programmes d'enseignement, etc. sont recommandés.

B.2 Conditions de vie et de travail des enseignants et des étudiants

Problèmes identifiés :

Les conditions de vie et de travail des enseignants et des étudiants n'ont pas échappé à l'analyse des uns et des autres. Il a été relevé le faible niveau des salaires en relation avec le coût de la vie et le besoin spécifique du métier, les difficultés d'accès au logement, l'insécurité dans l'espace universitaire, le cadre de travail peu attrayant (exiguïté des salles de classe, des amphis et des laboratoires, inexistence de bureaux pour les professeurs, bâtiments privés loués inadaptés aux cours,...). On signale par ailleurs l'insuffisance de bibliothèques équipées et de matériels didactiques, la mauvaise qualité de la sonorisation dans les amphithéâtres. La sous rémunération des travaux supplémentaires des enseignants (heures supplémentaires, sorties sur le terrain...) est soulignée, de même que le statut social peu enviable de l'enseignant. La surcharge de travail des enseignants, liée aux effectifs pléthoriques, ne laisse aucune place au travail intellectuel. A tout cela, il faut ajouter la disparité significative des salaires et avantages entre les enseignants du Mali et ceux de la sous région. On note par ailleurs une insuffisance notoire de campus universitaire adéquat, le manque de centres de santé universitaires, le faible niveau des bourses et trousseaux face au coût de la vie.

Solutions proposées :

Pour apporter des réponses à ces préoccupations, il est proposé d'aligner le niveau des salaires des enseignants du supérieur sur ceux de la sous région (Côte d'Ivoire, Sénégal) et aussi de leur faciliter l'accès aux logements (logements sociaux, terrains, coopératives ...). La déconcentration de l'université de Bamako, à Bamako et dans les régions, est perçue comme un moyen pouvant améliorer les conditions de vie et de travail, parce que permettant d'alléger les effectifs. Il est recommandé de construire de nouvelles infrastructures, adaptées et bien équipées, et réhabiliter l'existant. La sécurisation des enseignants par l'application stricte du règlement intérieur et le payement à temps des bourses des étudiants sont aussi préconisés. L'émergence d'universités privées, la construction d'infrastructures d'accueil et d'hébergement, la création de postes médicaux universitaires et la formation de techniciens de laboratoire amélioreront de façon appréciable les conditions de vie et de travail.

B.3 Formation

Problèmes identifiés :

Dans le domaine de la formation, quelques difficultés sont identifiées et se résument ainsi qu'il suit :

- le plan de formation des formateurs élaboré par le rectorat ne tient pas compte des besoins des Grandes Ecoles,
- l'enseignement supérieur est confronté à un faible niveau de financement de la formation des chercheurs et des enseignants,

- il n'y a pas de système de financement pour les études de 3ème cycle (Diplôme d'Etudes Approfondies - DEA - et Doctorat),
- les voyages d'études et de recherche sur le terrain et les congés sabbatiques des enseignants ne sont pas suffisamment exploités.

Solutions proposées :

Il est proposé d'appliquer les dispositions des statuts des enseignants de l'enseignement supérieur et des chercheurs en matière de formation, de développer les formations post universitaires et de financer les thèses et DEA, à travers par exemple des allocations d'étude, de développer les NTIC dans l'enseignement. Il est recommandé d'alléger les modalités de mise en congé de formation. La formation et le recrutement de techniciens de laboratoires sont aujourd'hui indispensables au développement de la recherche scientifique.

B.4 Ressources financières :

Problèmes identifiés :

Les points de vue qui se dégagent à ce niveau sont : l'insuffisance des ressources financières allouées à l'enseignement supérieur et leur mauvaise utilisation. L'Etat malien finance seul l'enseignement supérieur, les partenaires techniques et financiers, pour des raisons qui leur sont propres, interviennent peu dans le financement de cet ordre d'enseignement.

On constate une mobilisation tardive des ressources du fait des procédures financières compliquées qui ne sont pas suffisamment maîtrisées par les services administratifs et financiers chargés du déblocage des fonds.

Solutions proposées :

Pour améliorer la situation, il est suggéré :

- d'augmenter significativement le budget consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique ;
- d'élaborer des manuels de procédures comptables, simples et adaptés à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique ;
- d'accorder l'autonomie financière aux grandes écoles, et même aux facultés, et réduire les circuits et les processus d'approbation des budgets et de déblocage des fonds, comme la mise à disposition du budget des heures supplémentaires dans un compte bancaire.

B.5 Attribution et gestion des bourses

Problèmes identifiés :

Les critères d'attribution des bourses et les insuffisances dans leur application reviennent très souvent dans les discussions. La gestion du fichier des bourses n'est pas satisfaisante. Les bourses ne sont pas souvent payées à temps. Il existe des noms fictifs et des doublons. Ainsi certains étudiants sont payés plusieurs fois du fait des inscriptions multiples.

Solutions proposées :

Les suggestions pour l'amélioration de la gestion des bourses sont :

- revoir les critères d'attribution des bourses en mettant l'accent sur le mérite ;
- faire un contrôle physique et immatriculer les étudiants par le Rectorat pour éviter les paiements multiples ;

- payer à temps les bourses pour éviter les sorties intempestives des étudiants ;
- transférer le paiement des bourses aux banques commerciales.

B.6 Gestion des heures supplémentaires

Problèmes identifiés :

Les heures supplémentaires prennent une part importante du budget. C'est surtout l'encadrement des mémoires de maîtrises qui grève le budget des heures supplémentaires.

L'insuffisance de contrôle sur l'effectivité des heures supplémentaires et le non paiement d'heures supplémentaires au personnel technique et administratif ont été déplorés.

Solutions proposées :

Pour améliorer la gestion des heures supplémentaires, il est suggéré de :

- renforcer le contrôle pour éviter les abus ;
- supprimer le mémoire de fin de cycle dans les facultés ;
- étendre le paiement des heures supplémentaires au personnel technique et administratif ;
- augmenter le taux des heures supplémentaires.

B.7 Ressources matérielles :

Problèmes identifiés :

Concernant la gestion des ressources matérielles, les préoccupations soulevées se résument par la non tenue de la comptabilité matière dans certaines structures de recherche et d'enseignement, l'insécurité foncière, le manque de salles spécialisées et la mauvaise programmation des salles de cours et de travaux dirigés, l'insuffisance notoire de laboratoires de recherche, d'équipements et de connexion à l'Intranet et l'Internet dans les structures de recherche et d'enseignement, l'obsolescence du matériel existant, l'insuffisance de bibliothèques et leur faible dotation en documents.

Solutions proposées :

En réponse à ces préoccupations, il est recommandé l'application stricte des textes en matière de comptabilité matière. Toutes les dispositions devront être prises pour sécuriser les domaines fonciers de recherche et d'enseignement, notamment par l'attribution de titres fonciers définitifs. Il faut en outre élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'entretien du patrimoine immobilier. La culture de l'entretien doit être établie. L'acquisition de matériels roulants, l'accroissement des crédits de fonctionnement et d'équipement des laboratoires et salles spécialisées sont aussi proposés, de même que la construction et l'équipement de bibliothèques connectées aux réseaux Intranet et Internet. Les bibliothèques virtuelles doivent être des réalités dans les structures. Il faut par ailleurs créer et équiper des laboratoires et salles spécialisées répondant aux normes internationales.

C. Calendrier scolaire et universitaire et normes pédagogiques

C.1 Gestion des calendriers universitaires

Problèmes identifiés :

Le problème majeur identifié est le chevauchement des années académiques, par ailleurs tronquées du fait des perturbations dues aux sorties intempestives des étudiants, à l'organisation des semaines de l'étudiant et aux grèves des enseignants. La non

harmonisation des années universitaires d'une structure à l'autre pose également problème. La non information des futurs bacheliers, la proclamation tardive des résultats du baccalauréat, l'orientation et l'inscription tardives des nouveaux étudiants, la mauvaise gestion du calendrier d'inscription, due à une absence de personnel spécialisé perturbent énormément le calendrier universitaire.

Solutions proposées :

La fixation du calendrier universitaire d'octobre à juin et sa large diffusion aux différents acteurs et partenaires sont proposées pour mettre fin aux chevauchements et harmoniser les calendriers universitaires. La planification des années académiques doit être scrupuleusement respectée. Par ailleurs il est proposé de recruter des agents en nombre suffisant pour le service de la scolarité et assurer leur formation. Il est aussi proposé de mettre en place un système d'inscription en ligne.

Pour éviter les perturbations, il faut anticiper les problèmes et appliquer les accords signés avec les différents partenaires. Chaque partenaire doit jouer son rôle, et rien que son rôle. La durée des congés par rapport aux fêtes religieuses doit être scrupuleusement respectée. Le maintien des deux sessions d'examens et la création d'autres universités font parties des solutions préconisées. Il est proposé également d'autoriser l'inscription des bacheliers dans les grandes écoles et de mieux informer les futurs bacheliers sur l'enseignement supérieur.

C.2 Gestion des programmes d'enseignement

Problèmes identifiés :

La gestion des programmes d'enseignement a fait ressortir les préoccupations suivantes : l'absence de système de contrôle pédagogique et administratif du personnel enseignant, la difficulté à atteindre les volumes horaires conventionnels de 25 à 32 semaines par an, et la surcharge horaire des enseignants laissant peu ou pas de place pour la recherche. Les participants ont aussi dénoncé la vente de polycopies de cours et l'organisation de cours payants par les enseignants. Il a été signalé également que le contenu des enseignements dispensés ne tient pas toujours compte de l'évolution de la spécialité. Une autre préoccupation soulignée est la méconnaissance de programmes d'enseignement de certains établissements privés au niveau de la tutelle.

Solutions proposées :

Comme propositions de solutions, il est recommandé de contrôler rigoureusement l'exécution des programmes en mettant en place un système de suivi pédagogique et de contrôle administratif, aussi bien pour le public que pour le privé. Le volume horaire de chaque matière enseignée doit être porté sur l'emploi du temps. Les programmes d'enseignement doivent être largement diffusés. Par ailleurs, ils doivent être harmonisés avec ceux de la sous région et adaptés périodiquement à l'évolution des connaissances. Il est proposé aux autorités de créer les conditions nécessaires au passage rapide au système L.M.D. (Licence Master Doctorat).

Il a été également exigé des établissements privés de recruter du personnel qualifié plutôt que de s'appuyer sur les enseignants du secteur public. La gestion des polycopies de cours doit se faire en relation avec l'administration. La création d'un Office des Publications Universitaires (OPU) a été souhaitée. Il a été demandé d'interdire purement et simplement les cours payants au sein de l'Université. On pourrait cependant mettre en place un système de cours du soir pour étudiants et professionnels non inscrits.

C.3 Gestion des flux

Problèmes identifiés :

Concernant la gestion des flux, plusieurs problèmes ont été identifiés, notamment la non inscription des bacheliers dans les grandes écoles, le nombre élevé d'étudiants par rapport aux capacités d'accueil et d'encadrement des structures, le faible niveau des bacheliers arrivant au supérieur, contribuant à prolonger leur séjour à l'université.

Le déséquilibre entre les différentes filières (nombre élevé d'étudiants dans les branches littéraires par rapport aux branches scientifiques) est fortement souligné, de même que la concentration des structures universitaires à Bamako. On note également le faible développement de l'enseignement supérieur privé, la non inscription des bacheliers des médersas à l'université et l'insuffisance de filières courtes professionnalisantes.

Les inscriptions multiples, la faible maîtrise des statistiques et les repêchages abusifs ont été également mis en exergue.

Solutions proposées :

Les solutions proposées portent sur l'élaboration et l'application d'un plan de développement des infrastructures et l'application du plan de formation décennal de l'Université de Bamako.

Il faut aussi une plus grande autonomie des structures pour le recrutement et le perfectionnement des enseignants et du personnel administratif.

Une bonne gestion des flux à l'université passe aussi par l'inscription des bacheliers dans les grandes écoles, suite à un processus de sélection, et par la création d'Instituts Universitaires de Technologies (IUT).

Dans le court terme, on pourrait créer :

- un IUT regroupant les filières courtes professionnalisantes des Sciences et Technologies ;
- un IUT pour les sciences agricoles ;
- un IUT pour les filières tertiaires et les métiers du livre.

Il faut en outre orienter plus d'élèves dans les écoles professionnelles que dans les lycées d'enseignement général, créer des baccalauréats technologiques et professionnels et réduire le repêchage au niveau du baccalauréat et dans le supérieur. Il est proposé aussi de nommer des conseillers à l'orientation dans les lycées et les établissements supérieurs.

Une meilleure gestion de la base de données des étudiants et le respect rigoureux des dates limites d'inscription devraient également améliorer la gestion des flux. Dans tous les cas, il est proposé de laisser aux structures la latitude de tenir compte de leur capacité d'accueil pour les inscriptions. Une recommandation forte est celle d'étudier les possibilités de généraliser le numerus clausus dans toutes les facultés. La gestion des flux passe aussi par la création de nouvelles universités à Bamako et dans les Régions. Il a été proposé de confier l'organisation du baccalauréat à l'université, à l'instar de certains pays voisins, en relation avec les académies d'enseignement et l'Inspection Générale de l'Enseignement Secondaire.

L'émergence et le développement de structures d'enseignement supérieur privées seraient de nature à décongestionner les établissements publics. Pour corriger le déséquilibre entre les filières, il est recommandé de mettre en place et d'appliquer des mesures incitatives en

faveur des disciplines scientifiques et technologiques. Il est recommandé de déclarer comme priorité nationale l'enseignement des sciences depuis l'école fondamentale.

D. Déontologie, code de conduite des acteurs et corruption à l'école

D.1 Déontologie, code de conduite des acteurs :

Problèmes identifiés :

A ce niveau, les débats ont soulevé quelques interrogations sur la légalité de la rétention des notes, du refus d'évaluer et de la vente des polycopies par les enseignants. Par ailleurs les participants ont dénoncé l'indiscipline caractérisée de certains étudiants et leur interférence dans la fixation des dates des examens.

Les participants ont estimé également qu'il y a une insuffisance de concertation entre les professeurs dans les activités pédagogiques. La méconnaissance des droits et devoirs et le mauvais fonctionnement des DER conduisent à des comportements non conformes à l'éthique et à la déontologie (cours privés spéciaux, falsification des notes, etc.).

Le non respect du règlement intérieur (indiscipline des apprenants), le manque de formation civique, la démission des parents, le poids excessif de l'AEEM dans l'espace universitaire ont été cités comme des sources de problèmes.

Le radicalisme syndical, le laxisme de l'administration de l'université, l'absence d'un code écrit de conduite et de déontologie des acteurs de l'école sont perçus comme sources de comportements nuisibles à la bonne marche du système. Enfin, il faut noter une culture de l'absentéisme chez les étudiants.

Solutions proposées :

Les solutions proposées à ces problèmes sont les suivantes: la sécurisation du domaine universitaire et le respect des engagements pris par l'Etat sont perçus comme des préalables. Par ailleurs, il faut diffuser largement les textes législatifs et règlementaires et les appliquer. Il faut renforcer l'Education Civique et Morale depuis l'Ecole Fondamentale. La formation des enseignants à la déontologie (droits et devoirs) au début et en cours de carrière est posée comme une nécessité. Pour mettre fin à la rétention des notes, il est proposé de la considérer comme un délit et de la sanctionner comme tel. La formation des professeurs en didactique, la dynamisation de l'animation pédagogique au sein des DER peuvent contribuer à juguler certains comportements (ventes des polycopies avec des méthodes non conformes à l'éthique, cours payants, ...).

Il est recommandé de créer des services d'accueil et d'information dans l'espace universitaire et de promouvoir un cadre de concertation et de consultation favorisant l'interaction entre les parents et les autres acteurs de l'enseignement supérieur.

Il est proposé le renforcement des capacités en matière de syndicalisme, par la formation. Il est recommandé d'élaborer et d'appliquer un code d'éthique et de déontologie spécifique à l'enseignement supérieur.

D.2 Problématique de la corruption dans l'espace universitaire :

Problèmes identifiés :

Concernant la corruption, les pratiques comme le népotisme, les inscriptions multiples frauduleuses des étudiants, le culte de la facilité, le trafic des notes, le trafic d'influence, la

falsification des notes, la trop grande familiarité entre étudiants et professeurs, l'existence de faux diplômes et de faux documents administratifs, ont été signalés.

Solutions proposées :

Pour juguler la corruption dans l'espace universitaire, il est proposé de mettre les enseignants à l'abri de la tentation en relevant le niveau de leur rémunération. Il est proposé également de réviser leur mode de recrutement en procédant à une enquête de moralité. Il faut sanctionner les mauvais comportements et récompenser les bons. La valorisation et la récompense du mérite (distinctions honorifiques, journée de l'enseignant), sont aussi proposées pour encourager ceux qui s'acquittent honnêtement de leurs tâches. Pour mettre fin au trafic des faux diplômes, il est demandé de mettre à la disposition des autorités académiques les listes officielles d'admission afin de leur permettre de vérifier l'authenticité des diplômes qui leur sont soumis, de poursuivre les fautifs en justice et de publier les noms des contrevenants dans la presse.

E. Libertés et violences dans l'espace scolaire et universitaire

E.1 Libertés dans l'espace scolaire et universitaire

Problèmes identifiés :

Les problèmes identifiés sont : la tenue des assemblées générales des étudiants aux heures de cours, l'intrusion des responsables de l'AEEM dans les cours pour des annonces à l'intention des étudiants, les entraves à la liberté individuelle de travailler et de se former en cas de grève, la diffamation des responsables des structures dans la presse, les menaces sur les enseignants dans l'exercice de leur liberté de notation et l'utilisation de l'AEEM à des fins politiques, l'imposition des cessations de cours et des sorties par la violence.

Solutions proposées :

Les participants ont insisté sur l'application stricte du règlement intérieur. La formation aux droits humains et à la culture de la paix de tous les acteurs doit être envisagée. Il faut considérer l'AEEM uniquement dans son statut d'association militant pour la recherche de meilleures conditions de vie et d'études de ses adhérents, encourager la création d'associations culturelles et sportives.

E.2 Violences dans l'espace scolaire et universitaire

Problèmes identifiés :

Les participants ont fait les constats suivants :

- les agressions verbales et physiques des professeurs par les étudiants,
- le non respect de l'autorité administrative et du règlement intérieur,
- les coups et blessures sur le personnel par les apprenants et entre apprenants,
- la détérioration du matériel et du patrimoine scolaire et universitaire,
- l'absence de mesures de protection des professeurs,
- le recrutement de groupes de malfaiteurs dans l'espace universitaire,
- la violation de l'espace universitaire par des personnes non autorisées,
- l'impunité des auteurs de violence,

toutes choses qui instaurent une atmosphère non propice au travail intellectuel.

Solutions proposées :

Comme solutions préconisées, il faut mettre fin à l'impunité, restaurer l'autorité de l'Etat, sanctionner toutes les formes de violence et interdire l'accès de l'espace universitaire aux loubards. Il faut absolument interdire l'exploitation de l'espace universitaire à des fins lucratives par les étudiants (parkings, kiosques, photocopies, etc.).

Pour anticiper, il faut instaurer l'éducation aux droits humains, à la culture de la paix et à la citoyenneté, avec la participation des étudiants. Il est demandé aussi d'éduquer les étudiants par rapport au respect du bien public et privé.

Des dispositifs de protection doivent être envisagés pour sécuriser les professeurs.

F. Gestion des grèves et mises en œuvre des accords signés avec les partenaires sociaux :

Problèmes identifiés :

Les problèmes identifiés portent sur les engagements pris sous pression, qui se révèlent par la suite irréalisables, ce qui aboutit au non respect des accords signés, à la crise de confiance entre partenaires et à la radicalisation des positions. Les participants déplorent par ailleurs le retard dans le démarrage des négociations lorsque les préavis de grève sont déposés, la non anticipation des problèmes, la faible capacité de négociation des acteurs et la méconnaissance des textes. Un problème majeur est le laxisme dans l'application des textes régissant les grèves. L'insuffisance de cadre de concertation et de formation des responsables syndicaux est à la base de beaucoup de difficultés.

Solutions proposées :

La solution à ces problèmes est de ne prendre que des engagements réalistes et réalisables et de veiller à leur mise en œuvre. En amont, il faut anticiper les problèmes, en développant un système de communication, sinon diligenter la mise en place des commissions de conciliation. L'anticipation se fait aussi par la dynamisation des cadres de concertation et l'instauration d'un dialogue sincère et franc. Il est absolument nécessaire de renforcer les capacités de négociation des responsables de l'administration. Il est recommandé aux syndicats la formation des responsables syndicaux (dynamiser les écoles syndicales) et aux autorités de les sensibiliser à faire des revendications réalistes ; il faut appliquer strictement les textes en matière de grève, gérer les grèves avec fermeté et franchise et restaurer l'autorité de l'Etat dans les établissements.

Il est recommandé d'accompagner les accords d'un chronogramme de mise en œuvre et mettre en place un mécanisme de leur suivi – évaluation.

V.3.2 POLITIQUES, STRATEGIES ET PLANS DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

A. Enseignement supérieur

A.1 Objectifs de l'enseignement supérieur

Problèmes identifiés :

Les ateliers thématiques et écoutes individuelles ont révélé que les objectifs de l'enseignement supérieur sont mal connus, voire inconnus des acteurs et partenaires. Selon les participants, il n'existe pas de document de politique nationale adopté par le gouvernement en la matière. Il a été constaté un déficit de communication sur les politiques

relatives à l'enseignement supérieur. La qualité des enseignements constitue également un important goulot d'étranglement.

Solutions proposées :

Dans ce contexte, les participants proposent l'élaboration et la diffusion d'un document de politique de l'enseignement supérieur. Pour améliorer le contenu des enseignements, il est impératif de procéder à des évaluations régulières des enseignants, de même que l'évaluation périodique des structures doit être instituée pour améliorer leurs gestions (administrative, financière et matérielle).

A.2 Axes stratégiques de mise en œuvre et programmation des actions

Problèmes identifiés :

Tout comme les objectifs de l'enseignement supérieur, les axes stratégiques sont peu connus. Cela dénote d'un déficit de communication autour de la politique d'enseignement supérieur appliquée dans le cadre du Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE), auquel il faut ajouter l'inadéquation entre les objectifs visés et les moyens mis en place. Le ratio Professeurs/étudiants est très faible. Ainsi, les moyens mis en œuvre sont insuffisants pour l'atteinte des objectifs de l'enseignement supérieur.

Solutions proposées :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication autour des objectifs et des axes stratégiques ;
- l'introduction de nouvelles formes d'enseignement pour répondre et anticiper les demandes d'éducation, de formation et de création du savoir ;
- la promotion de la culture de la qualité et de l'équité
- la prise en compte du genre.

A.3 Financement de l'enseignement supérieur

Problèmes identifiés :

La crise dans l'enseignement supérieur est surtout liée à l'insuffisance de ressources financières et à la prédominance des dépenses sociales sur les autres besoins, entraînant ainsi un déséquilibre important entre les rubriques (65 % du budget va aux bourses et autres dépenses sociales et seulement 15 % aux investissements).

Par ailleurs, la plupart des partenaires techniques et financiers sont réticents à contribuer au financement de l'enseignement supérieur laissant ainsi son financement au seul budget national. Cette contribution de l'Etat est également difficilement mobilisable. Les ressources propres des facultés, Instituts et Grandes Ecoles (frais d'inscription) sont faibles. Cette situation a pour conséquence l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements au niveau de l'enseignement supérieur.

De plus, il a été constaté une faible participation de l'Etat dans le processus de financement des établissements d'enseignement supérieur privés. L'Etat pourrait signer des contrats avec les plus performants sur des objectifs précis et participer à leur financement sur la base de ces contrats.

Solutions proposées :

Pour améliorer le financement de l'enseignement supérieur, les différents acteurs proposent :

- de mettre en place un fonds national pour l'enseignement supérieure qui serait alimenté par la création de sources innovantes de financement par prélèvement de taxes sur certains produits de luxe (produits miniers, tabac, alcool et véhicules de luxe), la contribution des partenaires techniques et financiers; la mise en place d'un système de gestion transparente et auditable au niveau de toutes les institutions de l'enseignement supérieur.
- de diversifier les sources de financement par : le relèvement du taux des frais d'inscription, l'instauration de frais de scolarité, l'établissement d'un partenariat entre les institutions de l'enseignement supérieur et les entreprises privées de la place, les prestations de services offertes par les structures d'enseignement, la participation des collectivités territoriales au financement de l'enseignement supérieur, l'ouverture de l'enseignement supérieure au secteur productif, les formations ouvertes sous forme de cours du soir aux travailleurs, aux étudiants recalés, aux entreprises, etc., le développement de la coopération interuniversitaire,
- d'améliorer la gestion des structures de l'enseignement supérieur, en les rendant autonomes dans la gestion administrative et financière.

A.4 Formation des formateurs

Problèmes identifiés :

Les problèmes de la formation des formateurs tournent autour de deux axes : la formation initiale et la formation continue. Si un plan de recrutement/formation (2008-2015) est en cours d'exécution, celui-ci ne prend en compte que l'université.

Les participants ont relevé : l'insuffisance d'enseignants (le ratio moyen professeur/élève est de l'ordre de 1/60 étudiant contre le standard de 1/30), l'absence de plan de carrière pour ces derniers, la faible qualité des enseignements.

Solutions proposées :

Pour assurer un meilleur encadrement des étudiants et un enseignement de qualité, l'accent a été mis sur la nécessité de recruter de nouveaux enseignants permanents. Le recrutement devrait se faire surtout parmi les meilleurs étudiants en fin d'études. Des écoles doctorales doivent être créées pour permettre la formation des docteurs dans un cadre bien organisé. Ces écoles accueilleront les meilleurs étudiants. Il faut aussi permettre le recrutement de professeurs étrangers.

Il a été proposé que les enseignants puissent bénéficier d'années sabbatiques pour leur permettre de se recycler et de mieux maîtriser les nouveaux concepts et outils. Un plan de carrière devrait être élaboré pour chaque enseignant et suivi par l'administration scolaire.

Par ailleurs, le Mali dispose d'une importante diaspora motivée et disposée à contribuer à la formation des formateurs. Aussi est-il demandé aux autorités politiques de renforcer la participation de ceux-ci à l'enseignement dans les instituts, facultés et grandes écoles. Il faut créer Talmali (Talents du Mali) pour pérenniser le TOKTEN et envisager la participation des professeurs retraités encore disponibles, et ceux rentrés de l'étranger.

A.5 Formation continue

Problèmes identifiés :

Les participants ont mis en exergue l'absence de politique de formation continue. Ils estiment que l'enseignement supérieur nécessite une remise en cause permanente des contenus des enseignements et des méthodes d'enseignement et doit évoluer avec l'environnement national et international.

Solutions proposées :

Ils proposent que la formation continue, sous toutes ses formes, soit intégrée dans la politique même de l'enseignement supérieur ainsi que l'élaboration d'un plan de formation continue. Le genre doit être pris en compte. Il est recommandé aux autorités de promouvoir la mobilité des enseignants dans le cadre des échanges interuniversitaires.

A.6 Problématique des mémoires de maîtrise et des thèses

Problèmes identifiés :

Selon les participants le nombre élevé de mémoires à encadrer, les coûts de l'encadrement des mémoires des étudiants de fin de cycle grèvent lourdement le budget de l'enseignement supérieur. La faible capacité d'encadrement des mémoires de maîtrise (trop d'étudiants pour peu d'enseignants qualifiés) rend impossible un bon suivi des étudiants et entraîne du coup une mauvaise qualité des mémoires, mémoires qui du reste ne sont pas indispensables pour obtenir une maîtrise comme c'est le cas dans d'autres pays.

Solutions proposées :

Les participants proposent la suppression du mémoire de fin de cycle dans les facultés. Toutefois les meilleurs étudiants pourraient être sélectionnés pour la formation à la recherche à travers la réalisation d'un mémoire. Ils recommandent de limiter dans tous les cas, le nombre de mémoires encadrés par encadreur.

A.7 Nouvelles formes d'enseignement pour répondre et anticiper les demandes d'éducation, de formation et de création du savoir

Problèmes identifiés :

Les différents ateliers et consultations ont montré que l'enseignement supérieur malien souffre de nombreux handicaps dont les effectifs pléthoriques au niveau de certaines facultés, le manque d'équipements de la plupart des laboratoires, la faible qualification des enseignants dans de nombreux domaines de pointe et l'absence de programme de formation à distance.

Selon les participants, avec le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de nouvelles formes d'enseignement sont apparues. Ces technologies bien utilisées pourraient contribuer à la résolution des problèmes liés à l'insuffisance d'enseignants, au surnombre d'étudiants dans les salles et les amphithéâtres et au manque de documentation. Ils signalent un développement limité de ces nouvelles technologies au niveau de l'enseignement supérieur malien.

Solutions proposées :

Les participants ont proposé la mise en place du système Licence-Master-Doctorat (LMD), ce qui devrait améliorer la qualité de l'enseignement prodigué. Dans ce cadre, la promotion des TIC dans l'enseignement supérieur devient une impérieuse nécessité, en vue de développer des bibliothèques virtuelles et d'autres formes d'enseignement. Pour ce faire, ils recommandent que les établissements soient équipés en matériels informatiques, les enseignants informés et formés aux TIC. Les services de scolarité devront changer également leur mode de gestion des étudiants et des notes car le LMD impose un suivi individuel de chaque étudiant.

A.8 Rôle et développement de l'enseignement supérieur privé

Problèmes identifiés :

L'enseignement supérieur privé, avec seulement 5% des effectifs d'étudiants, ne s'est pas développé de façon significative. Un certain nombre de problèmes ont été identifiés : la plupart de ces institutions de formation ne respectent pas leurs cahiers de charges, les programmes de formation portent essentiellement sur les filières du tertiaire (Banques, commerce, marketing, etc.) et il leur manque des compétences permanentes. Les recommandations des inspections ne sont pas souvent prises en compte et la création anarchique d'établissements privés se poursuit. En outre les frais de scolarité sont généralement au dessus des capacités du malien moyen et les établissements sont concentrés à Bamako. Dans de nombreux cas, les diplômes ne sont pas reconnus par l'Etat.

Solutions proposées :

Pour assurer le développement de l'enseignement supérieur privé, les participants proposent que l'Etat, en compensation de l'allègement des charges fiscales, oriente certains bacheliers au niveau du privé. Ils proposent la relecture des textes relatifs à la création et à l'ouverture des établissements privés. Le suivi pédagogique et le respect du cahier des charges devraient permettre à l'Etat de reconnaître leurs diplômes.

Pour contribuer efficacement au développement harmonieux de l'enseignement supérieur privé, les participants recommande l'appui de l'Etat à la création d'universités privées dans des filières technologiques. Ils proposent la mise en place d'une structure de suivi et de contrôle des établissements privés d'enseignement supérieur, à travers une Inspection Générale de l'Administration de l'Education nationale et de la Recherche qui pourrait être créée. Ils proposent par ailleurs de promouvoir un partenariat Etat - enseignement supérieur privé à travers des conventions. La mise en place d'un fonds de garantie auprès des institutions bancaires de la place devrait renforcer ce partenariat.

A.9 Enseignement supérieur et emploi

Problèmes identifiés :

Selon les participants, le chômage des jeunes diplômés traduit la faible capacité d'absorption de ces derniers par le secteur privé, leur faible compétence pour les emplois proposés, le faible rendement externe de notre système d'enseignement supérieur, bref l'inadéquation entre la formation et l'emploi. L'Etat reste encore le principal pourvoyeur d'emploi. Ils ont par ailleurs noté la très faible liaison entre les entreprises privées de la place et les établissements d'enseignement supérieur public.

Solutions proposées :

En réponse à ces problèmes, les participants proposent de créer au niveau de l'enseignement supérieur des filières technologiques correspondant aux besoins réels de développement du pays, de développer un partenariat entre les établissements d'enseignement et les entreprises de la place. Dans ce contexte, la priorité devrait porter sur les filières courtes professionnalisantes comme les Instituts Universitaires de Technologie (IUT).

Les participants estiment que le développement de l'information autour des filières scientifiques et technologiques au niveau des médias devrait faciliter l'orientation de nombreux jeunes vers ces filières. Ils notent aussi qu'au regard des potentialités des régions, l'accent devrait être mis sur certaines filières porteuses (génie rural, industries minières, agro-industrie, assainissement etc.). Avec la crise de l'emploi, l'enseignement supérieur devrait mettre l'accent sur la formation à l'auto-emploi. Il s'agira de former des jeunes qui peuvent créer leur propre entreprise, avec ou sans l'appui de l'Etat, à travers des mécanismes appropriés (fonds de garanti, facilités fiscales,...), au lieu de vouloir toujours être des employés du secteur public ou privé.

A.10 Formation supérieure, intégration sous régionale et régionale et coopération interuniversitaire

Problèmes identifiés :

Les participants ont noté une timidité dans la coopération sous-régionale et régionale en matière d'enseignement supérieur. Ils ont aussi fait les constats suivants :

- le faible développement de la coopération interuniversitaire ;
- les difficultés dans la mobilité des enseignants ;
- le non paiement des cotisations dans le cadre des accords de coopération ;
- la non reconnaissance des diplômes de certaines structures d'enseignement supérieur par le CAMES ;
- le manque de compétitivité des diplômes maliens par rapport aux autres diplômes de la sous région.

Solutions proposées :

Pour une meilleure intégration sous régionale et régionale de la formation supérieure malienne, les participants proposent de poursuivre la réforme LMD en rapport avec le Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), d'encourager les enseignants et les chercheurs à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES en créant les conditions nécessaires à leur formation et aux publications scientifiques, de renforcer les échanges de programmes d'enseignement et la mobilité des enseignants et des étudiants, de moderniser les équipements de formation pour attirer les homologues de la sous région et de la région.

Pour promouvoir la coopération interuniversitaire, les participants préconisent de redynamiser les accords déjà conclus, de favoriser une collaboration plus structurée entre secteur public et secteur privé, de créer des sociétés savantes dans de nombreux domaines, appuyées par l'Etat selon leur mérite et de soutenir financièrement la mobilité des enseignants et les autres charges liées à la coopération. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour faire reconnaître les diplômes maliens par le CAMES et les rendre compétitifs.

A.11 Formation supérieure et programmes nationaux de développement

Problèmes identifiés :

Les participants ont relevé une insuffisance de collaboration entre les programmes nationaux de développement et les établissements d'enseignement supérieur se traduisant par une faible implication des structures d'enseignement supérieur dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement.

Solutions proposées :

Pour promouvoir cette collaboration, ils recommandent :

- à l'Etat d'impliquer l'enseignement supérieur dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement ;
- aux établissements d'enseignement supérieur de créer de nouvelles filières de formation pouvant répondre aux besoins des programmes nationaux de développement et de faire connaître leurs potentialités à ces programmes par une politique ouverte et agressive de communication.

B. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

B.1 Objectifs de la recherche :

Problèmes identifiés :

Les participants reprochent au système national de recherche scientifique son manque de vision sur le long terme et l'absence d'objectifs clairs. Ils notent l'inexistence d'un document de politique nationale de recherche scientifique et technologique. Ils constatent également que la recherche scientifique est peu développée au Mali, voire inexistante dans certaines formations universitaires. Les institutions menant des activités de recherche le font de façon cloisonnée, sans relations formelles entre elles. Le partenariat est ainsi peu développé, notamment entre les structures de recherche et d'enseignement supérieur.

Les structures chargées de la coordination que sont la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique n'accomplissent pas, selon les participants, toutes les missions qui leurs sont confiées du fait de la faiblesse des moyens humains et matériels dont elles disposent.

Solutions proposées :

Pour sortir de cette situation, l'Etat devrait élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de recherche scientifique et technologique. Celle-ci devra définir les priorités de recherche scientifique en cohérence avec les objectifs de développement du pays et veiller à intégrer la recherche scientifique et l'Enseignement Supérieur. A cet effet, il est recommandé de mettre en place une structure de consultation, telle que un Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

B.2 Axes stratégiques de mise en œuvre et programmation des actions

Problèmes identifiés :

L'absence d'un plan stratégique de la recherche scientifique est le principal constat fait par les participants.

Solutions proposées :

Ils recommandent l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique à moyen terme de la recherche scientifique.

Pour ce faire, ils suggèrent la prise en compte de la recherche scientifique dans toute sa globalité (recherche fondamentale, recherche appliquée, recherche-développement). Les domaines prioritaires à couvrir sont ceux qui rentrent dans les priorités de développement du pays. Sa mise en œuvre nécessitera des organes de gestion, de suivi et d'appui conseil. Les participants suggèrent de mieux restructurer le CNRST pour en faire une « Délégation Générale » de la recherche scientifique et technologique avec comme mission la conception de la politique nationale de recherche, la programmation des activités et l'animation scientifique.

B.3 Recherche et invention/innovation dans l'espace universitaire

Problèmes identifiés :

Le constat fait par les participants est le faible niveau d'activités de recherche dans l'espace universitaire ; cet état de fait étant lié :

- au manque de temps pour la recherche. Les Enseignants, dans leur grande majorité, ont des volumes horaires de cours au dessus des normes en vigueur. Très peu de temps est consacré à la recherche ;
- au manque de motivation pour la recherche. Les enseignants ne sont pas incités à faire de la recherche. Il n'existe pas d'avantage particulier pour ceux qui font de la recherche (primes, équipements, promotion...) ;
- à la faible capacité des ressources humaines. De nombreux enseignants n'ont pas eu de formation en rédaction scientifique et élaboration de projet de recherche. Toute chose qui limite les initiatives en matière de recherche scientifique.
- à la faible ouverture des Facultés et écoles supérieures au secteur privé. Les industriels et autres utilisateurs directs des résultats de la recherche scientifique sont très souvent intéressés par les nouveaux procédés industriels. Ils peuvent être amenés à solliciter le concours des spécialistes dans certains domaines. Mais les facultés sont très peu sollicitées du fait de leur très faible ouverture.

Solutions proposées :

Les solutions proposées pour la promotion de la recherche universitaire sont les suivantes :

- l'amélioration des conditions de travail des enseignants – chercheurs par la construction d'infrastructures appropriés de recherche et l'équipement des laboratoires et des salles spécialisées ;
- la formation des ressources humaines. La formation des spécialistes de laboratoires, des enseignants à la recherche est une condition minimale à remplir. Les responsables scientifiques que sont les doyens des facultés, les chefs de DER doivent être formés à la gestion de la recherche ;

- l'ouverture des structures de formation au secteur privé. Les instituts, facultés et grandes écoles ne doivent pas évoluer en vase clos. Ils doivent s'ouvrir aux entreprises de transformation de produits, aux Banques, Sociétés de télécommunication, entreprises agricoles...qui sont utilisatrices d'innovations scientifiques pour concevoir ensemble et exécuter des projets de recherche ;
- l'institution d'un système de reconnaissance du mérite. Les meilleurs enseignants/chercheurs doivent être connus et les résultats de leur travaux largement diffusés. Des distinctions doivent être décernées aux plus méritants. Les participants suggèrent à cet effet l'institution d'un prix du Président de la République ;
- attirer des chercheurs étrangers.

B.4 Financement de la recherche

Problèmes identifiés :

Les participants ont unanimement reconnu le faible niveau de financement de la recherche scientifique. Le chiffre de 0.15 % du PIB a été annoncé pour le Mali alors que la moyenne africaine se situerait autour de 0.3%. L'Afrique du Sud avec 0.7% du PIB, est le pays africain qui finance le plus la recherche en Afrique. Ils ont constaté aussi la dépendance de la recherche des financements extérieurs et la faible participation du secteur privé. Ils ont également déploré le fait que les chercheurs n'arrivent pas à débloquer à temps les financements à cause des lourdeurs administratives et des procédures inadaptées aux activités de recherche.

Solutions proposées :

Les propositions de solutions suivantes ont été faites :

- L'augmentation du financement de l'Etat. L'Etat devrait financer la recherche de façon conséquente. Les participants invitent au respect des engagements pris par les Chefs d'Etat de financer la recherche à hauteur d'au moins 1% du PIB (déclaration de Maputo) et suggèrent la création d'un fonds national de recherche par des prélèvements et taxes sur l'exploitation des ressources minières (or par exemple) ; les redevances eau dans les périmètres irrigués, les produits de luxes (alcool, tabac, véhicules...) ; la participation des privés utilisateurs des résultats de la recherche.
- La mise en place de procédures appropriées de déblocage et des justifications des fonds.

B.5 Diffusion et valorisation des résultats de la recherche

Problèmes identifiés :

Les participants déplorent la faible diffusion des résultats de la recherche et le déficit de communication entre chercheurs. Cette situation entraîne une faible valorisation des acquis de la recherche.

Solutions proposées :

Pour pallier cette situation, ils suggèrent :

- la création d'une presse universitaire (journaux, revues, bulletins d'information...) pour une large diffusion des activités et des résultats de recherche ;
- la multiplication des espaces d'échange et de concertation (cadres de concertation, foires, journées scientifiques ou semaines de la recherche, journées portes ouvertes, salons...).

B.6 Relations entre institutions d'enseignement et de recherche

Problèmes identifiés :

La remarque principale faite par les participants est la faiblesse des liens existant entre les institutions de recherche et d'enseignement. Elles évoluent de façon parallèle ; peu de chercheurs interviennent dans la formation au niveau des établissements d'enseignement supérieur.

Solutions proposées :

- la mise en cohérence des programmes de recherche et d'enseignement ;
- la création d'un cadre d'échange et de concertation entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- l'application des textes relatifs au statut des chercheurs.

B.7 Coopération sous régionale et internationale

Problèmes identifiés :

Les participants constatent un faible niveau de coopération. Les institutions de recherche ont peu de contact avec l'extérieur, toute chose préjudiciable à la qualité de la recherche.

Solutions proposées :

- la multiplication des échanges et la conduite d'activités de recherche conjointes à travers des conventions de collaboration ;
- les voyages d'études et de séjour scientifique ;
- l'intégration des activités de recherche à travers l'UEMOA et la CEDEAO.

V.3.3 PROBLEMATIQUES DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES

A. Réalisation des infrastructures

Problèmes identifiés :

Les participants ont relevé que l'Université de Bamako souffre cruellement de manque d'infrastructures et équipements appropriés. Les infrastructures existantes sont vétustes et non fonctionnelles alors que les effectifs des étudiants ne cessent de croitre.

Ils ont constaté que depuis la création de l'université, aucune réalisation n'a été faite dans le domaine des œuvres universitaires : résidences, restaurants, centres de santé, infrastructures sportives, etc.

Solutions proposées :

Pour faire face à cette situation, les participants proposent de :

- construire à Bamako un vrai campus avec toutes les composantes nécessaires (résidence, restaurant, complexes sportifs) adapté aux besoins actuels et futurs ;
- créer une nouvelle université délocalisée avant 2010.
- réhabiliter le sport universitaire par le recrutement d'encadreurs et la multiplication des compétitions.

B. Gestion des œuvres

B.1 Gestion des résidences

Problèmes identifiés :

Les participants ont déploré la gestion des résidences par les comités AEEM. La gestion des équipements (cantines, kiosques, cabines téléphoniques, secrétariats publics...) est également assurée par les étudiants, tandis que le Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) assure la prise en charge des grands travaux et les interventions d'urgence au niveau de l'électricité et de la plomberie.

Ils ont également constaté que le climat de violence qui existe dans les cités universitaires est essentiellement dû à cette gestion non professionnelle. En outre, ils ont signalé la présence de résidents non étudiants dans presque toutes les cités pendant qu'un nombre important d'étudiants ont trouvé refuge sous l'amphithéâtre de la FMPOS, faute de place dans les résidences.

Solutions proposées :

Pour résoudre ces problèmes, les participants proposent de :

- transférer effectivement la gestion des cités au CENOU ;
- rénover les locaux en impliquant les bénéficiaires ;
- faire déguerpir du domaine universitaire les non étudiants ;
- protéger le domaine de Badalabougou qui est menacé du fait des constructions et occupations anarchiques.

B.2 Gestion du transport

Problèmes identifiés :

Les participants ont souligné la faiblesse de la fréquence des bus du CENOU aux points de ramassage et la modicité des tarifs (50 F CFA par voyage et par étudiant).

Solutions proposées :

- mieux organiser le transport en respectant les heures de passage des bus ;
- réviser à la hausse le taux de 50 F CFA par voyage et par étudiant ;
- procéder à la signature d'une convention de transport urbain et interurbain avec des promoteurs privés de la place qui accepteraient d'assurer le transport des étudiants, en contrepartie de facilités fiscales et douanières accordées par l'Etat.

C. Gestion délocalisée des infrastructures universitaires

Les participants aux concertations régionales ont jugé nécessaire de créer dans les régions des structures universitaires pour valoriser leurs potentialités économiques.

Ils suggèrent la création de structures universitaires dans les régions en prenant en compte de réalités de celles-ci. Par exemple, à Kayes on a évoqué le besoin de créer un établissement supérieur pour l'industrie minière, à Sikasso et à Ségou il s'agit de la valorisation des filières agricoles et à Mopti, de tourisme et de taille de pierres ou de marbrerie, etc. Cette proposition conduit naturellement à la déconcentration du CENOU. La nécessité d'une étude préalable a toutefois été par ailleurs soulignée avant toute création.

V.3.4 RECOMMANDATIONS FORTES

Les recommandations sont reprise dans ce chapitre en fonction des orientations définies plus haut pour le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique. Ainsi, il est recommandé :

Au titre de l'amélioration des capacités de gouvernance :

- renforcer l'autonomie des structures (Université, Grandes Ecoles, Instituts de recherche), de manière à leur permettre de prendre toutes leurs responsabilités et de jouer tous leurs rôles dans les domaines académiques et de gestion des ressources, tant financières, matérielles qu'humaines. Pour cela, elles doivent être dotées des outils institutionnels, législatifs, réglementaires et de gestion adéquats ;
- alléger les procédures budgétaires en créant un compte d'affectation pour certaines rubriques des budgets des structures d'enseignement et de recherche, afin de leur conférer la souplesse et la rapidité de décaissement ;
- créer une structure de contrôle (administratif et pédagogique) au niveau du supérieur ;
- renforcer le dispositif de concertation existant entre les pouvoirs publics et les partenaires socio-économiques et préciser les rôles et responsabilités de chacun.

Au titre du développement des ressources humaines :

- mettre à la disposition des structures des moyens nécessaires pour recruter et former du personnel en qualité et en quantité ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de carrière pour les enseignants et les chercheurs ;
- prendre des mesures incitatives pour attirer et maintenir le personnel enseignant et de recherche et favoriser le retour de ceux qui sont partis dans l'administration ;
- créer les conditions favorables au retour des enseignants et chercheurs expatriés.

Au titre de la flexibilité des offres de formation permettant de les adapter à l'évolution de la demande :

- harmoniser les programmes d'enseignement avec ceux de la sous région. L'autonomie des structures de formation doit leur permettre d'adapter, chaque fois que cela est nécessaire, les programmes à l'évolution des connaissances et de la demande de l'économie nationale.

Au titre la modernisation des pratiques pédagogiques :

- créer les conditions nécessaires au passage rapide au système L.M.D. (Licence Master Doctorat) ;
- promouvoir les TIC dans l'enseignement supérieur et dans la recherche scientifique ;
- développer des bibliothèques virtuelles et d'autres formes d'enseignement (formation à distance, e-learning, etc.) ;
- équiper en matériels informatiques les enseignants et les chercheurs.

Au titre d'une meilleure gestion des flux étudiants :

- multiplier les filières courtes (Instituts Universitaires de Technologie, IUT) ; à court terme, on pourrait créer :
  - un IUT regroupant les filières courtes professionnalisantes des Sciences et Technologies ;
  - un IUT pour les sciences agricoles ;

- un IUT pour les filières tertiaires et les métiers du livre ;

- créer de nouvelles séries du baccalauréat, principalement des baccalauréats technologiques et professionnels ;
- décongestionner l'université de Bamako par la création de nouveaux établissements universitaires, notamment des universités régionales (au moins deux d'ici 2010) ;
- mettre en place et appliquer des mesures incitatives en faveur des disciplines scientifiques et technologiques. Il est recommandé de déclarer comme priorité nationale l'enseignement des sciences, depuis l'école fondamentale ;
- autoriser l'inscription des bacheliers dans les grandes écoles, suite à un processus de sélection ;
- laisser aux structures la latitude de tenir compte de leur capacité d'accueil pour les inscriptions et étudier les possibilités de généraliser le numerus clausus dans toutes les facultés.

Au titre de la diversification des sources de financement :

- mettre en place un fonds national pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, qui serait alimenté par la création de sources innovantes de financement par le prélèvement de taxes sur certains produits de luxe ;
- relever le taux des frais d'inscription et instaurer les frais de scolarité et pour le 3ème cycle, les frais de laboratoire ;
- ouvrir l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au secteur productif et établir des accords de partenariat avec les entreprises privées de la place ;
- mieux organiser les prestations de services offertes par les structures d'enseignement et de recherche
- envisager la participation des collectivités territoriales au financement de l'enseignement supérieur ;
- organiser des formations ouvertes aux travailleurs, aux étudiants recalés, aux entreprises, etc., sous forme de cours du soir.

Au titre d'une meilleure structuration des dépenses :

- modifier la réglementation sur les différents postes de dépenses (fonctionnement, investissement, salaires, aides sociales aux étudiants, etc.) pour un équilibrage compatible avec la qualité de formation recherchée ;
- définir des quotas de bourses, c'est-à-dire le nombre de bénéficiaires en fonction du budget disponible, dans le but de ne pas dépasser les montants alloués. Les quotas pourraient être fixés par établissement, par filière et par année d'études.

Au titre de la valorisation des enseignants et des chercheurs :

- rendre attractif les métiers d'enseignant et de chercheur par l'amélioration de l'environnement de travail, la revalorisation des traitements, l'attribution de distinctions honorifiques, les facilitations d'accès au logement, etc.
- aligner le niveau des salaires des enseignants et des chercheurs sur ceux de la sous région (Côte d'Ivoire, Sénégal).

Au titre de l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants, des chercheurs et des étudiants :

- construire de nouvelles infrastructures, adaptées et bien équipées, et réhabiliter l'existant ;

- construire des infrastructures d'accueil et d'hébergement et créer des postes médicaux universitaires ;
- former des techniciens de laboratoire ;
- planifier les années académiques et les respecter scrupuleusement ;
- transférer effectivement la gestion des cités au CENOU et rénover les locaux en impliquant les bénéficiaires ;

Au titre de la déconcentration/décentralisation des structures universitaires :

- créer une autre université à Bamako ou éclater celle existante actuellement en trois :
  - une université des Lettres et Sciences Humaines incluant la FLASH, l'Institut des Sciences Humaines et l'Institut des Langues Abdoulaye Barry ;
  - une université des Sciences juridiques et économiques (FSJP + FSEG) ;
  - une université des Sciences, Technologies et Santé (FAST, FMPOS).

Au titre de la dynamisation de la recherche scientifique et technologique ;

- élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de recherche scientifique ;
- renforcer les capacités des enseignants et des chercheurs, à travers un plan de développement des ressources humaines et matérielles ;
- créer des écoles doctorales ;
- développer des espaces d'échanges et de concertations entre les structures de recherche et le grand public ;
- créer des liens formels (accords entre établissements) entre les institutions d'enseignement et celles de recherche non universitaires ;
- créer une presse universitaire et favoriser la diffusion des résultats de la recherche.

Au titre de la promotion du secteur privé d'enseignement supérieur ;

- définir un cadre contractuel de partenariat entre les établissements privés d'enseignement supérieur et l'Etat.

Au titre d'une meilleure intégration dans l'environnement sous régional, régional et international ;

- multiplier les échanges avec les instituts de recherche et universités étrangers et soutenir financièrement les accords de coopération ;
- encourager les enseignants et les chercheurs à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES ;

Projet de Plan d'action de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
Pilotage et gestion administrative du système	Renforcer l'autonomie des structures (Université, Grandes Ecoles, Instituts de recherche)	Relecture des textes des structures pour leur conférer plus d'autonomie	MESSRS	Décembre 2009
		Mise en œuvre des textes révisés	Structures	Décembre 2010
	- Alléger les procédures budgétaires en créant un compte d'affectation pour certaines rubriques des budgets des structures d'enseignement et de recherche, afin de leur conférer la souplesse et la rapidité de décaissement - Modifier la réglementation sur les différents postes de dépenses (fonctionnement, investissement, salaires, aides sociales aux étudiants, etc.) pour un équilibrage compatible avec la qualité recherchée de la formation	Elaboration de nouvelles procédures de gestion (administratives, financières...) pour les structures	MESSRS	Décembre 2009
		Formation des ressources humaines aux outils et procédures et applications de mesures	MESSRS	Juin 2010
	Créer une structure de contrôle (administratif et pédagogique) au niveau du supérieur	Analyse des conditions de création de la structure et élaboration des textes	MESSRS	Juin 2010
		Création de la structure		
Gestion des bourses	Définir des quotas de bourses, c'est-à-dire le nombre de bénéficiaires en fonction du	Elaboration et application de nouvelles conditions d'attribution	MESSRS	Décembre 2009

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
	budget disponible, dans le but de ne pas dépasser les montants alloués. Les quotas pourraient être fixés par établissement, par filière et par année d'étude	et de gestion des bourses		
Partenariat	Renforcer le dispositif de concertation existant entre les pouvoirs publics et les partenaires socio-économiques et préciser les rôles et responsabilités de chacun	Evaluation du dispositif actuel de concertation (forces et faiblesses) et l'améliorer	MESSRS	Juin 2009
		Mise en œuvre du dispositif amélioré qui précise les rôles et responsabilités des acteurs et partenaires	MESSRS	Décembre 2009
Gestions des ressources humaines	Mettre à la disposition des structures les moyens nécessaires pour recruter et former du personnel en qualité et en quantité	Analyse et évaluation des besoins dans le cadre du plan de développement des ressources humaines et matérielles	MESSRS	Décembre 2009
		Mise en œuvre du plan de développement	MESSRS	Décembre 2011
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de carrière pour les enseignants et les chercheurs	Analyse de la situation actuelle et conception des textes en la matière	MESSRS	Décembre 2009
		Mise en œuvre des textes	MESSRS	Décembre 2010
	Prendre des mesures incitatives pour attirer et maintenir le personnel enseignant et chercheur et favoriser le retour de ceux qui sont partis dans l'administration	Analyse et proposition de mesures incitatives et attractives	MESSRS	Juin 2009
		Adoption par le gouvernement	MESSRS	Décembre 2009
		Mise en œuvre des mesures	MESSRS	Juin 2010
	Créer les conditions favorables au retour des enseignants et chercheurs expatriés.	Analyse de la situation et adoption de mesures appropriées	MESSRS	Juin 2010
		Application des mesures	MESSRS	Décembre 2009

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
Coopération sous régionale, régionale et internationale	Harmoniser les programmes d'enseignement avec ceux de la sous région	Etude comparative des programmes et propositions d'harmonisation	Rectorat	Décembre 2009
		Application des dispositions prises	Rectorat	Décembre 2009
	Créer les conditions nécessaires au passage rapide au système. Licence-Master-Doctorat (L.M.D)	Etudes des conditions d'adoption du LMD dans toutes les facultés	Rectorat	Décembre 2009
		Mise en œuvre des dispositions prises	Rectorat	Décembre 2010
	Multiplier les échanges avec les instituts de recherche et les universités étrangères et soutenir financièrement les accords de coopération	Etudes des besoins de coopération	Structures	Décembre 2009
		Signature de protocoles avec les structures étrangères	structures	Décembre 2012
	Encourager les enseignants et les chercheurs à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES	Instituer des mesures incitatives	structures	Décembre 2009
Gestion des flux	- Multiplier les filières courtes - Créer de nouvelles séries du baccalauréat, principalement des baccalauréats technologiques et professionnels	Etude sur les filières courtes à créer dans le secondaire et dans le supérieur et évaluation des effets prévisionnels sur l'évolution et l'équilibre des flux	MESSRS	Décembre 2009
		Elaboration et adoption des textes législatifs et réglementaires	MESSRS	Décembre 2010
		Mise en œuvre des textes	MESSRS	Décembre 2011
	- Décongestionner l'université de Bamako par la création de nouveaux établissements universitaires, notamment des	Etude pour l'identification des zones et régions d'accueil de nouveaux établissements universitaires	MESSRS	Juin 2009
		Etude technique pour la construction des infrastructures	MESSRS	Décembre 2009

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
	universités régionales (au moins deux d'ici 2010) - Créer une autre université à Bamako ou éclater celle existante actuellement en trois	Recherche de financement, Construction et ouverture	MESSRS	Décembre 2010
	Mettre en place et appliquer des mesures incitatives en faveur des disciplines scientifiques et technologiques	Etude et adoption de mesures	MESSRS	Décembre 20 09
		Mise en œuvre des mesures	MESSRS	Octobre 2010
	Autoriser l'inscription des bacheliers dans les grandes écoles, suite à un processus de sélection	Etudes de l'incidence de la mesure sur les flux et les grandes écoles	MESSRS	Juin 2009
		Application des mesures	MESSRS	Octobre 2010
	Laisser aux structures la latitude de tenir compte de leur capacité d'accueil pour les inscriptions et étudier les possibilités de généraliser le numerus clausus dans toutes les facultés	Analyse des incidences et adoption de textes réglementaires	MESSRS	Juin 2009
		Application des mesures	MESSRS	octobre 2009
Financement	- Mettre en place un fonds national pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, qui serait alimenté par la création de sources innovantes de financement par le prélèvement de taxes sur certains produits de luxe - Relever le taux des frais	Etude pour la mise en place du fonds	MESSRS	Décembre 2009
		Elaboration et adoption des textes	MESSRS	Juin 2010
		Constitution et utilisation du fonds	MESSRS	Décembre 2010
		Analyse et fixation des frais en prenant en compte les pratiques en cours dans la sous région	Rectorat	Octobre 2009
		Adoption et application des nouveaux frais	Rectorat	Décembre 2009

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
	d'inscription et instaurer les frais de scolarité et pour le 3ème cycle, les frais de laboratoire	Mise en place d'un cadre de collaboration avec les sociétés et entreprises industrielles	Structures	Juin 2009
	- .Ouvrir l'enseignement supérieur et la recherche scientifique au secteur productif et établir des accords de partenariat avec les entreprises privées de la place	Créer des unités et mettre en place des mécanismes de gestion des prestations de services et des cours du soir	Structures	Décembre 2009
		Signer des conventions avec les entreprises industrielles et sociétés	structures	Décembre 2011
	- Mieux organiser les prestations de services offertes par les structures d'enseignement et de recherche - Organiser des formations ouvertes aux travailleurs, aux étudiants recalés, aux entreprises, etc., sous forme de cours du soir.	Mise en place d'unité de valorisation dans les facultés et instituts	Structures	Décembre 2009
	Envisager la participation des collectivités territoriales au financement de l'enseignement supérieur	Analyser les possibilités et les conditions de participation des collectivités	MESSRS	Décembre2009
		Elaboration et application des textes	MESSRS	Décembre 2012
Valorisation de la fonction d'enseignant et de chercheur	Rendre attractif les métiers d'enseignant et de chercheur par l'amélioration de l'environnement de travail, la revalorisation des traitements, l'attribution de distinctions honorifiques, les facilitations d'accès au logement,	Etude, adoption et application de mesures attractives	MESSRS	Décembre 2010

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
	Aligner le niveau des salaires des enseignants et des chercheurs sur ceux de la sous région (Côte d'Ivoire, Sénégal).	Etude comparative des salaires au niveau sous- régional et adoption par le Gouvernement	MESSRS	Décembre 2010
Gestion des années universitaires	Planifier les années académiques et les respecter scrupuleusement	Adoption de dates harmonisées d'ouverture et de fermeture	MESSRS	Décembre 2009
		Application stricte des mesures arrêtées	MESSRS	Décembre 2010
Gestion des œuvres universitaires	Transférer effectivement la gestion des cités au CENOU et rénover les locaux en impliquant les bénéficiaires	Etude des conditions et programmation du transfert	MESSRS	Décembre 2009
		Passation de service		Décembre 2009
Politique et stratégie de la Recherche scientifique	Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de recherche scientifique	Elaboration et adoption par le GRM d'une lettre de politique nationale de recherche scientifique	MESSRS	Juin 2009
		Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique à long terme et un plan à moyen terme de la recherche scientifique	MESSRS	Décembre 2009
		Mise en place d'un dispositif de coordination, de suivi évaluation et d'animation scientifique	MESSRS	Décembre 2009
Développement de la recherche et de l'enseignement supérieur	- Renforcer les capacités des enseignants et des chercheurs, à travers un plan de développement des ressources humaines et matérielles Autres recommandations relatives aux : TIC, Bibliothèques virtuelles, équipement en matériel informatiques,	Etude diagnostique sur les besoins en ressources humaines et matérielles en rapport avec les programmes d'enseignement et de recherche	MESSRS	Juin 2009
		Elaboration d'un programme de développement des ressources humaines en rapport avec les programmes d'enseignement et de recherche	MESSRS	Décembre 2009
		Elaboration d'un programme à moyen	MESSRS	Décembre 2009

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
	construction d'infrastructures diverses, formation continue...	terme de développement des infrastructures et équipements en rapport avec les programmes d'enseignement et de recherche scientifique		
		Mise en œuvre du programme de développement des ressources humaines	MESSRS	Décembre 2012
		Mise en œuvre du programme de développement des Infrastructures et équipements	MESSRS	Juin 2012
	Créer des écoles doctorales	Analyse des besoins et propositions des écoles doctorales à créer en rapport avec le programme de développement des ressources humaines	MESSRS	Décembre 2009
		Mise en œuvre du programme	MESSRS	Décembre 2011
Diffusion et valorisation des résultats de la recherche	Créer une presse universitaire et favoriser la diffusion des résultats de la recherche.	Etude diagnostic et propositions de revue scientifique	Rectorat	Décembre 2009
		Démarrage activités des revues et presse universitaires	Rectorat	Décembre 2010
	Développer des espaces d'échanges et de concertations entre les structures de recherche et le grand public.	Mise en place d'unités de valorisation dans les facultés et instituts	Structures	Juin 2009
		Conception d'un dispositif de concertation et de diffusion permanente des résultats de la recherche	Structures	Septembre 2009
Relations entre institutions d'enseignement et de recherche	Créer des liens formels (accords entre établissements) entre les institutions d'enseignement et celles de recherche non universitaires	Institution d'une rencontre formelle annuelle entre institutions d'enseignement et celles de recherche non universitaires	CNRST	Juin 2009
		Développement de partenariats formels entre institutions d'enseignement et de recherche non universitaires	CNRST	Juin 2011

Thèmes	Recommandation	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
Enseignement supérieur prié	Définir un cadre contractuel de partenariat entre les établissements privés d'enseignement supérieur et l'Etat	Capitalisation des expériences et étude des modalités pour le Mali	MESSRS	Décembre 2009
		Adoption et application d'un cadre partenarial Privé-Etat	MESSRS	Décembre 2010

VI. CADRE D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU FORUM

VI.1 POUR LA RENAISSANCE DE L'EDUCATION AU MALI

Une fois les recommandations du Forum adoptées par les participants, et après ? va certainement s'interroger le citoyen « lambda ». Le Cadre d'Action procède ainsi de **la volonté du Comité National d'Organisation du Forum (niveau technique) de passer le témoin au niveau politique** (Gouvernement et autres Institutions de la République) **pour en faire le flambeau de la renaissance de l'éducation dans notre pays.** A ce sujet, il est peut-être utile de rappeler que par essence le niveau politique n'est évalué sur un projet ou un processus au mieux que le temps d'une élection. Le temps lui est refusé. Il doit apporter en temps réel la satisfaction à une société exigeante dont le jugement repose moins sur la raison que sur « tout, tout de suite » dans un domaine aussi sensible, et aussi stratégique que l'éducation.

Les recommandations issues du Forum permettront, sans nul doute, au Gouvernement et aux autres Institutions de la République de produire et d'adopter des textes législatifs et réglementaires. Mais comme le rappelle si bien Michel Crozier, « on ne change pas la société par décret ». En d'autres termes, le Forum National sur l'Education au Mali ne s'arrête pas à l'adoption des recommandations, des décrets, des arrêtés et des lois : il (le Forum) commence après eux (les recommandations, les décrets, les arrêtés et les lois).

VI.2 OBJECTIFS VISES

Le Cadre d'Action pour la mise en œuvre des recommandations du Forum a pour objectifs de :

- réaffirmer la vision découlant des différentes étapes du processus, de sa conception à sa phase Forum proprement dite ;
- consolider et pérenniser le consensus national et l'engagement fort issus du Forum pour une « école apaisée et performante » ;
- amener le niveau national (Etat) et les niveaux déconcentrés et décentralisés (district, régions, cercles et communes) à placer les recommandations issues du Forum au cœur de leur activité.
- s'engager sérieusement et résolument en faveur de leur opérationnalisation ;
- impulser des stratégies novatrices de coordination et de mobilisation de tous les partenaires de l'éducation autour de l'éducation de la famille à l'école, de l'école à l'Université, de l'Université à la vie... ;
- mettre l'accent sur ce qui requiert une attention toute particulière dans les court, moyen et long termes.

VI.3 PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Dans cette perspective, après le Forum, le niveau politique devrait décider la conception, l'élaboration d'un Programme à Moyen Terme de Mise en Œuvre des recommandations (3 à 5 ans) afin de déterminer et de définir la ou les priorité (s), dont :

- le sens est clair ;
- la durée définie ;
- les publics concernés identifiés ;
- les stratégies de mise en œuvre débattues ;

- les articulations définies par des plans d'action de mise en œuvre aux responsables précis, pour obtenir des résultats concrets, mesurables, vérifiables et faisant l'objet de consultations de citoyens les plus larges possibles.

Des thèmes aussi fondamentaux que ceux relatifs à l'évolution des effectifs scolaires et, de façon plus générale, l'expansion des systèmes d'enseignement, l'échec scolaire, les carrières scolaires et les inégalités face au défi de la démocratisation et du rôle de l'école républicaine dans ce processus, les apprentissages, la formation professionnelle, l'adéquation formation emploi, les carrières des enseignants, leurs conditions de vie et de travail,... sont autant de préoccupations majeures.

Sans être exhaustif, le Cadre d'Action doit prendre en compte des problèmes types :

- adoption dans les meilleurs délais en conseil des ministres des recommandations issues du Forum (très court terme) ;
- adoption et publication de son décret d'application (très court terme) ;
- audit institutionnel du système éducatif pour clarifier le jeu des acteurs et des partenaires et identifier et redéfinir les nouvelles règles du jeu à la lumière des recommandations issues du forum... ;
- mise en place des instances de concertation et de consultation ;
- mise en place d'un fonds national pour l'éducation qui sera principalement alimenté par les maliens et les maliennes.

VI.4 DU MEDIATEUR DE L'EDUCATION

Il est fortement ressorti des différents échanges la nécessité de la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation/observatoire de la mise en œuvre des recommandations qui peut être envisagé sous forme d'une Autorité ou Institution Indépendantes, genre Bureau du Vérificateur Général au Canada et au Mali ou Médiateur de l'Education Nationale en France. L'intérêt et la pertinence de la création d'une telle Autorité ou Institution Indépendantes résident, non seulement, dans le fait d'espérer maintenir les enseignants et les élèves en classe puisque leurs doléances, leurs réclamations, leurs revendications seront prises en charge par cette Autorité, mais aussi et surtout, dans le fait que toutes les questions concernant l'éducation pourraient être gérées en temps réel, en un seul lieu par des hommes et des femmes au sein d'une Institution Indépendante dédiés au développement harmonieux du Mali. Ainsi, à l'instar du Bureau du Vérificateur Général chargé de veiller à la sécurisation des fonds publics de l'Etat (ressources financières et matérielles), l'Autorité ou l'Institution Indépendantes à créer aura la lourde charge de veiller à la sécurisation de l'avenir des enfants du pays (ressources humaines).

VII. RECOMMANDATION SPÉCIALE

A partir du constat des grèves répétitives, de la corruption qui grandit dans le système éducatif, du non respect par les usagers des règles de la vie scolaire, il a été hautement recommandé :

Qu'un code de la vie scolaire, voire un code d'éthique, qui engagerait tous les acteurs institutionnels et associatifs soit élaboré et appliqué.

DE LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES RECOMMANDATIONS DU FORUM

« Une prise de conscience affichée de la nécessité de disposer d'un mécanisme de suivi des recommandations issues des présentes consultations populaires afin d'en assurer la mise en œuvre effective et de garantir leur internalisation et pérennisation».

Il ne sert à rien d'arrêter des mesures de redressement d'une situation si l'on ne prévoit pas un dispositif devant assurer le suivi et la mise en application des mesures arrêtées. La question est de savoir à qui confier ce dispositif qui de toutes les manières doit être au-dessus des conflits, des revendications catégorielles qui assaillent notre système éducatif. Le chemin de son renouveau et sa modernisation passe par la transformation de nos mentalités et de nos comportements. Ce qui exige, au-delà de la bonne volonté et des efforts consentis par le Gouvernement, une véritable croisade contre la démission collective chaque fois qu'il s'est agi de la mise en œuvre effective des recommandations et résolutions issues des débats nationaux. Plus qu'une structure classique liée à l'administration publique, aux pouvoirs privés, il convient d'envisager la mise en place d'une Autorité Indépendante dotée de moyens adéquats.

Le suivi devrait être assuré par tous les partenaires, chacun agissant dans son domaine de compétence, l'Autorité Indépendante servant de Centre d'échange d'informations. Tous les partenaires devraient, à cette fin, informer l Autorité des initiatives et activités de suivi qu'ils auront entreprises. Ils devraient soumettre le document à leurs organes directeurs.

L'Autorité devrait procéder, en coopération avec les partenaires, à un examen périodique des suites données aux recommandations du Forum. En particulier elle devra préparer un rapport annuel analytique adressé au Gouvernement et aux partenaires sur les résultats du Forum, l'exécution des activités de suivi et les mesures à prendre ultérieurement.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Specialized Technical and representational Agencies ACALAN Collection

2008

Rapport de synthèse des travaux du Comité d'organisation du Forum national sur l'Education

Comité d'organisation du Forum national sur l'Education

Comité d'organisation du Forum national sur l'Education

http://archives.au.int/handle/123456789/1547

Downloaded from African Union Common Repository